Quatre-vingt-cinquième année. — N° 159. Le Numéro : 15 francs. Jeudi 9 Juillet 1953.

JOURNAL OFFICIEL

DE LA REPUBLIQUE FRANÇAISE

LOIS ET DÉCRETS

ARRÊTÉS, CIRCULAIRES, AVIS, COMMUNICATIONS, INFORMATIONS ET ANNONCES

ABONNEMENTS	LOIS ET DÉCRETS			Débats de l'Assemblée nationale	Débats du Conseil de la République	Débats de l'Assemblée de l'Union française	Avis et Rapports du Conseil économique	ÉDITION COMPLÈTE		
Compte Chèque postal : 9063.13, Paris	UN AN	SIX MOIS	TROIS MOIS	UN AN	UN AN	UN AN	UN AN	UN AN	SIX MOIS	TROIS MOIS
	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS
Métropole et France d'outre-mer .	3.450	1.800	950	800	600	400	250	5.000	2.800	1.600
Etranger	6.600	3.400	1.750	2.100	1.600	800	450	12.500	6.550	3.500

L'Edition des LOIS ET DÉCRETS comprend : les textes des lois, décrets, arrêtés, circulaires, avis, communications, informations et les annonces. Les tables mensuelles et annuelles sont délivrées gratuitement aux abonnés d'un an.

L'Edition des DÉBATS DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE comprend le compte rendu *in extenso* des séances de l'Assemblée nationale, les questions écrites et les réponses des ministres à ces questions, et la table annuelle.

L'Edition des DÉBATS DU CONSEIL DE LA RÉPUBLIQUE comprend le compte rendu *in extenso* des séances du Conseil de la République, les questions écrites et les réponses des ministres à ces questions, et la table annuelle.

L'Edition des DÉBATS DE L'ASSEMBLÉE DE L'UNION FRANÇAISE comprend le compte rendu *in extenso* des séances de l'Assemblée de l'Union française et la table annuelle.

L'Edition des AVIS ET RAPPORTS DU CONSEIL ÉCONOMIQUE comprend les avis et rapports du Conseil économique et la table annuelle

L'Edition COMPLÈTE comprend : outre l'Édition des Lois et Décrets et les Éditions des Débats de l'Assemblée nationale, du Conseil de la République et de l'Assemblée de l'Union française, les Avis et Rapports du Conseil économique, les Documents parlementaires et administratifs publiés en annexes. Toutes les Tables mensuelles et annuelles sont délivrées gratuitement aux abonnés d'un an.

PRIÈRE DE JOINDRE LA DERNIÈRE BANDE aux renouvellements et réclamations | DIRECTION, RÉDACTION ET ADMINISTRATION QUAI VOLTAIRE, N° 31, PARIS-7e | POUR LES CHANGEMENTS D'ADRESSE AJOUTER 20 FRANCS

Vient de paraître :

L'instruction du 17 juin 1953 relative au REGLEMENT DES MARCHES DE L'ETAT (application du décret n° 53-405 du 11 mai 1953) a été éditée en brochure, sous couverture de couleur, portant le n° 53-56 S, vendue ou expédiée franco par la Direction des Journaux officiels, 31, quai Voltaire, Paris (7e), au prix de 30 francs.

SOMMAIRE

DECRETS, ARRETES ET CIRCULAIRES

Présidence du conseil.

Décret et *arrêté* du 30 juin 1953 portant délégations de signature (p. 6078).

Ministère de la justice.

Décret du 28 mai 1953 portant promotion dans l'ordre national de la Légion d'honneur (p. 6079).

Ministère de l'intérieur.

Décret n° 53-610 du 8 juillet 1953 portant délégation d'attributions et de signature au secrétaire d'Etat à l'intérieur (p. 6079).

Ministère de la défense nationale et des forces armées.

Arrêté portant nominations (armée de mer, réserve) (p. 6079).

Arrêté portant attribution du diplôme technique (p. 6079).

Décision portant nomination d'assistants des hôpitaux coloniaux (p. 6079).

Liste des candidats convoqués pour les épreuves orales du concours d'admission à l'école de l'air en 1953 (p. 6080).

Ministère des finances et des affaires économiques.

Arrêtés du 7 juillet 1953 portant nomination des membres du cabinet du ministre et délégations de signature (p. 6081).

Ministère de l'éducation nationale.

Arrêté du 12 juin 1953 relatif à l'admission dans les lycées et collèges et au passage des élèves des lycées et collèges dans la classe supérieure (p. 6081).

Liste des candidats déclarés admissibles aux épreuves orales (section des lettres) pour l'entrée à l'école normale supérieure et pour les bourses de licence (p. 6085).

Ministère de l'industrie et du commerce.

Décret du 8 juillet 1953 portant délégation de signature (p. 6085).

Ministère de la France d'outre-mer.

Arrêtés du . juillet 1953 portant nomination des membres du cabinet du ministre et de l'état-major particulier du ministre de la France d'outre-mer et délégation de signature (p. 6085).

Ministère du travail et de la sécurité sociale.

Arrêté portant acceptation de démission (cabinet du ministre) (p. 6085).

Ministère de la reconstruction et du logement.

Décret du 8 juillet 1953 portant délégation de signature (p. 6086).

Arrêtés portant promotion et rapportant les dispositions de précédents arrêtés (inspecteurs et services extérieurs) (p. 6086).

Ministère de la santé publique et de la population.

Arrêté du 1er juillet 1953 portant délégation de signature (p. 6086).

Arrêtés portant nominations et admissions à la retraite (commission centrale d'assistance et établissements nationaux de bienfaisance) (p. 6086).

INFORMATIONS PARLEMENTAIRES

Assemblée nationale. — Ordre du jour. — Liste des projets, propositions ou rapports mis en distribution. — Modifications aux listes électorales des membres des groupes. — Nomination et démission de membres de commissions. — Convocations de commission et d'une conférence d'organisation de débats. — Réunions de commissions (p. 6086).

Conseil de la République. — Convocations de commissions. — Réunions de commissions (p. 6089).

INFORMATIONS RELATIVES A L'ASSEMBLEE DE L'UNION FRANÇAISE

Ordre du jour. — Liste des projets, propositions ou rapports mis en distribution. — Réunions de commissions du mercredi 8 juillet 1953 (p. 6090).

INFORMATIONS RELATIVES AU CONSEIL ECONOMIQUE

Ordre du jour (p. 6091).

AVIS, COMMUNICATIONS ET INFORMATIONS

MINISTÈRE DES FINANCES ET DES AFFAIRES ÉCONOMIQUES

Avis aux importateurs de produits originaires et en provenance de la zone dollar (p. 6091).

Avis aux importateurs d'œuvres d'art originales (p. 6091).

Avis aux importateurs de produits originaires et en provenance d'Indonésie (p. 6091).

Avis aux importateurs de produits originaires et en provenance du Mexique (p. 6092).

Avis aux importateurs de produits originaires et en provenance d'Italie (p. 6092).

Avis aux importateurs d'oranges originaires et en provenance du Brésil (p. 6092).

MINISTÈRE DE L'INDUSTRIE ET DU COMMERCE

Avis aux importateurs de produits originaires et en provenance de la zone dollar (p. 6091).

Avis aux importateurs d'œuvres d'art originales (p. 6091).

Avis aux importateurs de produits originaires et en provenance d'Indonésie (p. 6091).

Avis aux importateurs de produits originaires et en provenance du Mexique (p. 6092).

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE

Avis aux importateurs de produits originaires et en provenance du Mexique (p. 6092).

Avis aux importateurs de produits originaires et en provenance d'Italie (p. 6092).

Avis aux importateurs d'oranges originaires et en provenance du Brésil (p. 6092).

MINISTÈRE DE LA SANTÉ PUBLIQUE ET DE LA POPULATION

Avis aux importateurs de produits originaires et en provenance du Mexique (p. 6092).

Bulletin des recettes de la Société nationale des chemins de fer français (24e semaine de 1953) (p. 6093).

Annonces (p. 6094).

DEBATS PARLEMENTAIRES

(PUBLICATIONS SPÉCIALES VENDUES SÉPARÉMENT)

N° 40 C. R.

Conseil de la République. — Compte rendu *in extenso* des débats du mercredi 8 juillet 1953. — Questions écrites. — Réponses des ministres aux questions écrites (p. 1157).

DÉCRETS, ARRÊTÉS ET CIRCULAIRES

PRESIDENCE DU CONSEIL

Délégation de signature.

Le président du conseil des ministres,

Vu le décret du 23 janvier 1947 autorisant les ministres à déléguer par arrêté leur signature;

Vu le décret du 28 juin 1953 portant nomination des membres du Gouvernement,

Arrête:

Art. 1er. — Délégation permanente est donnée à M. André Ségalat, secrétaire général du Gouvernement, à l'effet de signer au nom du président du conseil des ministres, tous actes, arrêtés et décisions, à l'exclusion des décrets.

Cette délégation s'applique notamment à la signature de tous arrêtés, de toutes ordonnances de payement, de virement et de délégation, ordres de payements, chèques, pièces justificatives de dépenses, ordres de recettes et autres pièces comptables, de tous marchés, conventions, contrats et avenants, des arrêtés de débet et des états exécutoires émis en application de l'article 54 de la loi du 13 avril 1898.

Art. 2. — Le présent arrêté sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 30 juin 1953.

JOSEPH LANIEL.

Décret du 30 juin 1953 portant délégation de signature.

Le président du conseil des ministres,

Vu le décret du 23 janvier 1947 autorisant les ministres à déléguer par arrêté leur signature;

Vu le décret du 28 juin 1953 portant nomination des membres du Gouvernement,

Décrète:

Art. 1er. — M. Pierre-Henri Lenoir, chargé de mission à la présidence du conseil, est habilité, en cas d'empêchement de M. André Ségalat, à signer, au nom du président du conseil des ministres, les ordonnances de payement, de virement et de délégation, les ordres de payement, les chèques, les pièces justificatives de dépenses, les ordres de recettes et autres pièces comptables, les marchés, conventions, contrats et avenants dont le montant ne dépasse pas 5 millions de francs, les arrêtés de débet et états exécutoires émis en application de l'article 54 de la loi du 13 avril 1898 et, d'une façon générale, toutes décisions ayant trait à l'exécution du budget ou à la gestion administrative de la présidence du conseil.

Art. 2. — Le présent décret sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 30 juin 1953.

JOSEPH LANIEL.

MINISTERE DE LA JUSTICE

Décret du 28 mai 1953 portant promotion dans l'ordre national de la Légion d'honneur.

Par décret du Président de la République en date du 28 mai 1953, pris sur le rapport du président du conseil des ministres et sur la proposition du garde des sceaux, ministre de la justice, vu la déclaration du conseil de l'ordre national de la Légion d'honneur en date du 20 mai 1953 portant que la promotion comprise au présent décret est faite en conformité des lois, décrets et règlements en vigueur, le conseil des ministres entendu, est promu dans l'ordre national de la Légion d'honneur:

Au grade de commandeur.

M. Lemanissier (Daniel-Louis-Henri), président honoraire de l'ordre des avocats au conseil d'Etat et à la cour de cassation. Officier du 26 décembre 1935.

MINISTERE DE L'INTERIEUR

Décret n° 53-610 du 8 juillet 1953 portant délégation d'attributions et de signature au secrétaire d'Etat à l'intérieur.

Le président du conseil des ministres,

Sur le rapport du ministre de l'intérieur,

Vu le décret du 28 juin 1953 portant nomination des membres du Gouvernement,

Décrète:

Art. 1er. — Sous l'autorité et par délégation de M. Léon Martinaud-Déplat, ministre de l'intérieur, M. Edouard Thibault, secrétaire d'Etat à l'intérieur, a, dans ses attributions, les affaires ressortissant aux directions et services énumérés au décret du 17 novembre 1951, relatif à l'organisation de l'administration centrale du ministère de l'intérieur.

Art. 2. — Il reçoit délégation du ministre de l'intérieur pour signer, en son nom, tous actes, arrêtés et décisions, dans les limites fixées par l'article 1er du présent décret.

Il peut contresigner les décrets relatifs aux mêmes attributions.

Art. 3. — Le présent décret sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 8 juillet 1953.

JOSEPH LANIEL.

Par le président du conseil des ministres:

Le ministre de l'intérieur,

LÉON MARTINAUD-DÉPLAT.

MINISTERE DE LA DEFENSE NATIONALE ET DES FORCES ARMEES

Armée de mer (réserve).

Par arrêté du secrétaire d'Etat à la marine en date du 29 juin 1953:

Sont nommés aspirants de marine de réserve, pour compter du 1er juillet 1953, les élèves aspirants de réserve du port de Toulon dont les noms suivent:

Branche « D. C. A. à terre ».

MM. Cosar (Paul-Alphonse-Marius), Normand (Pierre-Henri-René-Alfred).

Branche « Recherches scientifiques ».

MM. Azou (Pierre-Yves-Robert), Bernard (Michel-Adolphe), Coumes (André-Joseph), Dedieu (Jacques-Marcel-Bernard), Dupuy (Pierre-Georges), Riche (Lucien-Achille).

Branche « Radio-radar d'aéronautique ».

MM. Boischot (André-Camille), Chareyre (Lucien-Etienne), Neuville (Jean-Claude-Pierre-Marie).

Sont nommés aspirants mécaniciens de réserve, pour compter du 1er juillet 1953, les élèves aspirants mécaniciens de réserve du port de Toulon dont les noms suivent:

Branche « Service général ».

MM. Baylé (Jean-Pierre), Dunoyer (Louis-Marie-Joseph-Léon), Gage (André-Henri-Louis), Giraudo (Georges-Elie-Léon), Kerdiles (Henry-Marie), Saget (Pierre-Henri-Laurent), Villenave (Pierre-Louis).

Branche « Aéronautique ».

MM. Debaene (Jacques-Lucien-André), Dujaric (Ernest-Henri), Gignac (Jacques-Lucien), Régis (Guy-Marie-François).

Attribution du diplôme technique.

Par arrêté du 26 juin 1953, le diplôme technique, institué par le décret n° 48-1710 du 4 novembre 1948, est attribué aux officiers dont les noms suivent:

Arme blindée et cavalerie.

MM. les capitaines Frot (H.-J.), Nouven (A.-J.-G.).

Artillerie.

MM. les capitaines Despierre-Corporon (A.-J.-R.), Galy (P.-J.-G.), Nouven (P.-J.).

M. le lieutenant Robert (J.-R.-C.-A.).

Génie.

M. le chef de bataillon Bresson (G.-A.).

MM. les capitaines Arnoux (J.-A.), Auvin (R.-C.), Bertaux (G.-P.-E.), Betant (R.-G.-H.-F.), Brunet (R.), Buis (M.-L.-A.), Cerf (J.-E.-A.), Chappard (P.), Charli (R.-P.-P.), Deloeil (G.-G.-A.), Doucet (B.-P.-J.-S.), Grimaud (P.-P.-F.), Goolen (M.-J.-L.), Jezequel (J.-F.-M.), Le Grève (J.-N.-A.), Legeard (J.-R.-M.), Ott (F.), Panerai (C.-J.), Pelletier (M.-C.-A.), Pillet (M.-L.-G.), Rivière (J.-F.-J.), Troel (R.-M.-M.), Vincens (R.-V.-L.).

MM. les lieutenants Amesland (R.-P.), Briard (J.-H.-L.-E.), Dupeyrot (A.-M.), Grandjean (M.-F.-R.), Rougier (B.-L.-E.), Sabatier (J.-F.-G.-A).

Transmissions.

MM. les capitaines d'Anglade (M.-S.), Bongrain (H.-L.-E.-M.), Gonnet (M.), Guilini (R.-J.-R.), Turion (P.), Villeminot (F.-M-P.).

MM. les lieutenants Fortin (J.-M.), Milloux (P.-M.).

Infanterie coloniale.

MM. les capitaines Fromentin (A.-J.-M.-E.), Walter (E.-E.).

M. le lieutenant Erramuzpe (M.-H.)

Matériel.

M. le commandant Broyet (A.-J.-A.).

MM. les capitaines Bouzigues (A.-P.-P.), Lussan (L.), Mienville (R.-M.-E.-H.).

Intendance.

M. l'intendant militaire de 3e classe Haudot (N.-J.-R.).

Nomination d'assistants des hôpitaux coloniaux.

Par décision du 3 juillet 1953, vu le décret n° 48-983 du 2 juin 1948 instituant un concours pour la nomination à l'emploi d'assistant des hôpitaux coloniaux; vu l'instruction interministérielle du 12 juin 1948 relative au concours pour le titre d'assistant des hôpitaux coloniaux; sur la proposition du médecin général directeur de l'école d'application du service de santé des troupes coloniales de Marseille, sont nommés:

a) Section médecine.

MM. les médecins capitaines Vuilloux (Paul), Saukale (Marc), Guedel (Joseph).

b) Section chirurgie.

MM. les médecins capitaines Dilie (Maurice), Cheynet (Maurice), Merle (Henri), Kiefstadt-Sillonville (Franck), Diallo (Joseph).

c) Section ophtalmo-O. R. L.

M. le médecin commandant Prudhomme (Georges).

d) Section chimie-pharmacie.

MM. les pharmaciens capitaines Toury (Jacques), Canzin (Marcel), Jardin (Claude).

Ces titres sont acquis à compter du 1er juin 1953.

Concours d'admission à l'école de l'air.

(Elèves officiers de l'air, cadre navigant, et élèves officiers mécaniciens de l'air.)

RECRUTEMENT DIRECT EN 1953

(Tour de passage des examens oraux.)

Les épreuves orales du concours d'admission à l'école de l'air se dérouleront au centre de Paris, école nationale supérieure de l'aéronautique, 32, boulevard Victor, Paris (15e) (métro Place Balard ou Porte de Versailles), et commenceront le lundi 13 juillet 1953.

PREMIER GROUPE

Les candidats dont les noms suivent devront se présenter le lundi 13 juillet 1953, à huit heures précises:

MM.

Alexis (Gaston-P.).
Allier (Jean-L.-H.).
Alliot (Jean).
De Andolenko (Paul).
Anglard (Marc-C.-R.).
Arata (Claude-J.-C.).
Archer (Guy-J.-R.).
Arnaubec (Gérard-F.-C.).
Aubry (Michel-C.-R.).
Baloux (Claude-A.).
Barlan (Guy-G.-J.).
Baudry (Jean-C.-E.).
Beduchaud (Paul-M.-M.-J.).
Belz (Pierre-V.-J.-M.).
Bergot (Jean-Paul-M.-A.-M.).
Bergouignan (Jacques-F.-L.).
Bergounioux (Pierre-M.).
Bernard (Yves-G.-E.).
Berthier (Philippe-G.-M.).
De La Berrurière de Saint-Laon (Henry-R.-M.).
Bezier (Jean-P.).
Bigois (Michel-C.).
Billard (Jacques).
Bilbaux (Jean-P.-E.-E.).
Blais (Lucien-H.-V.).
Bolvin (Pierre-R.).
Boloh (Jacques-M.).
Bonneru (Michel-J.-E.).
Borde (Jean-F.-N.).
Borderies (Jean-Louis-J.).
Bottini (Jean-L.-B.-H.).
Bourdonnec (Louis-A.-M.).
Bourgade (Pierre-C.).
Brandet (Jean).
Bresard (Claude-H.-P.).
Brossier (Alain-M.-L.).
Buiret (Roland-M.-G.).
De Buretel de Chassey (Marc-M.-R.).
Caillou (Michel-P.-A.-L.).
Carblanc (André-M.).
Cassagne (Raymond).
Cazanéa (Pierre-A.).
Cazaux (Yves-C.-J.).
Chair (Claude-J.).
Chalaux (Pierre-R.).
Chalmet (Guy-A.-H.).
Chapart (Georges-P.).
Chapier (Jean-F.).
Charlot (Gérard-A.).
Chauffiasse (René).
Chauvallon (Gérard-R.-M.).
Cherpantier (Christian-D.-L.).
Chuilon (Christian-M.-G.).
Clerot (Michel-G.-J.-A.).
Clusel (Jean-Claude-R.-C.).
Collot (Georges-E.).
Combier (Alfred-J.).
Coq (Robert-A.).
Corre (Noël-G.).
Costantini (François).
Cottin (Robert-A.-J.).
Coullet (Jean-Marie-G.).
Courcelle-Labrousse (Hervé-H.-M.).
Courtieu (Robert-J.-L.).
Cousson (François-M.-F.).
Couvrat (Jean-M.-M.).
Couzineau (Bernard-H.-J.-B.).
Croix-Marie (Francis-M.-J.).
Croizier (Bernard-B.-M.-J.).
Daviaud (Guy-A.-J.).
Debeugny (Bernard-C.-L.-F.-M.).
Denis (Jean-J.-M.).
Déplat (Roland-P.).
Descroix (Michel-W.).
Devaux-Charbonnel (François-P.-X.-V.).
Deville (Pierre-G.).
De Dianous de la Perrotine (Henri-P.-A.).
Donneaud (Henry-M.).
Doppler (Paul-J.-R.).
Dravet (Pierre-A.-M.).
Dubard (François-N.-M.).
Dubedat (Paul-L.).
Ducatel (Michel-G.).
Dulherm (Louis-B.).
Duplé (Georges-I.).
Durand (Jean-G.-E.-M.).
Durand (Maurice-A.-L.-P.).
Durupt (Guy-L.).
Dutfeil (Jacques-P.-C.-A.).
Duval (Bernard-R.).
Enault (Philippe-Y.-R.).
Eude (Emile-H.).
Evrard (Georges-P.-M.).
Faure (Jean-M.).
Faussemagne (Bernard-P.).
Favrelle (Jean-A.-M.).
Ferey (Jean-Pierre-E.).
Floch (Michel).
Forsans (Jean-H.).
Fourny (Jean-A.).
Foussier (Jean-M.-A.-J.).
Frölich (Michel-J.-M.).
Gaches (Daniel-B.).
Gaillard (Frédéric-G.-G.).
Gandon-Leger (Christian-J.-M.).
Gauche (Claude-L.-J.).
Gaudart (Jacques-P.-E.).
Gault (Claude-J.-S.).
Georges (Jean-Jacques).
Germa (Paul-A.).
Germain (Jacques-G.-P.).
Girard (Dominique-M.-H.-Y.-A.).
Giraud (Jacques-M.).
Grand'Eury (Pierre-A.-A.).
Gué (André-R.).
Guéguen (Christian).
Guillemin (Yvan-L.-J.-G.).
Guillemot (Robert-L.).
Guillermin (Pierre).
Guillier (Serge-R.-L.).
Guillot (Marcel-P.-E.).
Guyard (Bernard-R.).
Guizol (Gilbert-P.-P.).
Hascoët (Jean-Pierre).
Hauviller (Jean-M.-A.).
Henriet (Jean-C.-L.).
Henrio (Albert-A.).
Hervy (Claude-L.).
Hervy (Gilbert-F.-C.).
Housset (Claude-M.).
Jolie (François-T.).
Juilien-Pommerol (Louis-M.-J.).
Labbé (Claude-S.).
Lacaille (Jean-P.-M.-D.).
Lacau (Xavier-G.-G.).
Lagrasla (Christian-Y.).
Lambert (Yves-J.).
La Roche (Jacques-F.-D.).
Laurent (Guilhem).
Lazarevitch (Serge-A.).
Lazerges (Jean-R.-A.).
Le Brozec (Jean-Claude-A.).
Lécureux (Maurice-P.-L.).
Le Morvan (Guy-M.-F.).
Léomand (Gérard-C.).
Lucas (Michel-E.-P.).
Malomert (Emile-G.-B.).
Marchal (Roger-A.-A.).
Morris (Jean-Marc-E.-M.).
Nougue (André-M.-J.).
Pommaréde (Pierre-B.).
Richard (Jean-M.-P.).
Rio (André-J.-J.).
Robert (Luc (A.-M.-R.).
Robin (Jean-F.-L.).
Rouyer (Robert-J.-A.).
Rozet (Georges-L.).
Saussier (Maurice-A.).
Seite (Jean).
Soty (Claude-M.-L.).
Thomas (Jean-M.-L.).
Thomas (Robert).
Thomasset (François-E.-J.-M.).
Wolline (Maurice-J.).

DEUXIEME GROUPE

Les candidats dont les noms suivent devront se présenter le lundi 20 juillet 1953, à huit heures précises:

MM.

Alegria (Pierre-L.-F.).
Alias (Jacques-P.-J.).
Anglaret (François-P.-M.).
Barcaroli (Henri).
Berard (Henri-J.-G.).
Berlandi (André-A.-C.).
Bertin (Jacques).
Boucebci (Tahar).
Bouriliet (Jacques-P.-R.).
Brechet (Gérard-L.).
Bricoteaux (Jean-Claude).
De Calbiac (Jean-J.).
Cales (Gilbert-C.).
Carbonnier (Michel-H.-J.-M.).
Carré (Paul).
Chamalet (Jean-G.).
Charaix (Robert-J.-E.).
Chinaud (Jean-P.).
Clement (Pierre-G.-J.).
Cogney (Yves-F.-R.).
Cuvillier (Auguste-J.).
Dauch (Max-E.).
Deleuze (Jakie-C.).
Deschamps (Pascal-R.-P.).
Dubois (Luc-G.).
Duval (Michel-P.-M.).
Fege (Pierre-M.-A.).
Feybesse (Pierre-A.).
Gerard (Michel-M.-A.).
Guillorit (François-J.-L.).
Guyot (Robert-R.).
Lachassagne (Jacques-P.).
Lambert (Marcel-J.-A.).
Lambert (Noël-P.-M.-J.).
Lanzarini (Denis-J.-A.).
Lapouige (Robert-M.-A.).
Lariviere (Marc-L.-P.-A.).
Latanicre (Bernard-J.-Y.).
Lathoumetie (Alain-M.-J.).
Lavergne (Bernard-Y.).
Lazarini (Robert (E.-E.).
Le Chuiton (Pierre-R.).
Lecœur (Jean-Pierre-E.).
Lecomte (Jacques-R.).
Le Corre (Alain-H.).
Le Dantec (Pierre-F.-M.).
Lejosne (Jean-M.-M.).
Lemaire (Jean-Pierre).
Le Masson (Xavier-G.-J.-M.).
Le Merdy (Léon).
Leroy (Philippe-J.-C.).
Lespine (Bernard).
Louvet (Pierre-F.-L.).
Loyer (Jean-P.-M.).
Malgorn (Jacques).
Marcellesi (Dominique).
Marcoux (Pierre-L.-M.-H.).
Marin-Dubuard (Auguste-M.).
Martin (Jacques-P.-H.).
Martin (Joseph-E.).
Martin de Marolles (Jean-F.-R.-M.).
Masclet (Henri-L.-M.).
Massia (Jean-Pierre-J.).
Maurice (Claude-M.).
Mentré (Pierre-G.).
More (Daniel-A.).
Moreau (François-R.-P.).
Nay (Jean-G.).
Noël (Xavier-J.-M.-J.).
Pain (Gilbert-E.-A.).
Pezet (Jean-R.-R.-G.).
Philippon (Rémy-L.-H.).
Planes (Pierre).
Platel (Jacques-M.-J.-M.).
Porchaire (Marcel-A.-L.).
Quéré (Joseph).
Ratié (René-M.).
Regnault (Michel-P.-J.).
Reynal (Jean-L.).
Richard (Pierre-J.-Y.-M.).
Risch (Hubert-J.-C.).
Riviere (Jacques-E.-M.-F.-J.).
Rochard (Claude-L.).
Roiron (Georges-M.-F.).
Roland-Billecart (Alain-P.-A.).
Rolland (Alain-R.-S.-R.).
Rolland (Roger-A.-M.).
Roperch (Narcisse-L.-V.).
Roquefort (Henri-J.).
Rouillard (René-M.-R.).
Rousseau (Alain).
Rouyez (Pierre-R.-J.).
Ruotte (Claude-P.).
Salaün (Raymond-M.).
Sarraillet (Jean-J.).
Sarrazin (Pierre-H.).
Savary (Gilbert-G.).
Serre (Charles-A.).
Simon (Etienne-M.).
Simonneau (Jean-M.).
Simonpieri (Jacques-C.-C.).
Soreau (Paul-R.-C.).
Taconnat (Jean-L.-H.).
Thomazo (Bertrand-M.-M.).
Thuilier (Pierre-A.-A.).
Tichoux (Claude-M.-G.).
Tribouiet (François-R.-J.).
De Truchis de Varennes (François-M.-E.).
Tual (Ferdinand-G.-E.-J.).
Vautier (Christian-H.).
Vidal (Jean-Pierre).
Viossat (Gérard-T.-E.).
Vuillemot (Jean-L.-P.-G.).

TROISIEME GROUPE

Les candidats dont les noms suivent devront se présenter le vendredi 24 juillet 1953, à huit heures précises:

MM.

Aurousseau (André-J.-L.-E.).
Blanluet (Francis-G.-L.).
Clariond (Paul-E.).
Cordon (Marc-F.-X.).
Cosmao (Michel-R.-M.).
Dorsemaine (Michel-P.).
Fabre (Christian-M.-P.).
Fadeuilhe (Jean-G.-E.).
Garreta (Joël-J.-F.).

Goudenege (Pierre-B.).
Hourdin (Adrien-J.-A.).
Hugounenq (Bernard-J.).
De Labarrière (Jacques-J.-M.-P.).
Laynaud (Pierre-J.-E.).
Lebas (André-P.-M.).
Le Bastard de Villeneuve (Michel-M.-A.-L.).
Le Coguic (Claude-C.-H.).
Le Corre (Raymond).
Le Coz (Jean).
Le Guen (Jean-C.).
Le Hegarat (Louis-E.).
Le Lay (Roger-J.-F.-C.).
Lemille (André-P.-J.-J.).
Lenoury (Claude-L.-N.).
Lepesant (Claude-M.).
Linguinou (Yves-H.).
Lorber (Jean-R.-M.).
Madec (Roger-F.-L.).
De Maistre (Hugues-M.-B.).
Marin (Christian-L.).
Martelli (Jean-P.-G.).
Melquiond (Gabriel-L.-A.).
Merdy (Henri).
Meynier (Jacques-C.-G.).
Mienne (Gérard-J.-C.).
Mignot (Jacques-H.-M.).
Moline (Gérard-D.).
Montanié (Jean-P.-M.-C.).
Morel (Claude-G.-J.).
Nicolas (Bernard-J.-M.-J.).
Orjubin (Alain-L.).
Ortolan (Jacques-P.-P.).
Pagès (Gérard-H.-J.).
Pallier (Jean-F.).
Pasquet (Bernard-E.).
Paton (Bernard-R.-R.).
Payement (Serge-G.-C.).
Perchenet (Michel-M.).
Petit (Jean-Pierre-R.-C.).
Picault (Pierre-R.-B.).
Piercy (Claude-P.-A.).
Potard (Alain-F.-M.).
Rigault (Jean-M.-M.).
Risse (Noël-M.-C.-A.).
Roccaserra (Claude-J.-R.).
Rochat (Christian-L.-L.-A.).
Rollet (Yves-F.).
Rouault (Yvon-R.-M.-J.).
Rouchon (Jean-J.-H.).
Rougier (Yves-M.-O.-H.).
Rougier (Yves-M.-V.).
Royant (Roger).
Rubin (Michel-L.).
Saint-Hillier (Guy-C.Y.
Signoret (Claude-N.-E.).
Sirvent (Paul-S.-E.).
Sizun (Jean-P.).
Soubrier (Armand-L.-M.).
Souterbicq (André-P.).
Suignard (François-L.).
Suquet (Alain-M.-L.-H.).
De Sury d'Aspremont (Guy-M.-J.).
Tardot (Henri-L.).
Vaquette (Jacques-H.-P.).
Vella (René-R.-J.-M.).
Du Verdier (Jean-M.-R.-J.).
Vergnaud (Jean-P.-A.).
Veriet (Jean-Paul).
Viart (Jacques-P.-G.).
De Vitry d'Avaucourt (Hubert).

Les candidats figurant sur le présent tour de passage devront se présenter, aux dates et heures indiquées ci-dessus, porteurs des pièces suivantes:

Lettre d'admissibilité (1);
Carte d'identité avec photographie;
Pièces donnant droit aux majorations de points.

Ils devront, en outre, se munir de l'équipement nécessaire pour effectuer les épreuves d'éducation physique.

NOTA. — Le remboursement des frais de déplacement et d'hébergement des candidats n'est pas assuré; seuls pourront prétendre au remboursement des frais de déplacement les candidats titulaires d'une bourse d'enseignement totale ou partielle, dans les conditions fixées par le nota 1 de l'article 8 de l'instruction n° 6.300/EMG. FA.A/5/PN en date du 10 août 1951, relative aux conditions d'admission à l'école de l'air.

(1) Cette lettre, donnant toutes instructions, a été adressée à chacun des candidats figurant sur le présent tour de passage.

MINISTERE DES FINANCES ET DES AFFAIRES ECONOMIQUES

Cabinet du ministre.

Le ministre des finances et des affaires économiques,

Vu le décret n° 48-1233 du 28 juillet 1948 portant règlement d'administration publique en ce qui concerne les cabinets ministériels;

Vu le décret du 28 juin 1953 portant nomination des membres du Gouvernement,

Arrête:

Art. 1er. — Sont nommés au cabinet du ministre des finances et des affaires économiques:

Conseillers techniques.

M. Raymond Villadier, président du comité financier d'Electricité de France.

M. Marcel Wiltzer, préfet.

M. Yves Marcille, inspecteur des finances, sous-directeur au ministère des finances et des affaires économiques.

M. Simon Nora, inspecteur des finances.

M. Jean Remond.

M. Paul Bonnaure, directeur régional des douanes.

Art. 2. — Le présent arrêté sera publié au *Journal officiel* de la République française, et prendra effet à compter du 28 juin 1953.

Fait à Paris, le 7 juillet 1953.

EDGAR FAURE.

Délégations de signature.

Le secrétaire d'Etat aux affaires économiques,

Vu le décret n° 47-233 du 23 janvier 1947 autorisant les ministres à déléguer par arrêté leur signature;

Vu l'arrêté du 4 juillet 1953 portant nomination des membres du cabinet du secrétaire d'Etat aux affaires économiques;

Vu le décret n° 53-609 du 7 juillet 1953 fixant les attributions du secrétaire d'Etat aux affaires économiques,

Arrête:

Art. 1er. — Délégation permanente est donnée à M. Theil, directeur de cabinet, à l'effet de signer tous actes, arrêtés et décisions, à l'exclusion des décrets.

Art. 2. — Le présent arrêté sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 7 juillet 1953.

BERNARD LAFAY.

Le ministre des finances et des affaires économiques,

Sur le rapport du chef du service du contentieux, agent judiciaire du Trésor public,

Vu le décret n° 53-180 du 9 mars 1953 autorisant le ministre des finances à déléguer certains de ses pouvoirs,

Arrête:

Art. 1er. — Le pouvoir de prendre toutes décisions individuelles ou réglementaires concernant les affaires suivies par le service du contentieux et de l'agence judiciaire du Trésor public, à l'exclusion du pouvoir de contresigner les décrets, est délégué à M. Adher (Louis-Jean-Julien), chef dudit service, agent judiciaire du Trésor public.

Art. 2. — En cas d'empêchement de M. Adher, la même délégation est donnée à M. Fischer (Maurice-Elie), sous-directeur du service du contentieux et de l'agence judiciaire du Trésor public, et à M. Launay (Roger-Albert-Henri), administrateur civil de classe exceptionnelle audit service.

Art. 3. — Le chef du service du contentieux, agent judiciaire du Trésor public, est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 7 juillet 1953.

EDGAR FAURE.

MINISTERE DE L'EDUCATION NATIONALE

Admission dans les lycées et collèges et passage des élèves des lycées et collèges dans la classe supérieure.

Le ministre de l'éducation nationale,

Vu le décret du 26 octobre 1951 relatif aux modalités d'attribution des bourses nationales de l'enseignement du second degré;

Le conseil de l'enseignement du second degré entendu dans sa séance du 15 avril 1953;

Sur la proposition du directeur général de l'enseignement du second degré,

Arrête:

Art. 1er. — Dans les lycées et collèges, l'admission des élèves dans la classe supérieure est prononcée en fin d'année scolaire par le chef d'établissement, conformément à la proposition du conseil de classe.

Avant la séance, le chef d'établissement provoque les propositions des professeurs de toutes les disciplines.

Le conseil de classe est présidé par le chef d'établissement, dont la voix, en cas de partage égal des voix, est prépondérante.

Le cas des élèves boursiers ou candidats à une bourse doit être examiné au cours de l'un des conseils de classe réunis avant le 31 mai.

Art. 2. — *a*) Le conseil de classe propose:

Ou bien que l'élève soit admis dans la classe supérieure,

Ou bien que l'élève soit soumis à la rentrée d'octobre à un examen de passage, conformément aux dispositions de l'article 3 du présent arrêté,

Ou bien que l'élève soit invité à redoubler la classe suivie pendant l'année scolaire écoulée,

Ou bien que la famille de l'élève soit invitée à l'orienter dans une autre voie.

b) Les élèves des lycées et collèges, candidats à une bourse nationale, dont les résultats scolaires ne permettent pas l'admission dans la classe supérieure, sont soumis à l'examen d'aptitude prévu par l'article 11 du décret du 26 octobre 1951.

c) Les élèves des lycées et collèges, boursiers nationaux sortant des classes de cinquième et de troisième, dont les résultats scolaires ne permettent pas l'admission dans la classe supérieure, sont soumis à l'examen de vérification d'aptitude prévu par l'article 25 du décret du 26 octobre 1951.

d) Les élèves boursiers sortant des autres classes des lycées et collèges sont soumis au régime commun défini au paragraphe *a* ci-dessus.

Art. 3. — Lorsque les résultats obtenus par un élève ne paraissent pas suffisants pour qu'il soit autorisé à passer dans la classe supérieure, sans que cependant ils justifient le redoublement de la classe, le conseil peut décider que l'élève subira à la rentrée d'octobre un examen de passage portant sur deux disciplines au maximum, conformément aux dispositions prévues aux articles 11 à 19 ci-après.

L'admission dans la classe supérieure est proposée par le conseil de classe si cet examen révèle des progrès suffisants dans les disciplines considérées.

Le recours à l'examen de passage ne doit être qu'exceptionnel.

Ces dispositions ne s'appliquent ni aux boursiers sortant des classes de cinquième et troisième, ni aux candidats à une bourse dont le cas a été prévu ci-dessus (paragraphes *c* et *d* de l'article 2).

Art. 4. — Le conseil de classe est obligatoirement appelé à se prononcer sur l'opportunité d'autoriser un élève:

Ou à franchir une classe,
Ou à passer dans une classe supérieure en changeant de section,
Ou à redoubler une classe en changeant ou non de section.

Art. 5. — L'admission dans la classe supérieure, avec ou sans changement de section, fait l'objet d'une attestation délivrée par le chef de l'établissement ou bien elle est mentionnée sur le bulletin de fin d'année.

Toute décision autre que l'admission dans la classe supérieure est portée à la connaissance des familles par une note particulière du chef d'établissement, qui doit mentionner les motifs invoqués par le conseil de classe.

La décision d'un conseil de classe est valable pour tous les établissements d'enseignement public du second degré, mais l'admission n'est prononcée que sous réserve des places disponibles.

Art. 6. — Sont admis de droit dans la limite des places disponibles, à la rentrée d'octobre ou en cours d'année scolaire dans les classes des lycées et collèges:

a) Les élèves provenant de la même section d'un autre établissement d'enseignement public du second degré, qui produisent l'attestation définie à l'article 5 du présent arrêté;

b) Les boursiers nouvellement nommés ou transférés d'un autre établissement par décision rectorale.

Art. 7. — Les élèves qui ne viennent pas d'un établissement d'enseignement public du second degré ne peuvent être admis dans les classes de cinquième, quatrième, troisième, deuxième et première qu'après avoir subi un examen d'admission dans les conditions définies aux articles 11 à 19.

Les directeurs de cours complémentaires dressent, après avis du conseil des professeurs de troisième, la liste des élèves de troisième des cours complémentaires d'enseignement général qu'ils proposent pour le passage en classe de seconde.

Le cas de ces élèves est ensuite soumis au conseil de classe de troisième qui, dans l'établissement du second degré, donne son avis sur le passage en classe de seconde moderne. Ce conseil a lieu, autant que possible, en présence des directeurs de cours complémentaires ou de professeurs désignés par eux.

Tous les élèves venant de la classe de troisième des cours complémentaires qui n'auraient pas été proposés, au cours de ce conseil de classe, pour le passage direct en classe de seconde, devront subir l'examen d'admission prévu à l'article 14 ci-après.

Tous les élèves des cours complémentaires candidats à une bourse pour la classe de seconde doivent subir l'examen d'aptitude prévu à l'article 14 du décret du 26 octobre 1951.

L'examen d'admission prévu à l'alinéa 1er du présent article a lieu, en principe, à la rentrée d'octobre. Toutefois, quand les conditions locales le permettent, les inspecteurs d'académie peuvent autoriser l'ouverture d'une première session dès la sortie des classes, sous réserve que cette première session soit ouverte dans tous les établissements de même nature de la localité. En ce cas, les élèves refusés en juillet ne sont pas autorisés à se présenter à nouveau à la session d'octobre. En cas de force majeure, les élèves qui ne viennent pas d'un établissement public du second degré peuvent être admis en cours d'année scolaire, sur proposition du conseil de classe, après avoir subi avec succès des épreuves correspondant à celles prévues pour l'examen d'admission.

Art. 8. — Le jury de l'examen prévu aux articles 3 et 7 est présidé par le chef d'établissement, assisté, dans les lycées, par le censeur des études et, dans les collèges, par le surveillant général, et composé des professeurs enseignant dans la classe où l'élève désire entrer et de ceux qui enseignent dans la classe précédente.

Art. 9. — L'échec à l'examen d'admission dans une classe ne confère pas le droit d'être admis sans examen dans la classe inférieure.

Après échec au baccalauréat (première ou seconde partie), le redoublement de la classe est soumis à l'autorisation du chef de l'établissement, sur avis du conseil de classe, qui statue, après examen du livret scolaire de l'élève, des notes obtenues aux épreuves du baccalauréat et, au besoin, à la suite d'un examen. En cas de partage égal des voix, la décision appartient au chef d'établissement.

Art. 10. — Aucun élève ne peut être autorisé à passer trois ans dans la même classe du second degré, sauf pour des raisons de santé dûment établies.

Admission en cinquième.

Art. 11. — L'examen d'admission en cinquième porte sur les programmes des classes de sixième. Il comprend les épreuves suivantes:

Section classique.

1° Compte rendu de lecture. — Durée: une heure; coefficient 3.
A l'occasion du texte choisi, des questions relatives à la connaissance de la langue seront posées (explication du sens d'un mot ou d'une phrase, etc...). Un tiers de la note sera réservé pour l'orthographe et les questions posées.

2° Composition d'arithmétique consistant en la solution raisonnée de deux problèmes. — Durée: une heure et demie; coefficient 3.

3° Exercice de latin consistant en la traduction de phrases très simples de latin en français et de français en latin et en questions de grammaire relatives aux formes et aux règles élémentaires de la syntaxe latine. Il sera tenu le plus grand compte de l'orthographe française. — Durée: une heure et demie; coefficient 2 (aucun dictionnaire ni lexique n'est autorisé).

4° Un exercice de langue vivante consistant en:

a) Réponses en langue étrangère à cinq questions simples posées en langue étrangère et mettant en œuvre le vocabulaire acquis en sixième;

b) Transposition dans une autre forme grammaticale (changement de genre, de nombre, de temps, de mode, etc., modification de la construction) de cinq phrases simples en langue étrangère. — Durée: une heure et demie; coefficient 2.

Section moderne.

Mêmes épreuves que pour la section classique, mais une épreuve unique de langue vivante remplace les deux exercices de latin et de langue vivante. Cette épreuve consiste en:

a) Réponses en langue étrangère à cinq questions simples posées en langue étrangère et mettant en œuvre le vocabulaire acquis en sixième;

b) Transposition dans une autre forme grammaticale (changement de genre, de nombre, de temps, de mode, etc., modification de la construction) de cinq phrases simples en langue étrangère;

c) Traduction en langue étrangère de cinq phrases françaises simples (vocabulaire de sixième). — Durée: deux heures; coefficient 3.

Admission en quatrième.

Art. 12. — L'examen d'admission en quatrième porte sur les programmes des classes de 5e. Il comprend les épreuves suivantes:

Section classique.

1° Composition française. — Durée: deux heures; coefficient 3.

2° Version latine et une courte phrase de thème d'imitation sans utilisation d'un dictionnaire français-latin. — Durée: une heure et demie; coefficient 2;

3° Composition de mathématiques comportant deux problèmes simples avec solution raisonnée. — Durée: une heure et demie; coefficient 3;

4° Un exercice de langue vivante consistant en:

a) Réponses en langue étrangère à cinq questions simples posées en langue étrangère et mettant en œuvre le vocabulaire acquis en sixième et en cinquième;

b) Transposition dans une autre forme grammaticale (changement de genre, de nombre, de temps, de mode, etc., modification de la construction) de cinq phrases simples en langue étrangère. — Durée: une heure et demie; coefficient 2.

Section moderne.

1° Composition française. — Durée: deux heures; coefficient 3;

2° Un exercice de langue vivante consistant en:

a) Réponses en langue étrangère à cinq questions simples posées en langue étrangère et mettant en œuvre le vocabulaire acquis en sixième et en cinquième;

b) Transposition dans une autre forme grammaticale (changement de genre, de nombre, de temps, de mode, etc., modification de la construction) de cinq phrases simples en langue étrangère;

c) Traduction en langue étrangère de quatre phrases françaises très simples (vocabulaire de sixième et de cinquième). — Durée: deux heures; coefficient 3;

3° Composition de mathématiques comportant deux problèmes simples avec solution raisonnée. — Durée: une heure et demie; coefficient 3.

Admission en troisième.

Art. 13. — L'examen d'admission en troisième porte sur les programmes de quatrième. Il comprend les épreuves suivantes:

Section classique A.

1° Composition française. — Durée: deux heures; coefficient 3;

2° Version latine et courte phrase de thème d'imitation sans utilisation d'un dictionnaire français-latin. — Durée: une heure et demie; coefficient 2;

3° Exercice grec fait sans dictionnaire ni lexique, consistant en la traduction de phrases très simples de grec en français et de

français en grec et en questions très simples de grammaire relatives aux formes et aux règles élémentaires de la syntaxe grecque. — Durée: une heure et demie; coefficient 2;

4° Composition de mathématiques. — Durée: une heure et demie; coefficient 2;

5° Un exercice de langue vivante consistant en:

a) Réponses en langue étrangère à quelques questions posées en langue étrangère portant sur un texte simple et mettant en œuvre le vocabulaire acquis en sixième, cinquième et quatrième; l'une des questions appellera un court développement (cinquante mots environ) en langue étrangère;

b) Transposition dans une autre forme grammaticale (changement de genre, de nombre, de temps, de mode, etc., modification de la construction) de cinq phrases simples en langue étrangère. — Durée: une heure et demie; coefficient 2.

Section classique B.

1° Composition française. — Durée: deux heures; coefficient 3;

2° Version latine et une courte phrase de thème d'imitation sans utilisation d'un dictionnaire français-latin. — Durée: une heure et demie; coefficient 2;

3° Un exercice de langue vivante I consistant en:

a) Réponses en langue étrangère à quelques questions posées en langue étrangère portant sur un texte simple et mettant en œuvre le vocabulaire acquis en sixième, cinquième et quatrième; l'une des questions appellera un court développement (cinquante mots environ) en langue étrangère;

b) Transposition dans une autre forme grammaticale (changement de genre, de nombre, de temps, de mode, etc., modification de la construction) de trois phrases simples en langue étrangère;

c) Traduction en langue étrangère de deux phrases françaises simples. — Durée: deux heures; coefficient 2;

4° Un exercice de langue vivante II consistant en:

a) Réponses en langue étrangère à cinq questions simples posées en langue étrangère et mettant en œuvre le vocabulaire acquis en quatrième;

b) Transposition dans une autre forme grammaticale (changement de genre, de nombre, de temps, de mode, etc., modification de la construction) de cinq phrases simples en langue étrangère. — Durée: une heure et demie; coefficient 2.

5° Composition de mathématiques. — Durée: une heure et demie; coefficient 2.

Section moderne.

1° Composition française. — Durée: deux heures; coefficient 3.

2° Composition de mathématiques comportant deux problèmes avec solution raisonnée. — Durée: une heure et demie; coefficient 3.

3° Un exercice de langue vivante I consistant en:

a) Réponses en langue étrangère à quelques questions posées en langue étrangère portant sur un texte simple et mettant en œuvre le vocabulaire acquis en sixième, cinquième et quatrième; l'une des questions appellera un court développement (cinquante mots environ) en langue étrangère;

b) Transposition dans une autre forme grammaticale (changement de genre, de nombre, de temps, de mode, etc., modification de la construction) de cinq phrases simples en langue étrangère;

c) Traduction en langue étrangère de quatre phrases françaises simples (vocabulaire de sixième, cinquième et quatrième). — Durée: deux heures; coefficient 3.

4° Un exercice de langue vivante II consistant en:

a) Réponses en langue étrangère à cinq questions simples posées en langue étrangère et mettant en œuvre le vocabulaire acquis en sixième, cinquième et quatrième;

b) Transposition dans une autre forme grammaticale (changement de genre, de nombre, de temps, de mode, etc., modification de la construction) de cinq phrases simples en langue étrangère;

c) Traduction en langue étrangère de quatre phrases françaises simples (vocabulaire de quatrième). — Durée: deux heures; coefficient 2.

Les élèves qui proviennent d'un établissement où, exceptionnellement et par suite d'un cas de force majeure, l'enseignement de la seconde langue n'aurait pu être organisé, pourront être dispensés des épreuves de seconde langue. Les coefficients de français et de langue vivante I seront alors portés à 4.

Admission en seconde.

Art. 11. — L'examen d'admission en seconde porte sur les programmes de la classe de troisième. Il comporte des épreuves écrites et des épreuves orales. Le jury peut substituer aux épreuves orales des épreuves écrites.

ÉPREUVES ÉCRITES

Section classique A.

1° Composition française. — Durée: deux heures; coefficient 3.
Cette composition française pourra être comprise comme l'explication rédigée d'un texte français.

2° Version latine. — Durée: deux heures; coefficient 2.

3° Version grecque. — Durée: deux heures; coefficient 2.

4° Un exercice de langue vivante consistant en:

a) Traduction en français d'un texte de langue étrangère (description, anecdote, dialogue, etc.) de 80 à 100 mots;

b) Réponses en langue étrangère à quelques questions « d'intelligence » et de grammaire portant sur le texte traduit. Durée: deux heures; coefficient 2.

Section classique A.

1° Composition française. — Durée: deux heures; coefficient 3
Cette composition française pourra être comprise comme l'explication rédigée d'un texte français.

2° Version latine. — Durée: deux heures; coefficient 2.

3° Version grecque. — Durée: deux heures; coefficient 2.

4° Composition de mathématiques comportant deux problèmes avec solution raisonnée. — Durée: deux heures; coefficient 2.

Section classique B.

1° Composition française. — Durée: deux heures; coefficient 3.

2° Version latine. — Durée: deux heures; coefficient 2.

3° Un exercice de langue vivante I consistant en:

a) Traduction en français d'un texte de langue étrangère (description, anecdote, dialogue, etc.) de 80 à 100 mots;

b) Réponses en langue étrangère à quelques questions « d'intelligence » et de grammaire portant sur le texte traduit.
Durée: deux heures; coefficient 2.

4° Un exercice de langue vivante II consistant en:

a) Traduction en français d'un texte de langue étrangère (description, anecdote, dialogue, etc.) de 80 à 100 mots;

b) Réponses en langue étrangère à quelques questions « d'intelligence » et de grammaire portant sur le texte traduit,
ou une composition de mathématiques comportant deux problèmes avec solution raisonnée. — Durée: deux heures; coefficient 2.

Sections classiques C et C'.

1° Composition française. — Durée: deux heures; coefficient 3.

2° Version latine. — Durée: deux heures; coefficient 2.

3° Un exercice de langue vivante I consistant en:

a) Traduction en français d'un texte de langue étrangère (description, anecdote, dialogue, etc.) de 80 à 100 mots;

b) Réponses en langue étrangère à quelques questions « d'intelligence » et de grammaire portant sur le texte traduit. — Durée: deux heures; coefficient 2.

4° Composition de mathématiques comportant deux problèmes avec solution raisonnée. — Durée: deux heures; coefficient 2.

Section moderne M.

1° Composition française. — Durée: deux heures; coefficient 3.

2° Composition de mathématiques comportant deux problèmes avec solution raisonnée. — Durée: deux heures; coefficient 2.

3° Un exercice de langue vivante I consistant en:

a) Traduction en français d'un texte de langue étrangère (description, anecdote, dialogue, etc.) de 80 à 100 mots;

b) Réponses en langue étrangère à quelques questions « d'intelligence » et de grammaire portant sur le texte traduit;

c) Traduction en langue étrangère d'un texte français comprenant environ 40 mots.
Durée: deux heures et demie; coefficient 2.

4° Un exercice de langue vivante II consistant en:

a) Traduction en français d'un texte de langue étrangère (description, anecdote, dialogue, etc.) de 80 à 100 mots;

b) Réponses en langue étrangère à quelques questions « d'intelligence » et de grammaire portant sur le texte traduit.
Durée: deux heures; coefficient 2.

Les élèves qui proviennent d'un établissement où, exceptionnellement et par suite d'un cas de force majeure, l'enseignement de la seconde langue n'aurait pu être organisé, pourront être dispensés des épreuves de seconde langue. Les coefficients des épreuves de français et de langue vivante I seront alors portés à 4.

Section moderne M'.

1° Composition française. — Durée: deux heures; coefficient 3.

2° Composition de mathématiques comportant deux problèmes avec solution raisonnée. — Durée: deux heures; coefficient 3.

3° Un exercice de langue vivante I consistant en:

a) Traduction en français d'un texte de langue étrangère (description, anecdote, dialogue, etc.) de 80 à 100 mots;

b) Réponses en langue étrangère à quelques questions « d'intelligence » et de grammaire portant sur le texte traduit;

c) Traduction en langue étrangère d'un texte français comprenant environ 40 mots.
Durée: deux heures et demie; coefficient 3.

ÉPREUVES ORALES

Section classique A.

1° Interrogation d'histoire et de géographie; coefficient 2.

2° Interrogation de mathématiques; coefficient 2.

Section classique A'.

1° Interrogation d'histoire et de géographie; coefficient 2.

2° Interrogation de langue vivante; coefficient 2.

Section classique B.

1° Interrogation d'histoire et de géographie; coefficient 2.

2° Interrogation de mathématiques pour les candidats ayant opté pour l'exercice de langue vivante II à l'écrit,
ou interrogation de langue vivante II pour ceux qui ont opté à l'écrit pour la composition de mathématiques.
Coefficient 2.

Sections classiques C et C' et sections modernes M et M'.

Interrogation d'histoire et de géographie; coefficient 2.

Admission en première.

Art. 15. — L'examen d'admission en première porte sur le programme de la classe de seconde classique ou moderne. Il comporte des épreuves écrites et des épreuves orales. Le jury peut substituer aux épreuves orales des épreuves écrites.

ÉPREUVES ÉCRITES

Section classique A.

1° Composition française. — Durée: deux heures; coefficient 3.
2° Version latine. — Durée: deux heures; coefficient 2.
3° Version grecque. — Durée: deux heures; coefficient 2.
4° Un exercice de langue vivante consistant en:

a) Traduction en français d'un texte de langue étrangère (description, anecdote, dialogue, etc.) de 80 à 100 mots;
b) Réponses en langue étrangère à quelques questions « d'intelligence » et de grammaire inspirées par le texte traduit.
Durée: deux heures; coefficient 2.

Section classique A'.

1° Composition française. — Durée: deux heures; coefficient 3.
2° Version latine. — Durée: deux heures; coefficient 2.
3° Version grecque. — Durée: deux heures; coefficient 2.
4° Une composition de mathématiques comportant deux problèmes avec solution raisonnée. — Durée: deux heures; coefficient 3.

Section classique B.

1° Composition française. — Durée: deux heures; coefficient 3.
2° Version latine. — Durée: deux heures; coefficient 2.
3° Un exercice de langue vivante I consistant en:
a) Traduction en français d'un texte de langue étrangère (description, anecdote, dialogue, etc.) de 80 à 100 mots;
b) Réponses en langue étrangère à quelques questions « d'intelligence » et de grammaire inspirées par le texte traduit;
c) Traduction en langue étrangère d'un texte français comprenant environ 40 mots.
Durée: deux heures; coefficient 2.
4° Un exercice de langue vivante II consistant en:
a) Traduction en français d'un texte de langue étrangère (description, anecdote, dialogue, etc.) de 80 à 100 mots;
b) Réponses en langue étrangère à quelques questions « d'intelligence » et de grammaire inspirées par le texte traduit,
ou
Une composition de mathématiques comportant deux problèmes avec solution raisonnée.
Durée: deux heures; coefficient 2.

Sections classiques C et C'.

1° Composition française. — Durée: deux heures; coefficient 3.
2° Version latine. — Durée: deux heures; coefficient 2.
3° Un exercice de langue vivante I consistant en:
a) Traduction en français d'un texte de langue étrangère (description, anecdote, dialogue, etc.) de 80 à 100 mots;
b) Réponses en langue étrangère à quelques questions « d'intelligence » et de grammaire inspirées par le texte traduit.
Durée: deux heures; coefficient 2.
4° Composition de mathématiques comprenant deux problèmes avec solution raisonnée. — Durée: deux heures; coefficient 2.

Section moderne M.

1° Composition française. — Durée: deux heures; coefficient 3.
2° Composition de mathématiques comportant deux problèmes avec solution raisonnée. — Durée: deux heures; coefficient 2.
3° Un exercice de langue vivante I consistant en:
a) Traduction en français d'un texte de langue étrangère (description, anecdote, dialogue, etc.) de 80 à 100 mots;
b) Réponses en langue étrangère à cinq ou six questions « d'intelligence » et de grammaire portant sur le texte traduit;
c) Traduction en langue étrangère d'un texte français comprenant environ 40 mots.
Durée: deux heures et demie; coefficient 2.
4° Un exercice de langue vivante II consistant en:
a) Traduction en français d'un texte de langue étrangère (description, anecdote, dialogue, etc.) de 80 à 100 mots;
b) Réponses en langue étrangère à cinq ou six questions « d'intelligence » portant sur le texte traduit.
Durée: deux heures; coefficient 2.
Les élèves qui proviennent d'un établissement où, exceptionnellement et par suite d'un cas de force majeure, l'enseignement de la seconde langue n'aurait pu être organisé qu'à partir de la classe de seconde, subiront une épreuve de seconde langue de même nature que celle prévue à l'article 14, 4°, mais plus facile.

Section moderne M'.

1° Composition française. — Durée: deux heures; coefficient 3.
2° Un exercice de langue vivante I consistant en:
a) Traduction en français d'un texte de langue étrangère (description, anecdote, dialogue, etc.) de 80 à 100 mots;
b) Réponses en langue étrangère à quelques questions d' « intelligence » et de grammaire inspirées par le texte traduit;
c) Traduction en langue étrangère d'un texte français comprenant environ quarante mots.
Durée: deux heures et demie; coefficient 2.
3° Une composition de sciences physiques. — Durée: deux heures; coefficient 2.
4° Composition de mathématiques comportant deux problèmes avec solution raisonnée. — Durée: deux heures; coefficient 2.

ÉPREUVES ORALES

Section classique A.

1° Interrogation d'histoire et de géographie, coefficient 2.
2° Interrogation de mathématiques, coefficient 2.
3° Interrogation de sciences physiques, coefficient 1.

Section classique A'.

1° Interrogation d'histoire et de géographie, coefficient 2.
2° Interrogation de langue vivante, coefficient 2.
3° Interrogation de sciences physiques, coefficient 2.

Section classique B.

1° Interrogation d'histoire et de géographie, coefficient 2.
2° Interrogation de mathématiques pour les candidats ayant opté à l'écrit pour l'épreuve de langue vivante II,
ou
Interrogation de langue vivante II pour ceux qui ont opté à l'écrit pour la composition de mathématiques.
Coefficient 2.
3° Interrogation de sciences physiques, coefficient 1.

Section classique C.

1° Interrogation d'histoire et de géographie, coefficient 2.
2° Interrogation de sciences physiques, coefficient 2.

Section classique C'.

1° Interrogation d'histoire et de géographie, coefficient 2.
2° Interrogation de sciences expérimentales (sciences physiques et naturelles); coefficient 2.

Section moderne M.

1° Interrogation d'histoire et de géographie, coefficient 2.
2° Interrogation de sciences physiques, coefficient 2.

Section moderne M'.

1° Interrogation d'histoire et de géographie, coefficient 2.
2° Interrogation de sciences naturelles, coefficient 2.

Art. 16. — Chaque épreuve écrite ou orale est notée de zéro à dix et affectée du coefficient prévu.
Pour l'admission en classe de seconde ou de première, toute note en français inférieure à 5 est éliminatoire, sauf décision contraire du jury.
Le jury, après avoir délibéré, prend sa décision en tenant compte à la fois des résultats de l'examen et du dossier scolaire de l'élève.
Cette décision peut, éventuellement, donner lieu à un vote. En cas de partage égal des voix, la voix du président est prépondérante.
Il ne peut être fait appel de la décision du jury.

Art. 17. — Les durées indiquées pour les épreuves doivent s'entendre pour leur durée réelle, non compris le temps nécessaire pour la dictée des textes et sujets.

Art. 18. — Pour les épreuves de grec et de latin, les candidats sont autorisés, sous réserve des interdictions mentionnées ci-dessus aux articles 11 et 13, à faire usage d'un dictionnaire ou d'un lexique grec-français ou latin-français; l'usage du dictionnaire français-latin est interdit.

Art. 19. — L'usage de tout dictionnaire unilingue ou bilingue est interdit pour les épreuves de langues vivantes, à l'exception des épreuves d'arabe. Les indications définissant la nature de l'exercice (traduisez, transposez, etc.) seront données en français.

Art. 20. — Le directeur général de l'enseignement du second degré est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Paris, le 12 juin 1953.

Pour le ministre et par délégation:
Le directeur du cabinet,
MARCEL BOUISSET.

Liste, par académie, des candidats déclarés admissibles aux épreuves orales (section des lettres), pour l'entrée à l'école normale supérieure et pour les bourses de licence (concours de 1953).

Académie de Paris.

Allain, Almand, Ancher, Baiche, Begue, Bertrand (Yves), Bonnetont, Caillaud, Caussat, Contamine, Dagron, Delort, Ducat, Dufaure, Duport, Faisant, Frot, Godart (Jean), Godfroid, Gorini, Goudard, Guelfucci, Gueudet, Heffer, Hieronimus, Laugier, Launay, Lepinte, Levavasseur, Lucien, Martinez, Mathieu, Maussion de Favières, Mayeur, Meyet, Michaud (Jean-Claude), Morel, Moses, Mougin, Payen, Mermaz, Peyre, Plessis, Ponchet, Poupelin, Prevost, Retat, Rieuneau, Rolley, Schweyer, Segrestaa, Seguin, Stuveras, Vade, Versini (G.), Vitoux, Voitz, Zerluth.

Académie d'Aix.

Saunier.

Académie d'Alger.

Beyssade.

Académie de Lyon.

Autrand, Bravard, Cubeles, Favier, Javion, Julliard, Lambrechts, Martin (Claude), Petit, Peyrot, Poizat, Prost, Teyssandier.

Académie de Montpellier.

Denjean, Domergue, Pastre, Redouloux.

Académie de Nancy.

Schouler.

Académie de Strasbourg.

Hatton, Zehnacker.

Les épreuves orales commenceront à l'école normale supérieure, 45, rue d'Ulm, à Paris (5e), le lundi 6 juillet 1953, au matin pour les candidats de l'académie de Paris et le mardi 6 juillet 1953 pour les candidats ayant composé en province.

MINISTERE DE L'INDUSTRIE ET DU COMMERCE

Décret du 8 juillet 1953 portant délégation de signature.

Le président du conseil des ministres,

Sur le rapport du ministre de l'industrie et du commerce,

Décrète :

Art. 1er. — En cas d'absence ou d'empêchement de M. Bouffandeau (René), directeur de l'administration générale du ministère de l'industrie et du commerce, M. Jullien (Maurice) et M. Cuttoli (Xavier), sous-directeurs de l'administration générale, sont habilités à signer tous actes et titres prévus à l'arrêté du 2 juillet 1953, portant délégation de signature à M. Bouffandeau, à l'exception des marchés de travaux ou de fournitures dont le montant est supérieur à 10 millions de francs ou 2 millions de francs s'il s'agit de marchés passés pour plusieurs années.

Art. 2. — Le ministre de l'industrie et du commerce est chargé de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 8 juillet 1953.

JOSEPH LANIEL.

Par le président du conseil des ministres :
Le ministre de l'industrie et du commerce,
JEAN-MARIE LOUVEL.

MINISTERE DE LA FRANCE D'OUTRE-MER

Nomination des membres du cabinet du ministre de la France d'outre-mer.

Le ministre de la France d'outre-mer,

Vu le décret du 28 juin 1953 portant nomination des membres du Gouvernement;

Vu le décret du 28 juillet 1948, modifié le 21 août 1951, portant règlement d'administration publique en ce qui concerne les cabinets ministériels;

Vu l'arrêté du 3 juillet 1953 portant nomination d'un membre du cabinet du ministre de la France d'outre-mer,

Arrête :

Art. 1er. — Sont nommés au cabinet du ministre de la France d'outre-mer :

Conseillers techniques,

M. Marcel Chapron, préfet.

M. Xavier Torre, gouverneur de la France d'outre-mer.

M. François Luchaire, professeur de droit d'outre-mer à la faculté de droit de Nancy.

M. Pierre Sanner, inspecteur de la France d'outre-mer.

Chef adjoint de cabinet,

Mlle Jeanine Vignot.

Chef du secrétariat particulier,

Mlle Madeleine Dauphin.

Art. 2. — Le présent arrêté, qui aura effet à compter du 28 juin 1953, sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 8 juillet 1953.

LOUIS JACQUINOT.

Nomination des membres de l'état-major particulier du ministre de la France d'outre-mer et délégation de signature.

Le ministre de la France d'outre-mer,

Vu le décret du 28 juin 1953 portant nomination des membres du Gouvernement;

Vu le décret du 28 juillet 1948 portant règlement d'administration publique en ce qui concerne les cabinets ministériels et le décret du 21 avril 1951 le modifiant;

Vu le décret du 23 juillet 1947 autorisant les ministres à déléguer leur signature par arrêté,

Arrête :

Art. 1er. — Sont nommés à l'état-major particulier du ministre de la France d'outre-mer :

Chef de l'état-major particulier.

M. le colonel Emile Boutin, de l'infanterie coloniale.

Chef adjoint.

M. le lieutenant-colonel Georges Rouy, de l'infanterie coloniale.

Aide de camp.

M. le capitaine Sejou Kone, de l'infanterie coloniale.

Art. 2. — Délégation permanente est donnée à M. le colonel Boutin, à l'effet de signer, au nom du ministre de la France d'outre-mer, tous arrêtés, actes ou décisions concernant les affaires militaires et de défense nationale, à l'exclusion des décrets.

Art. 3. — Le présent arrêté sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 8 juillet 1953.

LOUIS JACQUINOT.

MINISTERE DU TRAVAIL ET DE LA SECURITE SOCIALE

Cabinet du ministre.

Le ministre du travail et de la sécurité sociale.

Vu le décret du 28 juin 1953 portant nomination des membres du Gouvernement;

Vu le décret du 28 juillet 1948 portant règlement d'administration publique en ce qui concerne les cabinets ministériels;

Vu l'arrêté du 29 juin 1953 nommant les membres du cabinet du ministre du travail et de la sécurité sociale,

Arrête :

Art. 1er. — Est acceptée la démission de M. Jean Rochet, chef adjoint du cabinet, appelé à d'autres fonctions.

Art. 2. — Le présent arrêté, qui prendra effet à compter du 2 juillet 1953, sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 6 juillet 1953.

PAUL BACON.

MINISTERE DE LA RECONSTRUCTION ET DU LOGEMENT

Décret du 8 juillet 1953 portant délégation de signature.

Le président du conseil des ministres,

Sur le rapport du ministre de la reconstruction et du logement,

Vu le décret n° 47-233 du 23 janvier 1947 autorisant les ministres à déléguer, par arrêté, leur signature;

Vu le décret du 28 juin 1953 portant nomination des membres du Gouvernement;

Vu l'arrêté du 3 juillet 1953 portant nomination de membres du cabinet du ministre de la reconstruction et du logement,

Décrète:

Art. 1er. — Délégation permanente est donnée à M. de Lacoste-Lareymondie (Alain), conseiller technique, à l'effet de signer, au nom du ministre de la reconstruction et du logement, tous actes, arrêtés et décisions relatifs à l'application de la législation sur les dommages de guerre, à l'exclusion des décrets.

Art. 2. — Le ministre de la reconstruction et du logement est chargé de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 8 juillet 1953.

JOSEPH LANIEL.

Par le président du conseil des ministres:

Le ministre de la reconstruction et du logement,

MAURICE LEMAIRE.

Inspecteurs.

Par arrêté du ministre de la reconstruction et du logement en date du 7 juillet 1953, sont promus au grade d'inspecteur titulaire (1er échelon), à compter du 1er janvier 1953, MM. Nessi (Jacques) et Court (René).

Services extérieurs.

Par arrêté du ministre de la reconstruction et du logement en date du 4 juillet 1953, les dispositions de l'arrêté du 24 février 1953 admettant à titre personnel, à compter du 1er décembre 1950, au bénéfice des dispositions de la loi du 19 octobre 1946, relative au statut général des fonctionnaires, M. Landelle (Alfred), architecte temporaire des services extérieurs du ministère de la reconstruction et de l'urbanisme et de l'intégrant, à compter de la même date, dans le corps des inspecteurs de l'urbanisme et de l'habitation titulaires, en qualité d'inspecteur adjoint de l'urbanisme et de l'habitation de 4e classe, 1er échelon, sont rapportées en ce qui le concerne.

Les dispositions de l'arrêté du 6 mars 1953 portant promotion de M. Landelle (Alfred) au 2e échelon de la 1re classe de son grade à compter du 1er décembre 1952 sont rapportées.

MINISTERE DE LA SANTE PUBLIQUE ET DE LA POPULATION

Délégation de signature.

Le ministre de la santé publique et de la population,

Vu le décret du 28 juin 1953 portant nomination des membres du Gouvernement;

Vu le décret du 23 janvier 1947 autorisant les ministres à déléguer, par arrêté, leur signature,

Arrête:

Article unique. — Dans la limite de leurs attributions respectives, délégation permanente est donnée à:

M. Rain, directeur général de la population et de l'entr'aide;

M. le docteur Boidé, directeur de l'hygiène publique et des hôpitaux;

M. le docteur Aujaleu, directeur de l'hygiène sociale,

à l'effet de signer, au nom du ministre de la santé publique et de la population, tous actes, circulaires, décisions ou arrêtés, à l'exclusion des décrets et arrêtés relatifs aux nominations, promotions ou mutations de personnel.

Fait à Paris, le 1er juillet 1953.

PAUL COSTE-FLORET.

Commission centrale d'assistance.

Par arrêté du 20 juin 1953, M. Gojat, auditeur à la cour des comptes, est nommé rapporteur près la commission centrale d'assistance à partir du 1er juin 1953.

Par arrêté du 20 juin 1953, M. Rohmer, auditeur à la cour des comptes, est nommé rapporteur près la commission centrale d'assistance à partir du 1er juin 1953, en remplacement provisoire de M. Roubier, empêché temporairement d'exercer lesdites fonctions.

Etablissements nationaux de bienfaisance.

Par arrêté en date du 26 juin 1953, M. Stouff (Lucien), directeur de l'institution nationale des sourds-muets de Metz, est admis, sur sa demande, à faire valoir ses droits à la retraite à compter du 1er septembre 1953.

Par arrêté en date du 7 juillet 1953, M. Descouard, receveur à l'hospice national des Quinze-Vingts, est nommé directeur administratif de l'hôpital psychiatrique de Naugeat (Haute-Vienne), en remplacement de M. Raffier, admis à faire valoir ses droits à la retraite (2e tour).

Par arrêté en date du 7 juillet 1953, M. Chabrat (Antoine-Jules), directeur de l'établissement national des convalescents de Saint-Maurice, est admis, sur sa demande, à faire valoir ses droits à la retraite à compter du 15 juillet 1953.

INFORMATIONS PARLEMENTAIRES

ASSEMBLEE NATIONALE

ANNÉE 1953

Ordre du jour du jeudi 9 juillet 1953.

A quinze heures. — 1re SÉANCE PUBLIQUE

1. — Dépôt du rapport au Président de la République établi par la cour des comptes en 1953.

2. — Nomination, par suite de vacance, d'un vice-président de l'Assemblée nationale.

3. — Vote du projet de loi (n° 1801) tendant à ratifier le décret du 28 avril 1951 approuvant une délibération prise le 21 décembre 1950 par l'assemblée représentative des Etablissements français de l'océanie modifiant l'assiette et le taux des droits de douane. (N° 6067. — M. Francis Vals, rapporteur.) (Sous réserve qu'il n'y ait pas débat.)

4. — Vote du projet de loi (n° 1817) tendant à ratifier le décret du 3 avril 1951 approuvant quatre délibérations prises les 17 octobre 1950 et 3 novembre 1950 par le grand conseil de l'Afrique occidentale française et la commission permanente de cette assemblée, modifiant la quotité des droits de douane sur certains articles. (N° 6069. — M. Francis Vals, rapporteur.) (Sous réserve qu'il n'y ait pas débat.)

5. — Vote du projet de loi (n° 1804) ratifiant le décret du 3 avril 1951 approuvant deux délibérations prises les 24 octobre et 3 novembre 1950 par le grand conseil de l'Afrique occidentale française et la commission permanente de cette assemblée visant à étendre le bénéfice de l'admission temporaire aux cartons destinés à la fabrication des emballages et aux tabacs bruts destinés à la transformation en tabacs fabriqués en vue de la réexportation. (N° 6073. — M. Francis Vals, rapporteur.) (Sous réserve qu'il n'y ait pas débat.)

6. — Vote du projet de loi (n° 3960) modifiant la loi du 27 mars 1883 portant organisation de la juridiction française en Tunisie et étendant à la Tunisie l'article 2 de l'ordonnance n° 45-2565 du 30 octobre 1945 (deuxième inscription). (Nos 5203, 6197. — M. Fouchet, rapporteur.) (Sous réserve qu'il n'y ait pas débat.)

7. — Vote de la proposition de loi (n° 3555) de MM. Sourbet et Ramarony tendant à ouvrir un nouveau délai pour le versement des cotisations prévues par la loi n° 50-975 du 16 août 1950 adaptant la législation des assurances sociales agricoles à la situation des cadres des professions agricoles et forestières. (Nos 5145, 6015. — M. Laborbe, rapporteur.) (Sous réserve qu'il n'y ait pas débat.)

8. — Vote de la proposition de loi (n° 6300) de M. Lalle tendant à proroger les délais actuellement impartis aux sociétés coopératives agricoles pour le dépôt de leur demande d'agrément et la mise à jour de leurs statuts. (N° 6342. — M. Lalle, rapporteur.) (Sous réserve qu'il n'y ait pas débat.)

9. — Vote de la proposition de loi (n° 5600) de M. Fabre et plusieurs de ses collègues tendant à modifier l'article 79 du code du vin (N° 5986. — M. Fabre, rapporteur.) (Sous réserve qu'il n'y ait pas débat.)

10. — Vote, en deuxième lecture, de la proposition de loi tendant à créer un comité national interprofessionnel d'exportation des vins de consommation courante et des vins délimités de qualité supérieure. (N°s 5513, 6281. — M. Thibault, rapporteur.) (Sous réserve qu'il n'y ait pas débat.)

11. — Vote de la proposition de résolution (n° 5019) de M. Viatte et plusieurs de ses collègues tendant à inviter le Gouvernement à instituer une commission de la recherche scientifique auprès du commissariat général du plan. (N° 6076. — M. Viatte, rapporteur.) (Sous réserve qu'il n'y ait pas débat.)

12. — Vote de la proposition de loi (n° 5571) de M. Pierre-Fernand Mazuez et plusieurs de ses collègues tendant à modiger l'article 9i du décret-loi du 29 juillet 1939 relatif à la famille et la natalité françaises et relatif à la surveillance des établissements d'accouchement. (N° 6013. — M. Pierre-Fernand Mazuez, rapporteur.) (Sous réserve qu'il n'y ait pas débat.)

13. — Vote de la proposition de loi (n° 1864) de MM. Paternot, Blachette et Marcel Ribère tendant à modifier l'article 53 de l'ordonnance du 24 septembre 1945 afin d'augmenter le nombre des membres du conseil national de l'ordre des chirurgiens dentistes, de telle sorte que la région sanitaire formée par les trois départements d'Algérie soit représentée, au conseil national de l'ordre des chirurgiens dentistes, par un délégué. (N° 6014. — M. Barrot, rapporteur.) (Sous réserve qu'il n'y ait pas débat.)

14. — Vote des propositions de résolution: 1° de M. Rabier et plusieurs de ses collègues (n° 5560) tendant à inviter le Gouvernement à prendre rapidement le décret d'application à l'Algérie de la loi n° 50-879 du 29 juillet 1950 étendant le bénéfice de la sécurité sociale aux grands invalides de guerre, aux veuves de guerre, aux veuves des grands invalides de guerre et aux orphelins de guerre; 2° de M. Fayet et plusieurs de ses collègues (n° 5603) tendant à inviter le Gouvernement à publier le règlement d'administration publique nécessaire pour l'application en Algérie de la loi n° 50-879 du 29 juillet 1950 étendant le bénéfice de la sécurité sociale aux grands invalides de guerre, aux veuves de guerre, aux veuves de grands invalides de guerre et aux orphelins de guerre. (N° 6245. — M. Rabier, rapporteur.) (Sous réserve qu'il n'y ait pas débat.)

15. — Vote du projet de loi (n° 4940) étendant à l'Algérie la loi n° 51-1409 du 7 décembre 1951 relative à la procédure en matière de contestations nées à l'occasion des élections des délégués du personnel et des délégués au comité d'entreprise. (N° 6247. — M. Rabier, rapporteur.) (Sous réserve qu'il n'y ait pas débat.)

16. — Vote: 1° du projet de loi (n° 1269) déterminant les modalités d'application à l'Algérie de la loi du 2 juillet 1941 portant modification des dispositions relatives à la répression des infractions aux dispositions de la législation du travail; 2° du projet de loi (n° 2240) rendant applicable à l'Algérie la loi n° 51-141 du 11 février 1951 abrogeant les dispositions législatives qui en matière de droit commun suppriment ou limitent le droit qui appartient aux juges d'accorder le sursis aux peines qu'ils prononcent et de faire bénéficier le coupable de circonstances atténuantes. (N° 6249. — M. Rabier, rapporteur.) (Sous réserve qu'il n'y ait pas débat.)

17. — Vote du projet de loi (n° 1393) relatif aux sessions des tribunaux criminels de Tunisie. (N° 5936. — M. Mostefa Benbahmed, rapporteur.) (Sous réserve qu'il n'y ait pas débat.)

18. — Vote, en deuxième lecture, de la proposition de loi tendant à modifier l'article 238 du code civil et les articles 877 et 878 du code de procédure civile. (N°s 5818-6179. — M. Minjoz, rapporteur.) (Sous réserve qu'il n'y ait pas débat.)

19. — Vote, en deuxième lecture, du projet de loi relatif à l'élection des membres des conseils d'administration des caisses nationales d'allocations familiales des marins du commerce et de la pêche maritime. (N°s 5766-6037. — M. Henneguelle, rapporteur.) (Sous réserve qu'il n'y ait pas débat.)

20. — Vote du projet de loi (n° 3397) fixant le régime applicable à la correspondance postale, télégraphique et téléphonique dans les départements du Haut-Rhin, du Bas-Rhin et de la Moselle. (N° 5930. — M. Schaff, rapporteur.) (Sous réserve qu'il n'y ait pas débat.)

21. — Vote du projet de loi (n° 5183) relatif à l'entrée en compte, dans les pensions de retraite, de certains services militaires accomplis au cours des années 1938 et 1939 par les militaires de réserve. (N° 5942. — M. Huel, rapporteur.) (Sous réserve qu'il n'y ait pas débat.)

22. — Vote de la proposition de résolution (n° 4519) de M. Mouton et plusieurs de ses collègues tendant à inviter le Gouvernement à créer un conseil de prud'hommes à Arles-sur-Rhône (deuxième inscription). (N°s 5623-6065. — M. Adrien Renard, rapporteur.) (Sous réserve qu'il n'y ait pas débat.)

23. — Discussion des conclusions du rapport (n° 6124) de la commission des immunités parlementaires sur la demande en autorisation de poursuites (n° 5147) concernant M. Jacques Duclos. (M. de Léotard, rapporteur.)

24. — Discussion de la proposition de loi (n° 6356) de M. Frédéric-Dupont ayant pour objet de proroger les baux commerciaux jusqu'au 31 décembre 1953. (N° 6398. — M. Mignot, rapporteur.)

25. — Discussion d'urgence des titres III, IV et V du projet de loi (n° 5798) portant aménagements fiscaux. (N°s 6038-6055. — M. Charles Barangé, rapporteur général.)

A vingt et une heures. — 2e SÉANCE PUBLIQUE

Suite des discussions inscrites à l'ordre du jour de la première séance.

Liste des projets, propositions ou rapports mis en distribution le jeudi 9 juillet 1953.

N° 4188. — Proposition de loi de M. Klock ayant pour objet l'amnistie des sanctions prises au titre de l'épuration administrative (renvoyée à la commission de l'intérieur).

N° 6180. — Rapport de M. Depreux, au nom de la commission de la justice, sur la proposition de loi tendant à compléter l'article 12 de la loi du 28 pluviôse an VIII relatif aux fonctions exercées par le maire en tant qu'officier d'état civil.

N° 6330. — Proposition de résolution de M. Penoy tendant à inviter le Gouvernement à autoriser certaines personnes à exercer la profession d'infirmière, à condition qu'elles aient assuré au moins pendant dix ans les soins de clientèle (renvoyée à la commission de la famille).

N° 6335. — Proposition de loi de M. Marcel Massot tendant à faire bénéficier les expropriés des avantages de la loi du 28 octobre 1946 sur les dommages de guerre lorsque l'expropriation est conséquence et suite de faits de guerre (renvoyée à la commission de la reconstruction).

N° 6371. — Proposition de résolution de M. Defferre tendant à inviter le Gouvernement à modifier les dispositions du décret du 20 décembre 1952 portant désignation des écoles nationales de la marine marchande (renvoyée à la commission de la marine marchande).

N° 6374. — Proposition de loi de M. Krieger tendant à modifier l'article 11 de la loi du 22 août 1946 pour le calcul des prestations familiales dans les départements autres que la Seine (renvoyée à la commission du travail).

N° 6378. — Rapport de M. Laforest au nom de la commission des territoires d'outre-mer sur le projet de loi tendant à ériger en territoire distinct de Madagascar les terres australes et antarctiques françaises.

N° 6389. — Proposition de loi de M. Klock tendant à modifier l'arrêté du 30 décembre 1950 dans le but de maintenir l'allocation de salaire unique aux anciens ouvriers accessoirement exploitants agricoles admis au bénéfice de la pension d'invalidité générale ou professionnelle (renvoyée à la commission de l'agriculture).

N° 6395. — Proposition de loi de M. Frédéric-Dupont ayant pour objet la fermeture obligatoire des maisons de commerce autres que celles d'alimentation les jours de l'Ascension et de la Toussaint (renvoyée à la commission du travail).

N° 6401. — Rapport de M. Ould Cadi au nom de la commission de l'agriculture sur le projet de loi relatif à la fabrication des pâtes alimentaires.

N° 6404. — Rapport de M. Deixonne au nom de la commission de la production industrielle sur la proposition de résolution tendant à inviter le Gouvernement à reconsidérer la situation financière des Charbonnages de France.

N° 6406. — Avis de M. Maurice Grimaud au nom de la commission de la justice sur la proposition de loi tendant à la création de conseils supérieurs de prud'hommes.

N° 6415. — Rapport de M. Billat au nom de la commission de l'agriculture sur la proposition de résolution tendant à inviter le Gouvernement à protéger et à encourager la production française de chanvre par l'arrêt des importations de chanvre étranger.

N° 6427. — Proposition de résolution de M. Lucien Lambert tendant à inviter le Gouvernement à suspendre, pour la campagne en cours, les importations de légumes frais, notamment de tomates, en provenance de pays étrangers (renvoyée à la commission de l'agriculture).

N° 6428. — Proposition de loi de M. Tourné tendant à accorder à tous les énucléés de guerre un supplément d'invalidité de 10 p. 100 pour défiguration (renvoyée à la commission des pensions).

N° 6429 (1). — Proposition de résolution de M. Etienne Fajon tendant à inviter le Gouvernement à faire prendre en charge par le ministère de l'éducation nationale les frais de fonctionnement du collège moderne et technique de jeunes filles de la ville de Suresnes (renvoyée à la commission de l'éducation nationale).

N° 6430. — Proposition de loi de M. Tourné tendant à modifier le décret-loi du 20 mars 1939, en ce qui concerne l'affectation des redevances dues par application de la loi du 26 avril 1924, sur l'emploi obligatoire des pensionnés de guerre (renvoyée à la commission des finances).

N° 6431. — Rapport de M. Defos du Rau, au nom de la commission du suffrage universel, en exécution de la résolution décidant la revision des articles 7, 9, 11, 12, 14, 20, 22, 45, 49, 50 et 52 de la Constitution.

N° 6441. — Rapport de M. Charles Barangé, au nom de la commission des finances, sur le projet de loi tendant à autoriser le Président de la République à ratifier les conventions signées à Paris le 30 décembre 1949, entre la France et les Pays-Bas, tendant à éviter les doubles impositions en matière d'impôts sur les revenus et d'impôts extraordinaires sur la fortune.

N° 6444 (1). — Proposition de résolution de M. Conte tendant à inviter le Gouvernement à indemniser les dégâts causés par la grêle à la population du département des Pyrénées-Orientales (renvoyée à la commission des finances).

N° 6449 (1). — Demande en autorisation de poursuites contre un membre de l'Assemblée (renvoyée à la commission des immunités parlementaires).

N° 6150 (1). — Demande en autorisation de poursuites contre un membre de l'Assemblée (renvoyée à la commission des immunités parlementaires).

N° 6162 (1). — Proposition de résolution de M. Tourné tendant à inviter le Gouvernement à venir immédiatement en aide aux sinistrés des récents orages de grêle qui se sont abattus dans les Pyrénées-Orientales (renvoyée à la commission des finances).

N° 6167. — Avis transmis par M. le président du Conseil de la République, sur la proposition de loi ouvrant un nouveau délai pour les rachat des cotisations d'assurance-vieillesse par les cadres ou leurs conjoints survivants.

N° 6172 (1). — Proposition de résolution de M. Maurice Thorez tendant à inviter le Gouvernement à accorder les crédits nécessaires en vue d'indemniser les sinistrés de Paris et des communes du département de la Seine du fait de l'orage du 1er juillet 1953 (renvoyée à la commission des finances).

(1) Tirage restreint.

Modifications aux listes électorales des membres des groupes.

GROUPE INDÉPENDANT D'ACTION RÉPUBLICAINE ET SOCIALE

Substituer à la signature: « *Le président du groupe*, BARRACHIN », la signature: « *Le président du groupe*, HENRY BERGASSE ».

GROUPE DE L'UNION DÉMOCRATIQUE ET SOCIALISTE DE LA RÉSISTANCE ET DES INDÉPENDANTS DE GAUCHE

Substituer à la signature: « *Le président*, FRANÇOIS MITTERRAND », la signature: « *Le président*, EDOUARD BONNEFOUS ».

Nomination de membres de commissions.

Dans sa séance du 7 juillet 1953, l'Assemblée nationale a nommé:

1° MM. Genton, Mayer (René) (Constantine) et Valle (Jules) membres de la commission des affaires étrangères, en remplacement de MM. Devinat, Faure (Edgar) (Jura) et Mutter (André);

2° MM. Briot, Courant (Pierre), Diethelm, Jean-Moreau (Yonne), Lebon, Maurice-Bokanowski, Vallon (Louis) et Conombo membres titulaires de la commission des finances, en remplacement de MM. Corniglion-Molinier, Reynaud (Paul), Ferri (Pierre), André (Pierre) (Meurthe-et-Moselle), Lemaire, Jacquet (Marc) (Seine-et-Marne), Ulver et Vallon (Louis); MM. Begouin, Brusset (Max), Gaumont et Maga (Hubert) membres suppléants de la commission des finances, en remplacement de MM. Lafay (Bernard), Diethelm, Lebon et Conombo;

3° M. Savale membre de la commission de la reconstruction et des dommages de guerre, en remplacement de M. Lafay (Bernard);

4° M. Morice membre de la commission de la marine marchande et des pêches, en remplacement de M. Savale;

5° M. Gaillard membre de la commission des territoires d'outre-mer, en remplacement de M. Devinat.

Démission de membres de commission.

MM. Boscary-Monsservin et Crouzier ont donné leur démission de membres titulaires de la commission des immunités parlementaires.

Commission de la reconstruction et des dommages de guerre.

Séance du mardi 7 juillet 1953.

Présents. — MM. Colin (Yves) (Aisne), Coudray, Crouzier, Garet (Pierre), Gravoille, Lefèvre (Raymond) (Ardennes), Lenormand (André), Midol, Nisse, Raymond-Laurent, Rousselot, Schmitt (René) (Manche), Secrétain, Thiriet, Triboulet.

Suppléants. — MM. Coulant (de M. Binot), Pradeau (de M. Gernez), Regaudie (de M. Guilton [Jean]), Evrard (de M. Le Coutaller), Guislain (de M. Levindrey), Audegui (de M. Notebart), Fredet (de M. Peltre), Mme Lefèvre (de M. Fouyet), Gabelle (de M. Halbout).

Commission des affaires économiques.

Séance du mercredi 8 juillet 1953.

Présents. — MM. Billiemaz, Blachette, Calliot (Olivier), Catoire, Catrice, Catroux, Mme Degrond, MM. Denis (Alphonse) (Haute-Vienne), Mme Estachy, MM. Evrard, Gaubert, Gaumont, Gazier, Georges (Maurice), Godin, Hugues (Joseph-André) (Seine), Jarrosson, Klock, Levacher, Mabrut, Marcellin, Morève, Mme Poinso-Chapuis, MM. Quénard, Ramonet, Sauer.

Excusés. — MM. Lebon, Maurice-Bokanowski, Vals.

Suppléants. — MM. Maton (de M. Alfred Costes), Métayer (de M. Besson), de Montgolfier (de M. Plantevin), Noël (de M. Pronteau), Mme Sportisse (de M. Maurice Lenormand).

Commission de l'agriculture.

Séance du mercredi 8 juillet 1953.

Présents. — MM. Baost, Baurens, Becquet, Billat, Boscary-Monsservin, Bricout, Briot, Cavelier, Deteuf, Kauffmann, Laborbe, Mme Laissac, MM. Lalle, Lambert (Lucien), Laurens (Robert) (Aveyron), Loustau, Lucas, Méhaignerie, Pelleray, Ritzenthaler, Rochet (Waldeck), Saint-Cyr, Sesmaisons (de), Verneuil.

Suppléants. — MM. Goudoux (de M. Gabriel Paul), Mazier (de M. Tanguy Prigent), Mme Estachy (de M. Tourtaud).

Commission des boissons.

Séance du mercredi 8 juillet 1953.

Présents. — MM. Ait Ali (Ahmed), Baurens, Castera, Commentry, Delcos, Deliaune, Fabre, Fouques-Duparc, Gourdon, Guille, Jean (Léon) (Hérault), Laborbe, Mme Laissac, MM. Lalle, Laplace, Ould Cadi, Paternot, Seynat, Sourbet, Toublanc, Tourné, Tremouilhe, Verneuil.

Excusés. — MM. Gau, Guichard, Monin, Rey.

Commission de la défense nationale.

Séance du mercredi 8 juillet 1953.

Présents. — MM. Arnal, Auban (Achille), Bartolini, Bouret (Henri), Capdeville, Commentry, Crouzier, Deboudt (Lucien), Fredet (Maurice), Joinville (Alfred Malleret), Legaret, Mallez, Métayer, Monteil (André) (Finistère), Taillade, Triboulet, Villeneuve (de), Villon (Pierre).

Excusés. — MM. Bouvier O'Cottereau, Ducos, Koenig, Max Lejeune, Loustaunau-Lacau, de Monsabert.

Commission de l'éducation nationale.

Séance du mercredi 8 juillet 1953.

Présents. — MM. Baudry d'Asson (de), Bêche (Emile), Billères, Bourgeois, Boutavant, Cartier (Marcel) (Drôme), Cogniot, Deixonne, Delachenal, Mlle Dienesch, MM. Doutreliot, Ducos, Flandin (Jean-Michel), Guérard, Kir, Lacombe, Laurens (Robert) (Aveyron), Mme Lempereur, MM. Léotard (de), Maga (Hubert), Montgolfier (de), Pierrard, Prélot, Raingeard, Schmittlein, Signor, Soustelle, Velonjara.

Suppléants. — Mme Degrond (de M. Binet), MM. Gazier (de M. Faraud), Mancey (de M. Giovoni), Gabriel Paul (de Mlle Marzin), Mignot (de M. Priou), Mme Grappe (de M. Thamier).

Commission de la famille, de la population et de la santé publique.

Séance du mercredi 8 juillet 1953.

Présents. — MM. Arbeltier, Barbier, Barrier, Barrot, Billiemaz, Cayeux (Jean), Chassaing, Fredet (Maurice), Frugier, Guislain, Jacquet (Michel) (Loire), Lacaze (Henri), Mmes Lempereur, de Lipkowski, MM. Mazuez (Pierre-Fernand), Montgolfier (de), Mora, Noël (Marcel) (Aube), Mme Poinso-Chapuis, MM. Rousselot, Savale.

Excusés. — MM. Maurice Béné, Coirre, Mme Rabaté.

Commission de l'intérieur.

Séance du mercredi 8 juillet 1953.

Présents. — MM. Coste-Floret (Alfred) (Haute-Garonne), Dejean, Delmotte, Demusois, Durroux, Fonlupt-Esperaber, Genton, Nenon, Rabier, Mme Sportisse, MM. Tirolien, Valle (Jules), Wagner.

Excusé. — M. Quinson.

Suppléant. — M. Benbahmed (de M. Véry).

Commission de la justice et de législation.

Séance du mercredi 8 juillet 1953.

Présents. — MM. Benbhamed (Mostefa), Briffod, Cherrier, Defos du Rau, Depreux (Edouard), Duveau, Félice (de), Grimaud (Maurice) (Loire-Inférieure), Lacaze (Henri), Maton, Minjoz, Rolland, Sallard du Rivault, Silvandre.

Excusé. — M. Isorni.

Suppléants. — MM. Grousseaud (de M. Lefranc), Pradeau (de M. Sissoko).

Commission de la marine marchande et des pêches.

Séance du mercredi 8 juillet 1953.

Présents. — MM. Audeguil, Becquet, Bissol, Bouret (Henri), Capdeville, Cermolacce, Coudray, Dupuy (Marc), Fayet, Febvay, Félix-Tchicaya, Gaborit, Gravoille, Guitton (Jean) (Loire-Inférieure), Nigay, Schmitt (René) (Manche), Sesmaisons (de), Signor, Sourbet, Tirolien.

Excusé. — M. Aubame.

Suppléant. — M. Bergasse (de M. Rousseau).

Assistait, en outre, à la séance. — M. Mazuez, rapporteur spécial de la commission des finances.

Commission des moyens de communication et du tourisme.

Séance du mercredi 8 juillet 1953.

Présents. — MM. Barbier, Barthélemy, Bichet (Robert), Dufour, Faraud, Febvay, Levindrey, Martel (Louis) (Haute-Savoie), Médecin, Midol, Nigay, Noël (Marcel) (Aube), Perrin, Peytel, Regaudie, Schaff, Schmitt (Albert) (Bas-Rhin), Sibué, Souquès (Pierre).

Excusés. — MM. Penoy, Alcide Benoit, Golvan.

Commission des pensions.

Séance du mercredi 8 juillet 1953.

Présents. — MM. Cherrier, Devemy, Dixmier, Mme Guérin (Rose), MM. Guislain, Le Coutaller, Mme de Lipkowski, MM. Mercier (Michel) (Loir-et-Cher), Peltre, Pradeau, Rosenblatt, Tourné.

Excusé. — M. Badie.

Suppléant. — M. Darou (de M. Auban).

Commission de la reconstruction et des dommages de guerre.

Séance du mercredi 8 juillet 1953.

Présents. — MM. Cavelier, Colin (Yves) (Aisne), Coudray, Crouzier, Damette, Garet (Pierre), Gaubert, Gernez, Guitton (Jean) (Loire-Inférieure), Le Coutaller, Lefèvre (Raymond) (Ardennes), Lenormand (André), Levindrey, Midol, Nisse, Peltre, Prache, Raymond-Laurent, Rousselot, Saint-Cyr, Schmitt (René) (Manche), Secrétain, Siefridt, Thiriet, Triboulet.

Commission des territoires d'outre-mer.

Séance du mercredi 8 juillet 1953.

Présents. — MM. Aubame, Bechir Sow, Benoist (Charles) (Seine-et-Oise), Bettencourt, Dronne, Dumas (Joseph), Guissou (Henri), Halleguen, Juglas, Laforest, Magendie, Mailhe, Malbrant, Molinatti, Said Mohamed Cheikh, Savary, Senghor, Silvandre, Solinhac, Temple, Villeneuve (de), Yacine (Diallo).

Suppléants. — MM. Konaté (de M. Duveau), Bayrou (de M. Brusset).

Commission du travail et de la sécurité sociale.

Séance du mercredi 8 juillet 1953.

Présents. — MM. Cochart, Colin (Yves) (Aisne), Coutant (Robert), Deboudt (Lucien), Degoutte, Diethelm, Duquesne, Durbet, Fayet, Gaillemin, Mme Galicier, MM. Garet (Pierre), Gazier, Mme Lefebvre (Francine) (Seine), MM. Levacher, Llaubey (André), Linet, Magendie, Mailhe, Meck, Musmeaux, Perrin, Renard (Adrien) (Aisne), Sion.

Suppléants. — MM. Commentry (de M. Bernard), Mazuez (de M. Titeux), Duroux (de M. Dubois), Mme Estachy (de M. Patinaud), MM. Darou (de M. Valentino), Goudoux (de M. Besset), Manceau (de M. Camphin), Métayer (de M. Arbeltier), Delmotte (de M. Bouxom), Evrard (de M. Boutbien), de Villeneuve (de M. Paquet), Dorey (de M. Fouret), Joseph Dumas (de M. Viatte), de Moustier (de M. Joubert).

Convocation de commission.

Additif à l'ordre du jour de la séance que tiendra la commission des affaires économiques le jeudi 9 juillet 1953, à dix heures (local de la commission n° 263) :

Rapport de M. Georges sur la proposition de résolution (n° 5232) de M. Bernard Manceau tendant à faciliter la création de caisses de caution mutuelle et de groupement pour le préfinancement des exportations dans les industries du textile, du cuir et de la chaussure.

Convocation d'une conférence d'organisation de débats.

La conférence constituée conformément à l'article 29 du règlement est convoquée par M. le président pour le jeudi 9 juillet 1953, à quatorze heures trente, dans les salons de la présidence, pour organiser les débats suivants : aménagements fiscaux, revision de la Constitution.

Réunions de commissions du jeudi 9 juillet 1953.

Commission des affaires étrangères, à dix heures. — Local du 6e bureau.

Commission des affaires économiques, à dix heures. — Local n° 263.

Commission des boissons, à neuf heures trente. — Local n° 232.

Commission des immunités parlementaires, à dix-sept heures. — Local n° 255.

Commission de l'éducation nationale, sous-commission de la recherche scientifique, à dix-sept heures. — Local n° 262.

Commission de la famille, de la population et de la santé publique, sous-commission chargée d'étudier l'ensemble du problème de la prostitution, à dix heures. — Local n° 219.

CONSEIL DE LA REPUBLIQUE

ANNÉE 1953

Commission des affaires économiques, des douanes et des conventions commerciales.

Séance du mercredi 8 juillet 1953.

Présents. — MM. d'Argenlieu (Philippe), Cordier (Henri), Durand (Charles), Durieux, Enjalbert, Jacques Gadoin, Hoeffel, Koessler, Meric, Monsarrat, Naveau, Rechereau, Zèle.

Excusés. — MM. Bardon-Damarzid, Clerc, Fousson, Longchambon, Raincourt (de), Villoutreys (de).

Suppléant. — M. Brousse (Martial).

Commission des affaires étrangères.

Séance du mercredi 8 juillet 1953.

Présents. — MM. Biatarana, Boivin-Champeaux (Jean), Brizard, Carcassonne, Chaintron, Chazette, Colonna, Commin (Pierre), Hamon (Léo), Léonetti, Moutet (Marius), Ernest Pezet, Pinton, Marcel Plaisant, Réveillaud, Mme Thome-Patenôtre (Jacqueline), M. Yver (Michel).

Suppléant. — M. Philippe d'Argenlieu.

Commission de l'éducation nationale, des beaux-arts, des sports, de la jeunesse et des loisirs.

Séance du mercredi 8 juillet 1953.

Présents. — MM. Berlaud, Bordeneuve, Descomps (Paul-Emile), Mlle Dumont (Mireille), MM. Estève, Lacaze (Jean), Lafforgue (Louis), Laingo (Ralijaona), Lamousse, Lelant, De Maupeou, Pinchard (Raymond), Primet, Robert (Paul), Southon, Vanrullen.

Excusés. — MM. Cayrou (Frédéric), Delrieu, Monichon, Morel (Charles).

Commission des finances.

Séance du mercredi 8 juillet 1953.

Présents. — MM. Alric, Berthoin (Jean), Boudet (Pierre), Brousse (Martial), Clavier, Comte du Foresto, Courrière, Debû-Bridel (Jacques), Fléchet, Lamarque (Albert), Emilien Lieutaud, Llot, Lilaise, de Montalembert, Pellenc, Peschaud, Rogier, Roubert (Alex), Salier, Sclafer, Walker (Maurice).

Excusé. — M. Armengaud.

Suppléants. — MM. Maroselli, Pic, Ramette.

Commission de la France d'outre-mer.

Séance du mercredi 8 juillet 1953.

Présents. — MM. Ajavon, Castellani, Claireaux, Coupigny, Cozzano, Doucouré (Amadou), Durand-Réville, Kalenzaga, Le Sassier-Boisauné, N'Joya (Arouna), Razac, Riviérez, Sahoulba (Gontchomé).

Excusés. — M. Aubé (Robert), Mme Crémieux, MM. Lafleur, Motais de Narbonne, Romani, Rucart (Marc).

Commission de la justice et de législation civile, criminelle et commerciale.

1re séance du mercredi 8 juillet 1953.

Présents. — MM. Bardon-Damarzid, Biatarana, Boivin-Champeaux (Jean), Carcassonne, Geoffroy (Jean), Gilbert Jules, Ignacio-Pinto (Louis), Jozeau-Marigné, de La Gontrie, Mahdi (Abdallah), Molle (Marcel), Motais de Narbonne, Namy, Péridier, Pernot (Georges), Rabouin, Tailhades (Edgard), Vauthier.

Délégués. — MM. Biatarana (par M. Maire), Boivin-Champeaux (par M. Marcilhacy), Carcassonne (par M. Hauriou), Geoffroy (par M. Charlet), Gilbert Jules (par M. Reynouard), de La Gontrie (par M. Giacomoni), Mahdi (par M. Benhabyles).

Excusé. — M. Kalb.

2e séance du mercredi 8 juillet 1953.

Présents. — MM. Bardon-Damarzid, Biatarana, Boivin-Champeaux (Jean), Carcassonne, Geoffroy (Jean), Giacomoni, Gilbert Jules, de La Gontrie, Molle (Marcel), Motais de Narbonne, Namy, Péridier, Pernot (Georges), Vauthier.

Délégués. — MM. Biatarana (par M. Georges Maire), Boivin-Champeaux (par M. Marcilhacy), Carcassonne (par M. Hauriou), Geoffroy (par M. Gaston Charlet), Gilbert Jules (par M. Reynouard).

Excusé. — M. Kalb.

Commission de la marine et des pêches.

Séance du mercredi 8 juillet 1953.

Présents. — MM. Abel-Durand, Denvers, Estève, Jézéquel, Lachèvre, Léonetti, Milh, Razac, Symphor, Vourc'h.

Excusés. — MM. Castellani, Lasalarié, Le Digabel.

Délégués. — MM. Abel-Durand (par M. Romani), Lachèvre (par M. Gay [Etienne]).

Commission de la reconstruction et des dommages de guerre.

Séance du mercredi 8 juillet 1953.

Présents. — MM. André (Louis), Boulanger (Georges), Chazette, Chochoy, Darmanthé, Denvers, Driant, Dupic, Jozeau-Marigné, Lafforgue (Louis), Lemaître (Claude), Plazanet, Séné, Tailhades (Edgard), Tellier (Gabriel), Mme Thome-Patenôtre (Jacqueline), MM. Vandaele, Variot, Yvon (Joseph), Zussy.

Excusés. — MM. Boutonnat, Malécot.

Convocations de commissions.

La commission de l'agriculture se réunira le jeudi 9 juillet 1953, à seize heures (local n° 214, salle Jules-Méline):

Examen pour avis du projet de loi (n° 329, année 1953) portant redressement économique et financier.

La commission des boissons se réunira le jeudi 9 juillet 1953, à quinze heures (local n° 214, salle Jules-Méline):

Examen pour avis du projet de loi (n° 329, année 1953) portant redressement économique et financier.

Rectificatif.

La réunion de la commission des finances, prévue pour le jeudi 9 juillet 1953, aura lieu à dix heures au lieu de dix heures quarante-cinq (même local, même ordre du jour).

Réunions de commissions du jeudi 9 juillet 1953.

Commission de l'agriculture, à seize heures. — Local n° 214.

Commission des boissons, à quinze heures. — Local n° 214.

Commission des finances, à dix heures. — Local de la commission.

INFORMATIONS

RELATIVES

A L'ASSEMBLEE DE L'UNION FRANÇAISE

ANNÉE 1953

Ordre du jour du jeudi 9 juillet 1953.

A quinze heures. — SÉANCE PUBLIQUE

1. — Examen d'une demande de délai supplémentaire, présentée par la commission de politique générale, relative à la demande d'avis (n° 389, année 1952) sur la proposition de loi de M. Senghor et plusieurs de ses collègues, députés, tendant à fixer les attributions des assemblées territoriales et provinciales dans les territoires de l'Afrique occidentale française, de l'Afrique équatoriale française, de Madagascar, de la Côte française des Somalis et des Comores.

2. — Discussion d'urgence de la proposition de M. Nguyen Van Ty et des membres du groupe du Viet-Nam, tendant à constater la décision unilatérale du Gouvernement de la République française en ce qui concerne la fixation du taux de la monnaie vietnamienne, et à inviter les gouvernements des quatre Etats associés de l'Union française à se concerter afin de prendre, dans l'intérêt commun, les mesures qu'impose la situation. (Nos 162 et 185, année 1953. — M. Antonini, rapporteur. — N° 186, année 1953: avis de la commission des relations extérieures. — M. Héline, rapporteur. — Avis de la commission de la législation, de la justice, des affaires administratives et domaniales. — M. Junillon, rapporteur. — N° 221, année 1953: avis de la commission du plan, de l'équipement et des communications. — M. Fillon, rapporteur.)

3. — Désignation d'un membre du Conseil économique.

4. — Suite de la discussion de la demande d'avis, transmise par M. le président de l'Assemblée nationale, sur la proposition de loi de Mme Poinso-Chapuis, député, et plusieurs de ses collègues, tendant à régulariser le marché des corps gras. (Nos 152, année 1952, et 161, année 1953. — M. Schmitt, rapporteur. — N° 184, année 1953: avis de la commission de l'agriculture, de l'élevage, des chasses, des pêches et des forêts. — M. Jean Guiter, rapporteur.)

5. — Discussion d'urgence du vœu de MM. Sousatte, Dadet et d'Arboussier, tendant à demander au Gouvernement le maintien de l'émission Visages de soleil. (N° 227, année 1953.)

6. — Discussion de la demande d'avis, transmise par M. le président du conseil des ministres, sur le projet de décret présenté par M. le ministre de la France d'outre-mer portant création, dans les Etablissements français de l'Océanie, d'un organisme d'achat et de vente des tabacs. (Nos 96 et 160, année 1953. — M. Le Van Dinh, rapporteur.)

7. — Discussion de la proposition de M. Georges Monnet et des membres du groupe du rassemblement des gauches républicaines, tendant à demander au Gouvernement de prendre toutes mesures propres à protéger les forêts et la couverture végétale spontanée du sol dans les territoires d'outre-mer. (Nos 191, année 1952, et 140, année 1953. — M. Robert Sérot, rapporteur.)

8. — Discussion de la proposition de MM. Paul Catrice, Corval, Gervain, Juge, Scelles et des membres du groupe du mouvement républicain populaire et de M. Borrey et des membres du groupe des indépendants d'outre-mer, tendant à demander au Gouvernement de la République française de prendre toutes mesures utiles en faveur de l'enfance et de l'adolescence inadaptée en Algérie, dans les départements d'outre-mer, dans les territoires d'outre-mer et les territoires sous tutelle. (Nos 227, année 1952, et 153, année 1953. — M. Borrey, rapporteur.)

9. — Discussion de la proposition de MM. Paul Catrice, Borrey, Corval et La Gravière, tendant à demander au Gouvernement de faire participer largement les pays et territoires d'outre-mer au grand mouvement de solidarité internationale en faveur de l'enfance. (Nos 228, année 1952, et 165, année 1953. — M. Gervain, rapporteur; avis de la commission des relations extérieures. — Mme Eboué-Tell, rapporteur.)

Liste des projets, propositions ou rapports mis en distribution le jeudi 9 juillet 1953.

N° 216. — Rapport, par M. Boisdon, au nom de la commission de la législation, de la justice, des affaires administratives et domaniales, sur la demande d'avis (n° 168, année 1953) transmise par M. le président de l'Assemblée nationale, sur la proposition de loi (A. N. 5764) de M. Ninine, député, tendant à étendre aux départements d'outre-mer l'application de certaines dispositions législatives relatives à l'adoption, la légitimation adoptive et les effets du mariage.

N° 221. — Proposition de M. Le Brun-Kéris tendant à demander au Gouvernement de favoriser la connaissance mutuelle des pays de l'Union française par la diffusion de brochures d'information tant dans la métropole et les territoires d'outre-mer de la République que dans les autres parties de cette Union (renvoyée à la commission d'information).

N° 224 (1). — **Avis** par M. Fillon au nom de la commission du plan, de l'équipement et des communications, sur la proposition (n° 162, année 1953) de M. Nguyen Van Ty, tendant à constater la décision unilatérale du Gouvernement de la République française en ce qui concerne la fixation du taux de la monnaie vietnamienne et à inviter les gouvernements des quatre Etats associés de l'Union française à se concerter afin de prendre, dans l'intérêt commun, les mesures qu'impose la situation.

N° 227. — **Vœu** de M. Sousatte tendant à demander au Gouvernement le maintien de l'émission « Visages de soleil » (renvoyé à la commission d'information).

NOTA. — (1) Ce document a été mis à la disposition de Mmes et MM. les conseillers de l'Union française le 7 juillet 1953.

Affaires sociales.

Séance du mercredi 8 juillet 1953.

Présents: MM. Bégarra, Borrey, Gentet, La Gravière, Mlle Le Ber, Mme Malroux, MM. Michalet, Sicé (général). *Suppléants:* M. Bégarra de M. Chekkal Daho, M. Borrey de M. Zinsou, M. Gentet de M. Guyard, M. La Gravière de M. Gervain, Mme Malroux de M. Piéri, M. Michalet de M. Milhe-Poutingon, M. le général Sicé de M. Theetten.

Excusée: Mme Tran Van Chuong.

Défense de l'Union française.

Séance du mercredi 8 juillet 1953.

Présents: MM. André (Max), Bichon (colonel), Castex, Charles-Cros, Darlan, Do Huu Thinh, Foccart, de Gouyon, Guiter, Laurent-Eynac, Legentilhomme (général), Mme Moreau (Emilienne), MM. Moullec (contre-amiral), Raphaël-Leygues, Schleiter, Schneider. *Suppléants :* M. Jean Guiter de M. Bazé, M. le colonel Bichon de M. Borrey, M. Do Huu Thinh de M. Buu Kinh, M. Max André de M. Fontanet, M. Laurent-Eynac de M. Georgel, M. Charles-Cros de M. Roger Levy, Mme Emilienne Moreau de M. Margueritte, M. Schleiter de M. Milhe-Poutingon.

Assistait en outre à la séance: M. Boisdon.

Législation, justice, affaires administratives et domaniales.

Séance du mercredi 8 juillet 1953.

Présents: MM. Abdesselam, Bélabed, Boisdon, Bour (Alfred), de Bruchard, Chekkal Daho, Cornet, Junillon, Pialoux, Piéri, Polycarpe, Sarraut (Omer), Sylvestre, Touré, Troisgros. *Suppléants:* M. Trois gros de M. Albrand, M. Sylvestre de M. Antonini, M. Junillon de M. Bourgarel, M. Cornet de M. Morel, M. Boisdon de M. Randretsa, M. Rencurel de M. Ribéra, M. Piéri de M. Ya Doumbia.

Assistaient en outre à la séance: MM. Cazelles, Sousatte.

Relations extérieures.

Séance du mercredi 8 juillet 1953.

Présents: MM. Berthaud, Bidet, Dardelle, Galimand, de Gouyon, Héline, Mme Lefaucheux, MM. Oudard, Sarraut (Omer), Savi de Tové, Vignes. *Suppléants:* M. Savi de Tové de M. Coubèche, M. Galimand de M. Daber, M. Omer Sarraut de M. Delpuech, M. Berthaud de Mme Eboué-Tell, M. Oudard de M. Guy, M. André Bidet de M. Lévy (Roger), M. Héline de M. Menguy, M. Dardelle de M. Rion (Georges).

INFORMATIONS
RELATIVES
AU CONSEIL ECONOMIQUE

1re SESSION DU MOIS DE JUILLET 1953

Séance du jeudi 9 juillet 1953.

A QUINZE HEURES

Ordre du jour.

Suite de l'ordre du jour de la première session du mois de juillet 1953, annoncé précédemment (*cf Journal officiel* du 7 juillet 1953).

AVIS ET COMMUNICATIONS

Ministère des finances et des affaires économiques et ministère de l'industrie et du commerce.

Avis aux importateurs de produits originaires et en provenance de la zone dollar.

Les importateurs sont informés de l'ouverture de crédits en dollars pour le financement des importations des divers biens d'approvisionnement repris dans la liste ci-dessous.

Par dérogation aux dispositions des articles 2 et 3 du décret n° 49 927 du 13 juillet 1949, les demandes de licences d'importation concernant les produits considérés seront valablement reçues par l'office des changes (3e sous-direction), 8, rue de la Tour-des-Dames, Paris (9e), dès l'insertion du présent avis au *Journal officiel* et elles seront examinées au fur et à mesure de leur présentation.

PRODUITS	ORIGINE
Emaux pour verres d'aluminium	Etats Unis et Canada.
Lustres liquides	
Articles spéciaux en caoutchouc	
Divers produits de la chimie minérale, de la chimie organique et de la parachimie	
Crins	
Poils fins	
Queues de sauvagines	
Pièces en matières plastiques	
Supports de son	
Autres produits de la compétence de la direction des industries diverses et textiles	
Chanvre de Manille	Iles Philippines, Libéria.
Piassava	

Avis aux importateurs d'œuvres d'art originales.

Les importateurs sont informés de ce que les demandes de licences d'importation des marchandises reprises au tarif des douanes sous le n° 2023 « œuvres d'art originales » doivent, dorénavant, être déposées auprès du ministère de l'industrie et du commerce (direction des industries diverses et des textiles, 42, rue la Boétie, Paris [8e]).

Les dispositions de l'avis aux importateurs publié au *Journal officiel* du 18 septembre 1952 et celles de l'avis du 5 avril 1953 relatif aux importations de produits originaires et en provenance des pays de l'organisation européenne de coopération économique et de leurs territoires d'outre-mer, qui prescrivaient le dépôt des demandes de licences auprès du comité professionnel des galeries d'art, 3, rue du Faubourg-Saint-Honoré, à Paris (8e), sont donc abrogées à compter de l'insertion du présent avis au *Journal officiel*.

Avis aux importateurs de produits originaires et en provenance d'Indonésie.

(Accord commercial franco-indonésien du 30 avril 1953.)

Les modalités d'importation des « tourteaux de coprah » (poste n° 3 de la liste B de l'accord) sont fixées comme suit :

Les demandes de licences d'importation, établies sur formules A. C., devront être parvenues à l'office des changes (3e sous-direction), 8, rue de la Tour-des-Dames, Paris (9e), au plus tard le vingtième jour, à midi, suivant celui de l'insertion du présent avis au *Journal officiel*. A l'expiration de ce délai, elles feront l'objet d'un examen simultané.

Les crédits affectés au poste n° 22 de la lise B « divers » sont réservés à l'importation de produits nécessaires à l'économie française non repris nommément à l'accord. Les licences d'importation seront délivrées après avis du ministère technique et avec l'accord de la direction des relations économiques extérieures.

Il est rappelé que :

a) Les modalités d'importation de l'étain, tarif douanier 1382 (poste n° 16 de la liste B), ont été fixées par l'avis aux importateurs publié au *Journal officiel* du 5 avril 1953 relatif aux importations de produits originaires et en provenance des pays membres de l'organisation européenne de coopération économique ou de leurs territoires d'outre-mer dont la libération à l'importation a été suspendue, rectifié et complété par les avis aux importateurs publiés au *Journal officiel* des 12, 15, 26 avril et du 14 mai 1953;

b) Les modalités d'importation du café (poste n° 5 de la liste B) et du kapok (poste n° 9 de la liste B) ont été fixées par l'avis aux importateurs de produits originaires et en provenance d'Indonésie, publié au *Journal officiel* du 22 avril 1953;

c) Les modalités d'importation des gommes (fraction du poste n° 7 de la liste B) ont été fixées par « l'avis aux importateurs de gommes et cires originaires et en provenance de l'Indonésie et des pays de la zone sterling non participants à l'organisation européenne de coopération économique », publié au *Journal officiel* du 20 juin 1953;

d) L'importation des huiles essentielles (poste n° 13 de la liste B) s'effectue exclusivement dans le cadre de la procédure E. X. I. M.;

e) les modalités d'importation des autres produits repris à la liste B de l'accord ont été fixées par « l'avis aux importateurs de produits figurant sur la liste de libération des échanges originaires et en provenance de l'Indonésie et des pays de la zone sterling non membres de l'organisation européenne de coopération économique », publié au *Journal officiel* du 15 avril 1953, rectifié par l'avis publié au *Journal officiel* du 22 avril 1953.

Ministère des finances et des affaires économiques, ministère de l'industrie et du commerce, ministère de l'agriculture et ministère de la santé publique et de la population.

Avis aux importateurs de produits originaires et en provenance du Mexique.

(Plan d'achat 2e semestre 1953.)

Les importateurs sont informés de l'ouverture, au titre du plan d'achat du 2e semestre 1953, de crédits utilisables dans le cadre de l'accord de payement franco-mexicain du 11 juillet 1950 et destinés au financement des importations de certains produits originaires et en provenance du Mexique.

Les modalités d'importation de ces produits sont fixées ainsi qu'il suit.

Les demandes déposées au titre des programmes antérieurs avant la date d'insertion du présent avis au *Journal officiel* et qui n'auront pas été délivrées à cette même date n'auront pas à être renouvelées. Elles seront examinées conformément aux dispositions du présent avis.

I. — *Produit à importer par les groupements ou organismes assimilés.*

Numéro de poste.

53-7 Graines de lin. — Importations réservées au G. N. A. P. O.

II. — *Produits à importer sous licences individuelles examinées au fur et à mesure de leur présentation.*

Par dérogation aux dispositions des articles 2 et 3 du décret du 13 juillet 1949, les demandes de licences d'importation, établies en six exemplaires sur formules modèle A. C., seront reçues par l'office des changes (3e sous-direction), 8, rue de la Tour-des-Dames, à Paris (9e), à partir du huitième jour suivant celui de l'insertion du présent avis au *Journal officiel* et seront examinées au fur et à mesure de leur présentation.

Numéro de poste.

53-1 Sisal. — Les demandes de licences d'importation pourront être déposées: soit par les attributaires ressortissant au comité central du jute et des fibres dures, 3, rue des Frères-Périer, à Paris; soit par des négociants ou des commissionnaires. Ces derniers devront, dans ce cas, préciser qu'ils agissent pour le compte des attributaires précités en les désignant nommément et en fournissant une attestation du comité susvisé. Chaque demande devra être accompagnée d'une copie intégrale du contrat ainsi que d'une facture *pro forma* établie en double exemplaire.

53-2 Chiendent. — Importation réservée aux importateurs et utilisateurs spécialisés.

53-3 Tampico. — Importation réservée aux importateurs et utilisateurs spécialisés.

53-4 Soies de porcs, poils fins. — Importation réservée aux importateurs et utilisateurs spécialisés.

53-5 Cornes, os de travail et coquillages.

53-6 Cire de Candelilla.

53-8 Argent métal.

53-9 Divers. — Le crédit affecté à ce poste est destiné au financement des importations de produits originaires et en provenance du Mexique non repris nommément au présent avis. Les demandes de licences d'importation susceptibles d'être imputées sur ce crédit ne seront satisfaites qu'à la condition de faire l'objet d'un avis favorable non seulement de la part du ministère technique compétent, mais encore de la part du service des accords commerciaux du ministère des affaires économiques.

Ministère des finances et des affaires économiques et ministère de l'agriculture.

Avis aux importateurs de pêches originaires et en provenance d'Italie.

Les négociants ayant importé des pêches en provenance d'Italie, aux termes des avis publiés au *Journal officiel* du 3 juillet 1951 et du 9 août 1952 exclusivement, sont invités à déposer leurs justifications d'importation pour ces mêmes produits au siège du syndicat d'importateurs auxquels ils appartiennent. Les importateurs n'adhérant pas à un syndicat adresseront lesdites justifications au ministère de l'agriculture, service des relations extérieures (1er bureau), 78, rue de Varenne, Paris (7e).

Ces références devront être établies et certifiées conformément aux indications du modèle ci-dessous.

En tout état de cause, les justifications devront parvenir, sous peine de forclusion, avant le 21 juillet 1953.

Ces justifications sont demandées pour servir d'éléments d'appréciation en vue de procéder ultérieurement à la répartition d'un contingent de pêches en provenance d'Italie.

JUSTIFICATION D'ANTERIORITE

produite en application de l'avis aux importateurs de pêches d'Italie, publié au *Journal officiel* du 9 juillet 1953.

M..... (ou la société) .....
(ou les établissements) ..... déclarent avoir réalisé, aux termes des avis publiés au *Journal officiel* des 3 juillet 1951 et 9 août 1952, et *uniquement par certificat d'importation*, les importations suivantes:

DÉSIGNATION tarifaire de la marchandise.	NUMÉRO du tarif douanier.	PAYS d'origine et de provenance.	QUANTITÉ	VALEUR	DATE de domiciliation en banque des certificats.	DATE de dédouanement des marchandises.
Pêches..	77 B	Italie.				

Sous peine de rejet du présent certificat, l'importateur s'engage à présenter, sur simple demande, au service des relations extérieures du ministère de l'agriculture, les originaux de ces certificats.

Lieu et date .....

(Signature de l'importateur.)

La (désignation de la banque domiciliataire) .....
certifie que les importations visées ci-dessus, d'un montant total de ....., ont bien été réalisées aux dates indiquées.

(Cachet de la banque.) (Signature et nom du signataire qualifié de la banque.)

Avis aux importateurs d'oranges originaires et en provenance du Brésil.

Les importateurs sont informés de l'ouverture d'un contingent pour l'importation d'oranges originaires et en provenance du Brésil.

Les importations, qui ne seront autorisées qu'à partir du 15 septembre 1953 et jusqu'au 15 octobre 1953 inclusivement, seront effectuées conformément aux dispositions du chapitre 1er, titre IV et titre III (section 1, paragraphe II, alinéas A, B, C) de l'avis n° 483 de l'office des changes, publié au *Journal officiel* du 4 janvier 1951, c'est-à-dire, contre remise au bureau de douane intéressé de deux formules modèle C. I. conformes à l'annexe V de l'avis n° 483 susvisé.

Les règlements financiers s'effectueront, en principe, après réalisation des importations.

Toutefois, les importateurs pourront faire présenter à la 3e sous-direction de l'office des changes, par les banques domiciliataires de leurs certificats d'importation, des demandes d'ouvertures d'accréditifs comportant payement au départ contre documents d'expédition; mais, leur attention est attirée sur le fait qu'en tout état de cause, le dédouanement ne pourra pas être effectué après le 15 octobre.

Les demandes devront être établies sur dossier bancaire et accompagnées de pièces justifiant le contrat commercial passé.

L'entrée en France et le dédouanement des marchandises ne pourront s'effectuer que par les seuls bureaux de douane habilités à exercer le contrôle phytosanitaire prévu pour l'importation des végétaux, tels qu'ils sont désignés par l'arrêté interministériel du 2 octobre 1952, inséré au *Journal officiel* du 9 octobre 1952.

BULLETIN DES RECETTES DE LA SOCIETE NATIONALE DES CHEMINS DE FER FRANÇAIS

PUBLICATION DES RECETTES

I. — Evaluation des recettes de la vingt-quatrième semaine du 13 au 19 juin 1953.

NATURE DU TRAFIC	1953 — Recettes évaluées	1952 — Recettes comptables	DIFFERENCE EN FAVEUR DE: 1953 — En valeur absolue	1953 — Pourcentage	1952 — En valeur absolue	1952 — Pourcentage
1	2	3	4	5	6	7
Voyageurs	2.351.320	2.011.725	339.595	16,9	»	»
Bagages et consigne	40.910	37.540	3.370	9,0	»	»
Colis postaux, petits colis	306.310	253.060	53.250	21,0	»	»
Marchandises (détail et wagons)	5.450.150	5.032.559	417.591	8,3	»	»
Total des recettes de la Société nationale des chemins de fer français..	8.148.690	7.334.884	813.806	11,1	»	»

II. — Evaluation des recettes au 19 juin 1953.

NATURE DU TRAFIC	RECETTES comptables du 1er janvier au 30 avril 1953.	RECETTES évaluées du 1er mai au 19 juin 1953.	TOTAL des recettes du 1er janvier au 19 juin 1953	RECETTES comptables du 1er janvier au 19 juin 1952	DIFFERENCE EN FAVEUR DE: 1953 — En valeur absolue	1953 — Pourcentage	1952 — En valeur absolue	1952 — Pourcentage
1	2	3	4	5	6	7	8	9
Voyageurs	27.564.092	15.335.910	42.900.032	40.521.218	2.378.814	5,9	»	»
Bagages et consigne	458.979	264.750	723.729	716.682	7.047	1,0	»	»
Colis postaux, petits colis	4.537.636	2.072.650	6.610.286	6.148.506	461.780	7,5	»	»
Marchandises (détail et wagons)	83.735.447	35.633.770	119.369.217	127.509.136	»	»	8.139.919	6,4
Total des recettes de la Société nationale des chemins de fer français..	116.296.154	53.307.110	169.603.264	174.895.542	»	»	5.292.278	3,0

Imprimerie, 31, quai Voltaire, Paris (7e). — *Le Préfet, Directeur des Journaux officiels:* JEAN REYMOND.

COTE DES CHANGES

VERSEMENT TÉLÉGRAPHIQUE

Derniers cours cotés en Bourse.	Pays.	Devise.	Parité.	Cours limites pratiqués par la Banque de France.		Cours extrêmes cotés à la Bourse du 8 juillet 1953.	
349 93	Etats-Unis	1 $ USA	350 ..(1)	.... ..	.... ..	349 93	.... ..
352 50	Canada	1 $ Can.	.... ..	.... ..	.... ..	352 80	.... ..
164 20	Côte Fse Somalis	100 F Djib	164 0727	.... ..	.... ..	.... ..	.... ..
8396 ..	Allemagne occ..	100 D Mk	8333 33	8271 ..	8296 ..	8396 ..	.... ..
702 10	Belgique	100 F b.	700 ..	694 75	703 25	702 10	701 90
5079 50	Danemark	100 c. d.	5067 22	5029 25	5105 25	5080 ..	5079 ..
982 35	Grande-Bretagne	1 liv. st.	980 ..	972 65	987 55	982 35	982 30
9278 ..	Pays-Bas	100 fl.	9210 52	9144 60	9279 80	9278 50	9276 50
6771 ..	Suède	100 c. s.	6765 625	6715 ..	6816 50	6769 ..	6767 ..

Dernière cote cotés en Bourse.	Pays.	Devises.	Parité.	Cours limites pratiqués par la Banque de France.		Cours extrêmes cotés à la Bourse du 8 juillet 1953.	
8061 ..	Suisse	100 F s.	8003 98	7944 ..	8064 ..	8061 ..	8050 50
1007 ..	Egypte	1 liv. ég	1005 04	997 ..	1013 ..	1006 50	.... ..
56 45	Italie	100 lire	56 022	55 60	56 45	56 45	.... ..
4065 ..	Mexique	100 pes	4057 97	4025 ..	4090 ..	4035 ..	.... ..
4910 ..	Norvège	100 c. n.	4900 ..	4869 ..	4910 ..	4912 50	4910 ..
1218 50	Portugal	100 esc.	1217 39	1208 25	1226 50	1218 50	.... ..
4897 50	Tchécoslovaquie.	100 kcs.	4861 11	4821 50	4897 50	4897 50	.... ..
117 60	Yougoslavie	100 din.	116 666	115 70	117 60	117 60	.... ..
	Autriche	100 sch.	1346 15	1333 ..(2)	1353 ..(2)		

Zone C. F. A.	100 F. C. F. Av.	200	États associés du Cambodge, du Laos, Viet-Nam	100 piastres	1000
Zone C. F. P.	100 F. C. F. P.	350	Comptoirs français dans l'Inde	100 roupies I. F.	7350

(1) Cours de référence défini par l'avis n° 421 de l'office des changes.

(2) Cours de reprise et de cession des chèques aux voyageurs.

ANNONCES

LES ANNONCES SONT REÇUES A L'AGENCE HAVAS, 62, RUE DE RICHELIEU, PARIS
Compte chèque postal 1.014.00, Paris,
ET DANS SES SUCCURSALES DES DEPARTEMENTS

L'Administration et les fermiers déclinent toute responsabilité quant à la teneur des annonces.

TIRAGES FINANCIERS

Le Joint Métalloplastique Français

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 102.070.000 F
SIÈGE SOCIAL: AVENUE BRILLAT-SAVARIN, BELLEY (AIN)
R. C.: Belley 2732.

Obligations 4 1/4 0/0 1946 (septième tirage).

La société ayant procédé à l'amortissement par voie de rachat en Bourse de 61 titres, il a été tiré au sort 108 titres qui restaient à amortir au 1er août 1953.

Liste, par ordre numérique, des 108 obligations sorties au tirage du 1er juillet 1953.

339 à 416 inclus — 420 à 419 inclus.

Ces titres seront remboursables à 2.000 F, à partir du 1er août 1953, à la Société générale de la ville et dans ses agences.

(*Le tableau d'amortissement a été publié au* Journal officiel *du 15 septembre 1946.*)

Titres restant à rembourser des précédents tirages.

1.982 — 2.890 à 2.896 — 2.904 à 2.916 — 2.918 et 2.919 — 2.927 à 2.930 2.948 à 2.952 — 2.959 à 2.963 — 2.974 à 2.976.

L'INDUSTRIELLE DU CENTRE

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 10 MILLIONS DE FRANCS
SIÈGE SOCIAL:
61, AVENUE DE LA ROCHETAILLÉE, SAINT-ETIENNE (LOIRE)
Registre du commerce: Saint-Etienne n° 34200.

Obligations de 2.000 F 4 1/2 0/0 1943.

Septième tirage au sort du 18 juin 1953.

LISTE NUMERIQUE

1° Des séries comprenant les 65 obligations non échangées formant, avec la série des 10 obligations échangées, la totalité des 75 titres à amortir au 1er août 1953. Ces obligations seront remboursables à 2.000 F;

2° Des séries sorties aux précédents tirages et parmi lesquelles figurent des obligations restant à rembourser.

NUMEROS	ANNÉES de remboursement.	NUMEROS	ANNÉES de remboursement.	NUMEROS	ANNÉES de remboursement.
OBLIGATIONS NON ÉCHANGÉES					
1 à 10	53	411 à 420	52	1.261 à 1.270	53
101 à 110	53	681 à 690	53	1.481 à 1.490	53
151 à 160	51	1.131 à 1.140	52	1.491 à 1.500	51
191 à 200	53	1.171 à 1.180	53	1.531 à 1.540	53
231 à 233	52	1.191 à 1.200	53	1.851 à 1.860	52
371 à 380	53	1.221 à 1.230	53		
OBLIGATIONS ÉCHANGÉES					
2.061 à 2.070	53				

DEMANDES DE CHANGEMENT DE NOM

M. Jojna Janowicz, né à Rovno (Pologne) le 15 mars 1913, demeurant à Lyon, 4, rue Jarente, et agissant tant en son nom qu'en celui de son fils mineur Maurice-Alain-Jacques, né à Paris (14e) le 4 janvier 1937, dépose une requête auprès du garde des sceaux à l'effet de substituer à son nom celui de Janoviez.

M. Grjibovsky (Michel), né à Ugine le 27 mai 1927, demeurant à Annecy, 23, avenue des Romains, dépose une requête auprès du garde des sceaux à l'effet de substituer à son nom patronymique celui de Janin.

M. Jacques Storozum, né le 29 janvier 1932 à Paris (4e), demeurant à Paris (19e), 29, rue de Flandre, gérant de société (actuellement sous les drapeaux), dépose une requête auprès du garde des sceaux à l'effet de substituer à son nom patronymique celui de Navon.

M. Maliniak (Hermann), né le 26 avril 1913 à Francfort-sur-le-Main (Allemagne), naturalisé Français par décret du 15 janvier 1953, demeurant à Asnières (Seine), 1, rue des Jardins, agissant tant en son nom personnel qu'au nom de ses enfants mineurs: Willy-Pierre, né à Saint-Jouvent (Haute-Vienne) le 8 octobre 1939, et Philippe-Daniel, né à Saint-Jouvent (Haute-Vienne) le 11 août 1943, dépose une requête auprès du garde des sceaux à l'effet de substituer à son nom patronymique celui de Malignac-Roudier, ou subsidiairement celui de Malignac.

M. Athanase Schtakleff, né en 1912 à Jérusalem (Palestine), naturalisé Français par décret du 16 février 1946, demeurant à Fontenay-sous-Bois (Seine), 31, rue Monconseil, dépose une requête auprès du garde des sceaux à l'effet de substituer à son nom patronymique le nom de Chaquelle.

AVIS DIVERS

Société Thermale de Vernet-les-Bains

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 2.500.000 F
SIÈGE SOCIAL: VERNET-LES-BAINS (PYRÉNÉES-ORIENTALES)
R. C.: Prades n° 917.

Convocation.

MM. les actionnaires de la Société thermale de Vernet-les-Bains sont convoqués en assemblée générale ordinaire le vendredi 31 juillet 1953, à onze heures, 10, rua dos Fanqueiros, à Lisbonne (Portugal).

ORDRE DU JOUR

Rapport du conseil d'administration sur les opérations de l'exercice clos le 30 septembre 1950 et présentation des comptes et du bilan.
Quitus de gestion du conseil d'administration pour ledit exercice.
Rapports du commissaire aux comptes sur le même exercice.
Nomination d'administrateur.
Nomination de commissaires aux comptes.
Questions diverses.

Le conseil d'administration.

SOCIÉTÉ NATIONALE DE CONSTRUCTIONS AÉRONAUTIQUES DU SUD-EST

SIÈGE SOCIAL: 6, AVENUE MARCEAU, PARIS (8e)

Bilan au 31 décembre 1952.

Immobilisations:		
Terrains	144.583.730	
Moins: provisions pour dépréciations terrains non amortissables	— 43.744.850	100.838.880
Constructions	506.883.650	
Moins: amortissement	— 314.318.058	192.565.592
Matériel et outillage, mobiliers, agencements, installations	3.000.695.343	
Moins: amortissement	—2.118.607.817	881.087.526
Immobilisations en cours		66.352.588
Autres valeurs immobilisées:		
Titres de participation		103.797.250
Dépôts et cautionnements		9 328.816
Valeurs d'exploitation:		
Matières ou fournitures	1.897.505.917	
Moins: provisions pour dépréciations matières premières	— 125.578.544	
Moins: provisions pour décote sur les stocks	— 150.471.106	1.621.456.267
Produits finis	4.301.990	
Moins: provisions pour dépréciations produits finis	— 4.301.990	
Produits ou travaux en cours	14.646.007.300	
Moins: provisions pour pertes sur travaux	—1.737.925.700	12.908.081.600
Valeurs réalisables à court terme ou disponibles:		
Clients	3.302.120.292	
Moins: provisions pour dépréciations compte clients	— 56.644.334	3.245.475.958
Autres débiteurs	2.069.766.105	
Moins: provisions pour dépréciations sur autres débiteurs	— 273.412.649	1.796.353.456
Comptes de régularisation actif		304.149.786
Prêts à moins d'un an		5.000.000
Effets à recevoir		600.193.372
Chèques et coupons à encaisser		80.000
Titres de placement et bons du Trésor	96.566.000	
Moins: provisions pour dépréciations financières des titres de placement	— 719.474	95.846.526
Banques et chèques postaux		1.009.606.744
Caisse		19.711.464
		23.160.525.525

Capital propre et réserves:	
Capital social	1.700.000.000
Réserve légale	125.165
Réserves facultatives	912.279
Réserve spéciale de réévaluation	1.043.527.807
Report à nouveau	— 61.866.138
Provisions pour risques	45 000.000
Dettes à long terme:	
Obligations et bons à plus d'un an	292.800.000
Autres emprunts à plus d'un an	4.522.000
Dettes à court terme:	
Fournisseurs	684.794.171
Avances reçues sur travaux en cours	14.168.864.908
Autres créanciers	2.653 712.487
Comptes de régularisation passif	622.203.978
Autres emprunts à moins d'un an	54 583.654
Effets à payer	2.174.014.384
Résultats:	
Pertes et profits	107.240.830
	23.160 525.525

Pertes et profits.

USINES	PERTES ET PROFITS de l'exercice.	PERTES ET PROFITS antérieurs.	PERTES ET PROFITS exceptionnels.	IMPOTS sur les sociétés.	TOTAL
Toulouse	+ 60.149.652	+ 1.116.882	— 16.737.810	»	+ 44.528.724
Marignane	+ 279.438.843	— 502.719	+ 14.431.864	»	+ 293.367.988
La Courneuve	+ 125.565.385	— 2.582.147	— 9.308.989	»	+ 113.674.249
Cannes	+ 55.196.820	»	— 700.414	»	+ 54.496.406
Travaux immobiliers	— 19.286.290	— 1.109.754	»	»	— 20.396.044
Direction générale	— 364.569.712	+ 3.924.761	+ 2.330.265	— 20.115.807	— 378.430.493
	+ 136.494.698	+ 847.023	— 9.985.084	— 20.115.807	+ 107.240.830

80 — Exploitation générale.

DEBIT				CREDIT			
NUMÉROS	DÉSIGNATION		MONTANT	NUMÉROS	DÉSIGNATION		MONTANT
30 à 37	Stock au début de l'exercice:		17.348.670.931	30 à 37	Stock au 31 décembre 1952:		16.347.815.227
	Matières de fabrication et consommables	1.857.614.269			Matières de fabrication et consommables	1.897.505.917	
	Produits finis	14.090.155			Produits finis	4.301.990	
	Produits ou travaux en cours	15.526.966.507			Produits ou travaux en cours	14.646.007.300	
60	Achat de matières et marchandises:		9.565.317.426	70	Ventes de marchandises et produits finis:		21.779.986.781
	Achat de matières premières	7.161.810.348			Complément de factures antérieures	961.070	
	Achat et prestations de service inter-établissements	2.104.272.320			Etudes aéronautiques B. E.	2.025.428.010	
	Quote-part des frais communs pris en charge par l'établissement	299.264.758			Produits et services aéronautiques prototypes	2.124.471.617	
					Produits et services aéronautiques série	14.670.461.643	
					Produits et services extra-aéronautiques	551.541.985	
					Ventes d'immobilisations	285.350	
					Ventes et prestations de services inter-établissements	2.104.272.320	
					Imputations aux établissements des frais communs	299.264.758	
61	Frais de personnel		6.525.065.638	72	Ventes de déchets		62.921.182
62	Impôts et taxes		2.756.770.737	75	Travaux faits par l'entreprise pour elle-même		155.981.282
63	Frais pour biens meubles et immeubles		441.246.645	76	Produits accessoires		26.813.712
64	Transports et déplacements		302.574.715	77	Produits financiers		3.928.948
65	Fournitures extérieures		235.146.321		Escomptes obtenus	1.865.527	
66	Frais de gestion générale		168.884.045		Produits financiers divers	2.063.421	
67	Frais financiers		51.485.869	78	Ristournes, rabais et remises obtenus —		
681	Dotations de l'exercice aux comptes d'amortissements		360.208.293		Primes et dédits sur ventes		1.509.832
685	Dotations de l'exercice aux comptes de provisions		563.231.277		Ristournes, rabais et remises obtenus des fournisseurs	1.509.832	
			38.462.631.897		Ristournes ou bonifications obtenues des clients	2	
	Solde créditeur au 31 décembre 1952		136.494.698	685	Reprise de dotations de l'exercice aux comptes de provisions		20.509.316
			38.606.126.595				38.606.126.595

Engagements au 31 décembre 1952.

ENGAGEMENTS REÇUS		ENGAGEMENTS DONNÉS	
Nature des engagements.	Montant.	Nature des engagements.	Montant.
Actions d'administrateurs détenues en garantie.	82.500	Avals cautions garanties données	1.145.698.538

Tableau des immobilisations autres que les immobilisations en cours figurant sous la rubrique « Immobilisations ».

IMMOBILISATIONS	TERRAINS	CONSTRUCTIONS	MATÉRIEL et outillage	AUTRES immobilisations corporelles.	IMMOBILISATIONS incorporelles.	TOTAL
Valeur d'actif des immobilisations d'exploitation	80.375.540	506.883.650	1.394.061.282	1.606.234.061	»	3.587.554.533
Valeur d'actif des immobilisations hors exploitation	64.208.190	»	»	»	»	64.208.190
Total	144.583.730	506.883.650	1.394.061.282	1.606.234.061	»	3.651.762.723
Immobilisations entièrement amorties comprises dans le total ci-dessus	»	73.016.610	499.871.351	446.759.365	»	1.019.647.356

Montant total des amortissements figurant au bilan sous les rubriques « Frais d'établissement » et « Immobilisations ».

AMORTISSEMENTS	FRAIS d'établissement	TERRAINS	CONSTRUCTIONS	MATÉRIELS et outillages.	AUTRES immobilisations corporelles	IMMOBILISATIONS incorporelles.	TOTAL
Montant des amortissements à la fin de l'exercice précédent	»	(1) 43.744.850	288.075.407	908.141.465	987.285.201	»	2.227.246.923
Dotations de l'exercice aux comptes d'amortissements	»	»	27.121.551	171.798.138	161.288.201	»	360.208.293
Total	»	43.744.850	315.196.958	1.079.939.903	1.148.573.505	»	2.587.455.216
A déduire:							
Amortissements afférents aux immobilisations sorties de l'actif et aux frais d'établissement entièrement amortis	»	»	878.900	31.006.053	78.899.538	»	110.784.491
Montant total des amortissements à la fin de l'exercice	»	43.744.850	314.318.058	1.048.933.850	1.069.673.967	»	2.476.670.725

(1) Dépréciation des terrains non amortissables.

Montant total des provisions figurant à l'actif et au passif du bilan.

	PROVISIONS POUR RISQUES				PROVISIONS POUR DÉPRÉCIATIONS		
	Remise en état d'immobilisation.	Litiges.	Propre assureur.	Total des provisions pour risques.	Terrains.	Matières.	Décote des stocks.
Montant des provisions à la fin de l'exercice précédent	5.000.000	5.000.000	5.000.000	15.000.000	43.744.850	132.503.119	»
Dotations de l'exercice aux comptes de provisions	»	»	»	»	»	2.755.665	150.471.136
Total	5.000.000	5.000.000	5.000.000	15.000.000	43.744.850	135.258.814	150.471.136
A déduire:							
Montant des réductions ou des annulations de provisions utilisées ou devenues, en tout ou partie, sans objet	»	»	»	»	»	9.680.270	»
Montant total des provisions à la fin de l'exercice	5.000.000	5.000.000	5.000.000	15.000.000	43.744.850	125.578.544	150.471.136

Suite état ci-dessus.	PROVISIONS POUR DÉPRÉCIATIONS						TOTAL général des provisions.
	Produits finis.	Travaux en cours.	Clients	Autres débiteurs.	Titres de placement.	Total des provisions pour dépréciations.	
Montant des provisions à la fin de l'exercice précédent	13.890.455	1.340.683.368	57.516.621	317.048.315	4.267.340	1.909.653.798	1.924.653.798
Dotations de l'exercice aux comptes de provisions	»	397.242.332	100.525	12.661.619	»	563.231.277	(1) 563.231.277
Total	13.890.455	1.737.925.700	57.617.146	329.709.934	4.267.340	2.472.885.075	2.487.885.075
A déduire:							
Montant des réductions ou des annulations de provisions utilisées ou devenues, en tout ou partie, sans objet	9.588.465	»	972.812	56.297.285	3.547.866	80.086.398	(2) 80.086.398
Montant total des provisions à la fin de l'exercice	4.301.990	1.737.925.700	56.644.334	273.412.649	719.474	2.392.798.677	2.407.798.677

(1) Dont: Provisions figurant à l'actif du compte d'exploitation:

Matières premières	2.755.665
Décote des stocks	150.471.136
Travaux en cours	397.242.332
Clients	100.525
Autres débiteurs	12.661.619
	563.231.277

(2) Dont: Reprise de provisions figurant au crédit du compte d'exploitation:

Matières premières	7.000.000	
Produits finis	9.588.465	
Clients	333.285	
Titres de placement	3.547.866	20.469.316
Utilisations directes:		
Matières premières	2.680.270	
Clients	610.890	
Autres débiteurs	56.297.285	59.588.475
Pertes et profits exercices antérieurs:		
Clients		28.647
		80.086.398

Montant des chiffres d'affaires de l'exercice 1952.

	EN FRANCE	DANS LES PAYS de l'Union française	A L'ÉTRANGER	TOTAL
Ventes de marchandises et produits finis.....	19.371.992.631	174.260	982.814	19.373.149.705
Ventes de déchets.....	62.921.482	»	»	62.921.482
Total.....	19.434.914.113	174.260	982.814	19.436.071.187

Parts de fondateur au 31 décembre 1952.

Nombre de parts de fondateur. — Néant.

Rapport du conseil d'administration à l'assemblée générale ordinaire du 17 juin 1953.

TECHNIQUE

La pénurie des crédits affectés à l'étude de nouveaux prototypes paraissait menacer, à la fin de l'année 1951, l'existence même de vos services d'études. Leur avenir immédiat se trouve actuellement assuré, car nous avons reçu, à la fin de l'exercice 1952, la commande d'un prototype d'avion « moyen courrier », et nous avons le meilleur espoir de pouvoir donner des développements au prototype que nous avons décidé l'année dernière d'entreprendre à nos frais.

SE 210 « Caravelle » bi-réacteur moyen courrier.

Votre bureau d'études de Toulouse a présenté, à un concours organisé par le secrétariat général à l'aviation civile et commerciale, le projet d'un avion bi-réacteur, le SE 210 « Caravelle ».

Nous nous sommes attachés à concevoir un avion qui bénéficie de l'expérience acquise avec notre « Armagnac » et qui réponde aux desiderata des exploitants futurs.

A cet effet, deux de nos ingénieurs ont visité la plupart des compagnies européennes et sud-américaines et recueilli les avis autorisés des dirigeants de compagnies nord-américaines.

Nous avons conclu avec la société anglaise De Havilland un accord qui permettra l'interchangeabilité des réacteurs Avon R. A. 16 et d'un grand nombre d'équipements entre le « Caravelle » et le « Comet-III », ce qui facilitera l'exploitation simultanée de ces deux types d'appareils par une même compagnie.

Nos efforts ont été fructueux et notre projet a été retenu, concurremment avec un autre avion de formule nettement différente.

Un marché d'étude et de fabrication de deux prototypes est en cours de préparation.

Les travaux sur cet avion sont poursuivis très activement par votre bureau d'études et votre usine de Toulouse, avec l'aide technique de la Société nationale de constructions aéronautiques du Sud-Ouest.

SE 5.000 « Baroudeur » : avion tactique léger (tous terrains).

L'étude et la construction d'un prototype de formule inédite, que nous avons commencées à nos frais en 1951, ont été poursuivies très activement à votre usine de la Courneuve et à celle de Marignane.

Les essais de décollage sur chariot et d'atterrissage sur patins, qui sont les caractéristiques essentielles de ce nouvel appareil, ont été effectués sur maquette grandeur. Nous avons ainsi acquis la certitude que cet appareil pourra évoluer à partir de petits terrains sans aménagement spécial et se libérer des pistes bétonnées nécessaires à la mise en œuvre des avions modernes.

Le premier prototype est maintenant terminé et ses essais en vol sont imminents.

Des représentants de l'état-major et des services officiels ont assisté à certains essais et ont été intéressés par cet appareil. Si, conformément à notre attente, les résultats des essais en vol confirment nos prévisions, nous pouvons espérer obtenir la commande d'une présérie.

SE X 212 « Durandal » : projet d'intercepteur léger supersonique.

Au cours de l'année, votre bureau d'études de Toulouse a étudié le problème de l'intercepteur léger et établi l'avant-projet d'un avion à aile delta. Nous étions sur le point d'avoir l'accord complet du Service technique de l'aéronautique lorsqu'une évolution des conditions d'utilisation a conduit à un programme nouveau paru en janvier 1953.

Sur les bases de ce programme, nous avons présenté deux projets qui ont bénéficié de nos études antérieures ainsi que de l'expérience acquise par d'autres départements de la société, en particulier dans la mise au point du SE 2410 « Grognard » (étude de l'aile en flèche, élimination des vibrations, emploi de servo-commandes irréversibles, utilisation du parachute à l'atterrissage) et dans les essais d'engins spéciaux de votre groupe technique de Cannes.

Les deux projets présentés concernent:

L'un, un appareil relativement classique à aile delta propulsé par un réacteur et une petite fusée d'appoint;

L'autre, un avion à fusée chimique puissante avec un petit réacteur d'appoint. Ce dernier avion décollerait sur rampe.

Nos projets viennent d'être déposés aux services officiels.

SE 2010 « Armagnac » : quadrimoteur long courrier.

Les essais techniques de notre « Armagnac » se sont terminés avec un plein succès par les essais de dégivrage.

Les performances au poids total de 72 tonnes ont toutes été supérieures à celles prévues au contrat et le certificat de navigabilité a été obtenu pour un poids plus important (75 tonnes actuellement, devant être porté à 77,5 t).

L'un des avions a été soumis en cours d'année aux essais d'endurance à la compagnie des Transports aériens intercontinentaux; il a réussi cette épreuve dans un temps record et sans incident.

Les quatre appareils en exploitation à cette compagnie ont témoigné d'une régularité très appréciée qui les classe au niveau des meilleurs longs courriers en service.

SE 2410-2415 « Grognard » I et II: avions bi-réacteurs.

Les deux appareils ont été livrés après avoir très largement satisfait aux essais de performances et de qualité de vol.

L'avion SE 2415 a effectué des essais d'utilisation qui ont démontré ses excellentes aptitudes au tir de roquettes et en particulier une stabilité remarquable permettant d'obtenir une très grande précision de tir à grande vitesse et à basse altitude — qualités dues essentiellement au logement des roquettes à l'intérieur du fuselage.

C'est le seul avion français, et un des très rares avions au monde, qui ait actuellement ces caractéristiques.

Les performances de notre « Grognard » seraient encore nettement améliorées par le montage de réacteurs plus puissants (TAY au lieu de NENE), montage qui pourrait être effectué sans grandes modifications.

« Sea-Venom. »

Deux des avions de pré-série « Sea-Venom » sont en cours d'essais en vol.

Nous profitons des études faites sur le « Mistral » pour les appliquer à cet avion et nous réalisons le montage de sièges éjectables, l'exécution d'une nouvelle verrière et le montage d'équipements nouveaux, dont, en particulier, un radar moderne, qui augmenteront encore l'efficacité de cet avion.

Engins spéciaux.

Le Groupe technique de Cannes a concentré son activité sur deux types d'engins, ce qui a permis de progresser notablement et d'aboutir à des résultats très intéressants dans de nombreux domaines: propulsion, portée, stabilisation, guidage, télécommandes...

Ces progrès nous permettent d'espérer aboutir prochainement à un engin d'utilisation.

Hélicoptère SE 3120 « Alouette ».

Les deux prototypes ont terminé leurs essais et ont été pris en charge.

Les performances obtenues sont supérieures à celles des appareils étrangers de même catégorie et une pré-série est actuellement à l'étude avec les services officiels et les utilisateurs militaires.

Un marché est également envisagé pour le montage d'une turbine à la place du moteur à pistons.

Projet d'hélicoptère SE X 311 « Hélibus ».

Votre département d'études d'hélicoptères vient de mettre au point le projet d'un hélicoptère bi-rotor en tandem spécialement étudié pour le transport de passagers entre grandes villes.

Il sera équipé de quatre turbines Turbomeca de 400 CV chacune, jumelées en deux groupes actionnant chacun un rotor par l'intermédiaire d'une boîte de transmission; les deux groupes sont reliés et synchronisés par un arbre de transmission. Les rotors et les transmissions sont semblables à ceux qui équipent le Sikorsky S. 55 « Eléphant Joyeux » dont nous avons acquis la licence.

Cet appareil, qui pourra transporter jusqu'à 30 passagers, pourra être également équipé pour le transport de fret ou l'enlèvement de charges pouvant dépasser le poids de 2.500 kg.

La sécurité sera très élevée grâce à la possibilité de voler correctement à pleine charge avec une turbine en panne. L'endurance éprouvée de la mécanique du S. 55 et le fait de pouvoir voler correctement avec une turbine en panne donneront à l' « Hélibus » un degré de sécurité très élevé.

Les résultats acquis confirment donc pleinement la valeur de vos bureaux d'études. Mais si, grâce à la commande de « Caravelle », les graves inquiétudes dont nous vous faisions part l'année dernière sont devenues moins pressantes, elles sont loin cependant d'être dissipées, car les dotations budgétaires pour les études aéronautiques restent dangereusement faibles.

La France doit prendre pleine conscience de ce que les commandes d'études sont le placement le plus rentable qui soit en matière aéronautique.

PRODUCTION

Les livraisons des matériels qui nous sont commandés en série ont atteint en 1952 leur pleine cadence. Pour les appareils dont nous assumons la fourniture complète, les livraisons ont augmenté par rapport à 1951 de 70 p. 100. Pour ceux dont nous ne fournissons que les fuselages, elles ont plus que doublé.

Après les « Vampire », les « Mistral » ont été mis en service dans les formations de l'armée de l'air qui s'en montrent très satisfaites et apprécient particulièrement leur vitesse ascensionnelle et leur maniabilité en altitude.

Pour améliorer la qualité et abaisser le prix de revient, des nouveaux procédés de fabrication ont été étudiés et mis en œuvre. C'est ainsi que les stratifiés verre-résines que nous employions déjà dans la fabrication des outillages de détourage et de perçage sont maintenant utilisés pour la fabrication des formes d'emboutissage par étirage et des formes de cambrage sur presses-caoutchouc. Nous avons fabriqué à titre d'essai et avec des résultats très encourageants des pièces d'avion en matières plastiques.

Alors qu'en 1950 et 1951 nos usines avaient reçu des commandes croissantes, nous vous avions fait part, lors de votre assemblée générale du 28 mai 1952, de l'inquiétude que nous donnait, pour leur achèvement et leur renouvellement, l'insuffisance des crédits portés au budget.

Ces inquiétudes n'étaient pas vaines, car depuis lors les séries d' « Ouragan », de « Mystère » et de « Sea-Venom » ont été effectivement réduites et les commandes nouvelles à attendre de l'Etat semblent devoir être très faibles.

Nous ne nous étions pas d'ailleurs laissé griser par les commandes assez massives dont l'exécution avait été confiée à votre société, et nous avons toujours cherché à limiter au strict minimum l'accroissement rapide qu'elles auraient dû normalement imposer à l'effectif de votre personnel, tout en satisfaisant autant que possible aux indications souvent impératives qui nous étaient données par les services officiels pour augmenter les cadences et hâter les livraisons.

Il importait en effet de réduire au minimum les répercussions sociales que risquait d'amener pour votre personnel l'achèvement ou l'étalement de l'effort français d'armement.

Plutôt que d'augmenter les effectifs il nous a paru préférable pendant toute cette période de sous-traiter les fabrications qui pouvaient l'être, et d'absorber la part de travail supplémentaire qui ne pouvait être faite que dans nos usines, par l'augmentation de la durée du travail plutôt que par des embauches.

Les répercussions sociales d'une déflation rapide d'effectifs risquaient d'être particulièrement sensibles à Toulouse où se trouve notre principale usine, car en dehors de l'industrie aéronautique, la construction mécanique y est peu développée, et les possibilités de réemploi pour les ouvriers que nous aurions eu à licencier en fin de programme y sont donc très étroites.

Les mesures que nous avons prises n'ont pu malheureusement éviter entièrement l'accroissement des effectifs à l'usine de Toulouse, le nombre d'ouvriers productifs qui était de 1.600 à la fin de 1949, de 1.800 à la fin de 1950, de 2.550 à la fin de 1951, a atteint son maximum 2.650 en juin 1952, mais c'est à 3.600 personnes environ qu'aurait dû à ce moment monter l'effectif productif de l'usine si nous n'avions pas pris dès l'origine les mesures que nous avons exposées. C'est à cette date que la réduction du programme des « Mystères » a été notifiée et que l'usine s'est aussitôt strictement interdit toute embauche. Elle a dû dès la fin de l'exercice se séparer d'une cinquantaine d'ouvriers spécialisés récemment engagés dont la diminution des cadences de fabrication ne permettait plus l'emploi.

L'effectif total du personnel de la société, qui était de 6.400 personnes au début de 1950, s'élevait à 9.300 personnes en juin 1952. Il est redescendu à l'heure actuelle à 8.700 personnes environ.

Pour pallier la diminution des commandes dans les types de matériels que fabriquait votre société, votre conseil a conclu un accord pour la construction en série de l'avion d'entraînement à réaction « Fouga 170 R. » qui peut, nous l'espérons, intéresser non seulement l'Etat français, mais les nations étrangères.

Il a surtout continué avec la très importante société américaine REPUBLIC des négociations pour la fabrication en France des pièces de rechange nécessaires aux avions F. 84 F. qui seront utilisés en Europe. Si ces négociations aboutissent prochainement, comme nous l'espérons, les commandes qu'elles nous apporteront réduiront sans doute beaucoup les dégagements de personnel auxquels nous serions contraints dans le cas contraire.

RESULTATS FINANCIERS

Nous laisserons à vos commissaires aux comptes le soin d'examiner en détail les comptes de l'exercice, et nous n'insisterons que sur quelques points particuliers du bilan qui vous est soumis.

Notre conseil a décidé de pratiquer sur les matières et fournitures une provision pour décote sur le stock indispensable, comme l'y autorisaient la loi du 14 avril 1952 et le décret du 18 mai 1953. Il n'avait pu procéder à cette opération l'année dernière parce que les textes réglementaires avaient paru trop tard pour qu'ils puissent être appliqués au bilan qui allait vous être soumis. Du fait de cette provision nouvelle, qui se monte à 150.471.000 F, le montant du poste « Matières ou fournitures » se trouve diminué en 1952 de 103.654.853 F.

Le poste « Travaux en cours » se monte à 12.908.081.600 F contre 14.186.283 139 F au 31 décembre 1951. Il a donc diminué de 1.278.201.539 F, alors qu'il avait constamment augmenté chaque année depuis de nombreux exercices. Les règles d'évaluation de ce poste n'ont pas changé, elles nous ont conduits à majorer cette année de 397.242.332 F la provision pour dépréciation de ce compte où les travaux sont entrés au prix de revient. La résorption de ce poste provient surtout des livraisons importantes qui ont été faites au cours de l'exercice. Le montant des facturations est passé en effet de 6.216.000.000 de francs pour l'exercice 1951 à 19.436 millions de francs pour l'exercice 1952.

L'augmentation des facturations explique aussi celle du poste « Clients » qui se monte à 3.245.000.000 de francs et dépasse de 1.937.000.000 de francs la valeur qu'il avait à la fin de 1951.

Au passif, le poste « Avances sur travaux en cours » ressort à 14.468.861.908 F. Ces avances sont une contre-partie partielle des « Travaux en cours », des « Matières et fournitures » et des avances que nous avons faites à nos fournisseurs et qui sont comptabilisées au bilan dans le poste « Autres débiteurs ».

Le poste « Autres créanciers » dépasse de près de 628 millions le montant de 1951. Ceci provient, d'une part, d'un accroissement considérable des « Impôts à payer », fonction de l'accroissement des livraisons que nous vous avons déjà signalé; et, d'autre part, de l'augmentation de la provision pour le loyer des moyens de production que l'Etat a mis à notre disposition: la provision constituée à cet effet en 1952 se monte à près de 230 millions de francs contre 102.600.000 F environ en 1952.

Le bénéfice de l'exercice se monte à 107.240.830 F. Si on le rapproche du montant des ventes de l'exercice, il ressort à 0,55 0/0. Il convient cependant de constater que la décote sur les stocks faite cette année aurait pu être imputée pour une part sur le bénéfice de l'exercice précédent, ce qui porterait le bénéfice propre à l'exercice 1952 à 1 0/0 environ du chiffre d'affaires.

Nous vous proposons de déduire du bénéfice de 107.240.830 F le montant du déficit restant de l'exercice 1947 qui se trouve au compte « Report à nouveau » pour..... 61.866.138

Sur le solde de..... 45.374.692

Il convient de doter la réserve légale à concurrence de 5 0/0..... 2.268.734

et nous vous proposons de reporter à nouveau la somme restante 43.105.958

La conjoncture actuelle et les risques de réduction d'activité qu'elle peut entraîner doit nous inciter en effet à ménager au maximum les possibilités de notre trésorerie.

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR L'EXERCICE 1952

Messieurs les actionnaires

DE LA

Société Nationale de Constructions Aéronautiques du Sud-Est

6, AVENUE MARCEAU, PARIS (8e)

Messieurs,

Nous avons l'honneur de vous présenter notre rapport sur le bilan et les comptes de l'exercice 1952.

Les vérifications et sondages effectués dans la comptabilité sociale, ainsi que l'examen des balances et de la documentation émanant de vos divers centres d'activité, nous ont permis de constater que le bilan au 31 décembre 1952 — reproduit en annexe — exprime la situation de votre société, telle qu'elle résulte de la balance générale des comptes.

L'examen détaillé des divers postes de ce bilan et leur comparaison avec les postes similaires du bilan à fin 1951 nous permettent de vous fournir les explications et précisions suivantes:

ACTIF

Immobilisations

La valeur nette d'ensemble de vos immobilisations, déduction faite des amortissements et provisions, a diminué, entre fin 1951 et fin 1952, de 35.713.174 F, à savoir:

	FIN 1951	FIN 1952	EN PLUS	EN MOINS
Terrains	100.857.080	100.838.880	»	18.200
Constructions	208.605.197	192.565.592	»	16.039.605
Matériel, outillage, mobilier, agencement	881 669.930	881.687.526	17.596	·
Immobilisations en cours	86.025.553	66.352.588	»	19.672.965
	1.277.157.760	1.241.444.586	17.596	35.730.770
Différence en diminution			35.713.174	»
			35.730.770	35.730.770

Cette diminution s'explique comme suit:

Acquisitions de l'exercice		351.332.026
Fabrications de la société		62.645.921
		413.977.947
A déduire:		
Reprise valeur comptable des éléments vendus	43.167.806	
Reprise valeur comptable des éléments consommés ou mis au rebut	137.426.528	
Diminution des immobilisations en cours	19.672.965	
		200.267.299
		213.710.648
A déduire:		
Augmentation des amortissements		249.423.822
Différence nette en diminution		35.713.174

L'accroissement des amortissements se décompose ainsi:

Dotation de l'exercice 1952		360.208.293
Prise en charge de la provision antérieurement constituée pour amortissements afférents aux immobilisations provenant de l'atelier aéronautique de Boulogne.		2.299.200
		362.507.493
A déduire:		
Reprise amortissements sur éléments cédés.	35.410.072	
Reprise amortissements sur éléments consommés ou mis au rebut	77.673.599	
		113.083.671
Accroissement net des amortissements		249.423.822

Le chiffre relativement élevé des éléments consommés ou mis au rebut (60 millions de valeur nette en chiffres ronds) provient de ce que vos services ont procédé en 1952 à une revision complète des immobilisations, et notamment des agencements, aménagements et installations.

Autres valeurs immobilisées

Titres de participation	103.797.250
En augmentation de 20.996.000 F par suite des opérations suivantes:	
Souscription à une part de 1.000 F du groupe technique de l'aéronautique	1.000
Libération du troisième quart sur 5.998 actions de 10.000 francs de la société Maroc-Aviation	14.995.000
Souscription à 60 parts de 100.000 F de la Société immobilière de l'aéronautique	6.000.000
	20.996.000
Dépôts et cautionnements	9.328.816
En diminution de 571.321 F.	

Valeurs d'exploitation

Matières et fournitures			1.621.456.267
En diminution de 103.654.853 F, à savoir:			
Valeurs comptable des stocks	1.897.505.947.	En plus.	39.891.678
A déduire:			
Provision pour dépréciation	125.578.544.	En moins.	6.921.995
Provision pour décote sur les stocks	150.471.136.	En plus.	150.471.136
	1.621.456.267		
Différence en diminution nette			103.654.853

Les stocks au 31 décembre 1952 se répartissent ainsi:

	VALEUR comptable.	PROVISION pour dépréciation.	PROVISION pour décote.
Usine Toulouse	577.616.021	61.398.544	90.421.653
Usine Marignane	1.045.554.538	56.500.000	39.047.707
Usine la Courneuve	228.172.861	4.680.000	13.923.241
Usine Cannes	46.162.524	3.000.000	7.078.535
	1.897.505.947	125.578.544	150.471.136

Les chiffres ci-dessus résultent de la comptabilité matières vérifiée périodiquement par roulement.

La provision pour décote n'a été retenue par vos services que pour 75 p. 100 du montant auquel elle aurait pu être fixée.

Produits finis.

Ce poste, qui figurait au précédent bilan pour une valeur nette de 200.000 F ne figure plus en valeur nette au bilan du 31 décembre 1952; son montant brut, savoir: 4.301.990 F, est intégralement couvert par une provision pour dépréciation.

Produits ou travaux en cours			12.908.081.600
En diminution nette de 1.278.201.539 F, à savoir:			
Prix de revient comptable	14.646.007.300.	En moins.	880.939.207
A déduire:			
Provision pour dépréciation	1.737.925.700.	En plus.	397.262.332
	12.908.081.600		
Diminution valeur nette			1.278.201.539

Ce chapitre se répartit comme suit :

	PRIX de revient comptable.	PROVISION pour dépréciation.	NET
Direction générale	108.287.298	27.804.549	80.482.739
Toulouse	7.141.508.102	1.286.400.000	5.855.108.102
Marignane	5.733.832.705	161.000.000	5.572.832.705
La Courneuve	1.371.143.577	257.600.000	1.113.543.577
Cannes	6.707.878	»	6.707.878
Travaux immobiliers.	284.527.750	5.121.151	279.406.599
	14.646.007.300	1.737.925.700	12.908.081.600

Il convient de préciser:

Que l'établissement du prix de revient a été effectué selon les mêmes méthodes que les années précédentes, en incorporant tous les frais directs et indirects: matières, main-d'œuvre, frais de fabrication, frais généraux, jusques et y compris les frais administratifs et financiers et les amortissements;

Que la masse des travaux en cours se répartit comme suit:

Travaux aéronautiques	14.315.163.137
Travaux extra-aéronautiques	330.844.163
Ensemble	14.646.007.300

Les travaux en cours aéronautiques sont principalement constitués par les fabrications relatives aux commandes ci-après:

A Toulouse: S. E. 2010, Ouragan M. D. 450 et 452.

A Marignane: Vampire.

Comme nous l'indiquions les années précédentes, l'importance de la masse de vos travaux en cours et la discussion des avenants aux marchés rendent très délicate l'appréciation des résultats en puissance (pertes ou bénéfices) des fabrications en cours.

C'est après s'être livrés à un travail d'appréciation fort complexe, en tenant compte de l'état d'avancement qualitatif et quantitatif des travaux en cours, que vos services ont arrêté à fin 1952 le montant des provisions pour dépréciation à 1.737.925.700 F s'appliquant:

Aux fabrications de série, pour	1.073.721.151
Aux études, pour	664.204.549
	1.737.925.700

Du point de vue comptable, le mouvement des provisions pour dépréciation des travaux en cours se présente comme suit:

Montant à fin 1951	1.340.683.368
Dotation de l'exercice	397.242.332
Solde à fin 1952	1.737.925.700

VALEURS RÉALISABLES A COURT TERME OU DISPONIBLES

Clients 3.245.175.958

Le tableau ci-dessous donne la décomposition et l'origine de l'augmentation constatée, soit 1.937.349.287 F:

	FIN 1951	FIN 1952	EN PLUS	EN MOINS
Clients Etat	1.030.892.413	2.796.146.937	1.715.254.524	»
Clients divers	227.231.258	449.329.021	222.094.763	»
Clients douteux	57.516.621	56.644.334	»	872.287
A déduire:	1.365.643.292	3.302.120.292	1.937.349.287	872.287
Provision pour dépréciation	57.516.621	56.644.334	»	872.287
	1.308.126.671	3.245.175.958	1.937.349.287	»

La provision pour dépréciation couvre intégralement le poste « Clients douteux ».

Autres débiteurs 1.796.353.456

Ce chapitre ressort en diminution de 4.028.007 F, à savoir:

	FIN 1951	FIN 1952	EN PLUS	EN MOINS
Dommages de guerre	9.254.368	9.254.368		
Fournisseurs débiteurs	68.304.503	54.433.739		13.870.764
Acomptes aux fournisseurs	1.385.171.127	1.511.008.726	125.837.599	
Acomptes et avances au personnel	27.367.245	23.385.514		3.981.731
S. N. C. A. S. O., compte courant	1.546.006	278.743		1.267.263
S. N. C. A. S. O., compte attente	12.588.786	6.937.486		5.651.300
S. N. C. A. N., compte attente	762.694	941.345	178.651	
S. N. C. A. C., compte attente	2.119.076			2.119.076
S. N. E. C. M. A., compte attente	»	2.171.082	2.171.082	
Comptes divers	93.356.693	63.672.793		29.683.900
Dommages de guerre	56.076.250	»		56.076.250
Emballages à rendre	2.675.437	2.973.095	297.658	
Liquidation commandes allemandes	240.122.840	240.122.840		
Taxe production à récupérer	148.897.267	149.098.561	201.294	
Société marocaine imm. habitations	61.621.516			61.621.516
Société marocaine imm. aéronautique	7.365.940			7.365.940
Sté Maroc-Aviation		5.287.813	5.287.813	
A déduire:	2.117.429.778	2.069.766.105	133.974.097	184.637.770
Provisions pour dépréciations	317.048.315	273.412.649	»	43.635.666
	1.800.381.463	1.796.353.456	133.974.097	138.002.104
Différence en diminution			4.028.007	»
			138.002.104	138.002.104

Le tableau ci-dessus permet de constater que les différents chapitres du poste « Autres débiteurs » n'ont pas — relativement — très sensiblement varié entre fin 1951 et fin 1952, à l'exception toutefois des « Acomptes aux fournisseurs », dont le montant s'est accru de 126 millions environ.

Le montant total des « Provisions pour dépréciations » sur « Autres débiteurs » à fin 1952 se décompose ainsi:

Provision sur liquidation 1940.....	11.944.329	sans changement.
Provision pour pertes sur débiteurs allemands	240.122.840	sans changement.
Provisions pour créances diverses...	21.345.480	en + 12.440.584,
	273.412.649	

La provision pour faits de guerre, qui figurait au précédent bilan pour 56.076.250 F, a disparu du bilan au 31 décembre 1952, ainsi d'ailleurs que le compte débiteur de même montant, les deux comptes ayant été soldés l'un par l'autre.

La provision pour pertes sur débiteurs allemands couvre l'intégralité du compte « Liquidation commandes allemandes. »

La diminution d'ensemble des provisions s'explique comme suit:

Disparition de la provision pour faits de guerre.....	56.076.250
moins :	
Augmentation de la provision pour créances diverses...	12.440.584
Différence en diminution.....	43.635.666

Comptes de régularisation actif..... 304.149.786.

Ce poste, en diminution de 40.010.977 F, se décompose ainsi:

Achats payés d'avance et marchandises entrées en magasin ou en cours de transport, et non encore vérifiées.....	302.656.044
Dépenses payées d'avance.....	1.493.742
Ensemble	304.149.786

Prêts à moins d'un an..... 5.000.000

Sans changement, ce poste représente un prêt consenti à la commune de Vitrolles (Bouches-du-Rhône) pour lui permettre de réaliser la viabilité d'un groupe d'habitations réservées au personnel de votre usine de Marignane.

Effets à recevoir..... 800.193.372

Ce poste, en augmentation de 617.052.232 F, est constitué, à concurrence de 702 millions en chiffres ronds, par des effets tirés sur le Crédit national et acceptés par celui-ci.

Chèques et coupons à encaisser..... 80.000

Ce poste ne figurait pas au précédent bilan.

Titres de placement et bons du Trésor..... 95.846.526

Ce poste accuse une augmentation nette de 64.798.866 F, qui s'explique ainsi:

	FIN 1951	FIN 1952	VARIATIONS
Rente française 5 p. 100 perpétuelle.....	23.800.000	»	— 23.800.000
Rente française 3 1/2 p. 100 1952.....	»	23.800.000	+ 23.800.000
Caisse autonome de la reconstruction..	11.515.000	72.766.000	+ 61.251.000
	35.315.000	96.566.000	+ 61.251.000
Provision pour dépréciations	4.267.340	719.474	— 3.547.866
	31.047.660	95.846.526	64.798.866

La provision pour dépréciations a été diminuée de 3.547.866 F par suite de la différence entre les cours de la rente 3 1/2 0/0 1952 à la clôture de l'exercice 1952 et ceux de la rente 5 0/0 à fin 1951.

Banques et chèques postaux..... 1.909.006.714

En augmentation de 110.614.145 F.

Caisses 19.711.161

En augmentation de 8.254.227 F.

PASSIF

CAPITAL ET RÉSERVES

Capital 1.700.000.000

Sans changement.

Réserve légale..... 125.165

Sans changement.

Réserves facultatives..... 912.279

Sans changement.

Réserve spéciale de réévaluation..... 1.013.527.807

Sans changement.

Report à nouveau..... — 61.866.138

Ce solde débiteur s'explique ainsi:

Solde débiteur à fin 1951, suivant détail donné dans notre rapport précédent	219.729.676
Moins bénéfice exercice 1951.....	157.863.538
Solde débiteur à fin 1952.....	61.866.138

Provisions pour risques..... 15.000.000

Sans changement, ce poste se décompose comme suit:

Provision pour remise éventuelle en état de l'A. I. A....	5.000.000
Provision pour litiges.....	5.000.000
Provision de propre assureur.....	5.000.000
Ensemble	15.000.000

DETTES A LONG TERME

Obligations et bons à plus d'un an..... 202.800.000

En diminution de 33.250.000 F, par suite du remboursement de la tranche remboursable en 1952 des obligations 5,75 0/0 1951.

Autres emprunts à plus d'un an..... 4.522.000

En diminution de 2.320.000 F, à savoir:

	FIN 1951	FIN 1952	EN MOINS
Avance caisse de décentralisation aéronautique...	3.842.000	2.522.000	1.320.000
Avance caisse de décentralisation travaux non aéronautiques	3.000.000	2.000.000	1.000.000
	6.842.000	4.522.000	2.320.000

DETTES A COURT TERME

Fournisseurs 684.791.171

En diminution de 294.246.761 F.

Avances reçues sur travaux en cours..... 11.408.861.908

En augmentation de 104.518.180 F.

Autres créanciers..... 2.053.712.487

En augmentation de 627.714.335 F, à savoir:

	FIN 1951	FIN 1952	VARIATIONS
Etat retenues impôt	20.101.668	20.427.677	+ 323.009
Salaires impayés	692.897	1.702.141	+ 1.009.244
Dividendes	2.302.094	2.302.094	»
S. N. C. A. M.	14.116.631	5.402.698	— 8.713.933
Comité d'entreprise	11.219.067	9.200.898	— 2.018.169
Locations à payer à l'Etat.	551.706.891	764.704.534	+ 229.997.643
Salaires et appointements.	63.956.139	69.291.940	+ 5.335.801
Sécurité sociale	91.645.284	119.710.202	+ 28.664.918
Taxe production	272.045.392	606.809.367	+ 334.763.975
Commandes allemandes	5.245	5.245	»
Acomptes et avances sur dommages	203.389.475	266.808.475	+ 63.419.000
Société Maroc-Aviation	12.261.136	»	— 12.261.136
Comptes divers	200.156.233	187.350.216	— 12.806.017
	1.425.998.152	2.053.712.487	+ 627.714.335

Il y a lieu de préciser:

Que le compte « Locations à payer à l'Etat », en augmentation de 229.997.643 F, constitue une provision pour amortissement ou location des biens appartenant à l'Etat, étant observé qu'aucune convention n'est encore intervenue pour régler l'affectation ou la location de ces biens;

Que le compte « Avances sur dommages de guerre », en augmentation de 63.419.000 F, sera apuré lors du règlement définitif des dossiers, et qu'à cette époque les indemnités encaissées sur les dommages liquidés seront virées à un compte de réserve.

Compte de régularisation passif..... 622.203.978

En augmentation de 138.034.209 F, à savoir:

	FIN 1951	FIN 1952	VARIATIONS
Achats à payer	331.217.175	494.009.888	+ 162.792.713
Assurances	3.095.911	4.246.583	+ 1.150.672
Régime de prévoyance	25.700.461	10.954.110	— 14.746.351
Frais généraux divers	90.739.613	61.342.759	— 29.396.854
Loyers	5.297.986	11.095.757	+ 5.797.771
Electricité	5.088.562	2.005.853	— 3.082.709
Eau	2.848.414	2.809.545	— 38.869
Gaz	586.930	»	— 586.930
Charges financières	4.116.800	5 802.098	+ 1.385.298
Escompte effets en portefeuille	15.177.917	29.937.385	+ 14.759.468
	481.169.769	622 203.978	138.034.209

Nous rappelons que le compte « Escompte des effets en portefeuille » correspond aux intérêts des traites du Crédit national pour la partie postérieure au 31 décembre 1952.

Autres emprunts à moins d'un an..... 54.583.654

En diminution de 1.826.346 F, à savoir:

	FIN 1951	FIN 1952	VARIATIONS
Avance Trésor public Aéro-Bank	24.970.000	21.333.654	— 3.636.346
Obligations 5,75 p. 100 emprunt 1951	31.440.000	33 250.000	+ 1.810.000
	56.410.000	54.583.654	1 826.346

Effets à payer..... 2.174.014.384

En augmentatieon de 650.900.412 F. Ce poste est toujours constitué par des effets fournisseurs et par des obligations cautionnées souscrites au profit de l'administration des contributions indirectes.

RÉSULTATS EXERCICE 1952

Le compte de « Pertes et profits » fait ressortir un bénéfice net de 107.240.830 F se décomposant comme suit:

Bénéfice d'exploitation 1952		136.494.698
Bénéfice sur exercices antérieurs		847.023
		137.341.721
A déduire:		
Pertes exceptionnelles	9.985.084	
Impôt sur les sociétés	20.115.807	
		30.100.891
Bénéfice brut		107.240.830

Nous reproduisons en annexe:

1° Un compte de pertes et profits donnant des résultats globaux par usine;

2° un compte d'exploitation générale.

L'examen de ce dernier compte, qui se clôture par un bénéfice de 136.494.698 F, et sa comparaison avec le compte similaire de l'exercice 1951 permettent de constater:

Au débit:

Une forte augmentation des achats, des frais de personnel, des impôts et taxes;

Une forte augmentation de la dotation aux comptes de provisions. Cette dotation se répartit comme suit:

Provision pour dépréciations matières premières	2.755.665
Provision pour dépréciation produits et travaux en cours	397.242.332
Provision pour dépréciation sur comptes clients	100.525
Provision pour dépréciation sur débiteurs divers	12.661.619
Provision pour décote sur stocks	150.471.136
Ensemble	563.231.277

Au crédit:

Une très forte augmentation des ventes;

Une reprise de dotations aux comptes de provisions de 20.469.316 F, à savoir:

Provision pour dépréciation des produits finis	9.588.165
Provision pour dépréciation des matières premières	7.000.000
Provision pour dépréciation sur comptes clients	333.285
Provision pour dépréciation sur titres de placement	3.547.866
Ensemble	20.469.316

En conclusion de nos investigations, et après avoir pris connaissance du rapport de votre conseil d'administration, nous avons l'honneur de vous proposer d'approuver le bilan et les comptes de l'exercice 1952, tels qu'ils vous sont présentés.

Paris, le 30 mai 1953.

Les commissaires aux comptes agréés par la cour d'appel,
J. BOISGONTIER, L. RETAIL.

RAPPORT SPÉCIAL

SUR LES OPÉRATIONS VISÉES PAR L'ARTICLE 40 DE LA LOI DU 24 JUILLET 1867

Messieurs,

Au cours de l'exercice 1952, aucun avis ne nous a été adressé par votre conseil d'administration concernant des opérations ou conventions nouvelles tombant sous le coup de l'article 40.

Votre conseil a, par conséquent, de même que précédemment, considéré comme entrant dans le cadre des opérations normales de la société avec ses clients ou fournisseurs:

Les divers marchés et avenants intervenus avec l'Etat;

Les fournitures réciproques et les commandes de travaux qui ont eu lieu entre votre société et d'autres sociétés nationales.

Nous signalerons que la société Maroc-Aviation figure à votre bilan à fin 1952 pour un solde débiteur de 5.287.813 F.

Paris, le 30 mai 1953

Les commissaires aux comptes agréés par la cour d'appel,
J. BOISGONTIER, L. RETAIL.

A N N

BILAN AU 31

		AU 1er JANVIER 1952	DU 1er JANVIER 1952 au 31 décembre 1952.	AU 31 DÉCEMBRE 1952
Immobilisations:				
Terrains	144.583.730			
Moins: provisions pour dépréciation. Terrains non amortissables	— 43.744.850	100.857.080	— 18.200	100.838.880
Constructions	506.883.650			
Moins: amortissement	— 314.318.058	208.605.197	— 16.039.605	192.565.592
Matériel et outillage, mobiliers, agencements, installations	3.000.295.343			
Moins: amortissement	— 2.118.607.817	881.669.930	+ 17.596	881.687.526
Immobilisations en cours		86.025.553	— 19.672.965	66.352.588
Autres valeurs immobilisées:				
Titres de participation		82.801.250	+ 20.996.000	103.797.250
Dépôts et cautionnements		9.900.137	— 571.321	9.328.816
Valeurs d'exploitation:				
Matières ou fournitures	1.907.505.947			
Moins: provision pour dépréciations matières premières	— 125.578.544			
Moins: provision pour décote sur les stocks	— 150.471.136	1.725.111.120	— 103.654.853	1.621.456.267
Produits finis	4.301.990			
Moins: provisions pour dépréciation produits finis	— 4.301.990	200.000	— 200.000	»
Produits ou travaux en cours	14.646.007.300			
Moins: provisions pour pertes sur travaux	— 1.737.925.700	11.186.283.139	— 1.278.201.539	12.908.081.600
Valeurs réalisables à court terme ou disponibles:				
Clients	3.302.120.292			
Moins: provisions pour dépréciation compte clients.	— 56.644.334	1.308.126.671	+ 1.937.349.287	3.245.475.958
Autres débiteurs	2.069.766.105			
Moins: provisions pour dépréciation sur autres débiteurs	— 273.412.649	1.800.381.463	— 4.028.007	1.796.353.456
Comptes de régularisation actif		344.160.763	— 40.010.977	304.149.786
Prêts à moins d'un an		5.000.000	»	5.000.000
Effets à recevoir		183.141.140	+ 617.052.232	800.193.372
Chèques et coupons à encaisser			+ 80.000	80.000
Titres de placement et bons du Trésor	96.566.000			
Moins: provision pour dépréciations financières des titres de placement	— 719.474	31.047.600	+ 64.798.866	95.846.526
Banques et chèques postaux		898.992.599	+ 110.614.145	1.009.606.744
Caisse		11.4 .937	+ 8.254.227	19.711.164
		21.863.760.639	+ 1.296.764.886	23.160.525.525

EXES

DECEMBRE 1952

	AU 1er JANVIER 1952	DU 1er JANVIER 1952 au 31 décembre 1952.	AU 31 DÉCEMBRE 1952
Capital propre et réserves:			
Capital social	1.700.000.000	»	1.700.000.000
Réserve légale	125.165	»	125.165
Réserves facultatives	912.279	»	912.279
Réserve spéciale de réévaluation	1.043.527.807	»	1.043.527.807
Report à nouveau	— 61.866.138	»	— 61.866.138
Provisions pour risques	15.000.000	»	15.000.000
Dettes à long terme:			
Obligations et bons à plus d'un an	326.140.000	— 33.250.000	292.890.000
Autres emprunts à plus d'un an	6.842.000	— 2.320.000	4.522.000
Dettes à court terme:			
Fournisseurs	979.040.935	— 294.246.764	684.794.171
Avances reçues sur travaux en cours	11.361.346.728	+ 104.518.180	11.468.864.908
Autres créanciers	1.425.998.152	+ 627.714.335	2.053.712.487
Comptes de régularisation passif	484.169.769	+ 138.031.209	622.203.978
Autres emprunts à moins d'un an	56.410.000	— 1.826.346	54.583.654
Effets à payer	1.523.113.942	+ 650.900.442	2.174.014.384
Pertes et profits (solde créditeur)	»	+ 107.240.830	107.240.830
	21.863.760.639	+ 1.296.764.886	23.160.525.525

Pertes et profits.

USINES	PERTES ET PROFITS de l'exercice.	PERTES ET PROFITS antérieurs.	PERTES ET PROFITS exceptionnels.	IMPOTS sur les sociétés	TOTAL
Toulouse	+ 60.119.652	+ 1.116.882	— 16.737.810	»	+ 44.528.724
Marignane	+ 279.438.843	— 502.719	+ 14.131.864	»	+ 293.367.988
La Courneuve	+ 125.565.385	— 2.582.117	— 9.308.989	»	+ 113.674.219
Cannes	+ 55.196.820	»	— 700.414	»	+ 54.496.406
Travaux immobiliers	— 19.286.290	— 1.109.754	»	»	— 20.396.044
Direction générale	— 364.569.712	+ 3.924.761	+ 2.330.265	— 20.115.807	— 378.430.493
	+ 136.494.698	+ 847.023	— 9.985.084	— 20.115.807	+ 107.240.830

80. — Exploitation générale.

DEBIT

NUMEROS	DÉSIGNATION		MONTANT
30 à 37	Stock au début de l'exercice:		17.398.670.931
	Matières de fabrication et consommables	1.857.644.269	
	Produits finis	14.090.155	
	Produits ou travaux en cours	15.526.966.507	
60	Achats de matières et marchandises:		9.363.347.426
	Achat de matières premières	7.161.810.348	
	Achat et prestations de services inter-établissements	2.101.272.320	
	Quote-part des frais communs pris en charge par l'établissement	299.264.758	
61	Frais de personnel		6.625.065.638
62	Impôts et taxes		2.756.770.737
63	Frais pour biens meubles et immeubles		441.216.645
64	Transports et déplacements		303.571.715
65	Fournitures extérieures		235.146.321
66	Frais de gestion générale		168.881.045
67	Frais financiers		51.485.869
681	Dotations de l'exercice aux comptes d'amortissements		360.208.293
685	Dotations de l'exercice aux comptes de provisions		563.231.277
			38.469.631.897
	Solde créditeur au 31 décembre 1952		136.494.698
			38.606.126.595

CREDIT

NUMEROS	DÉSIGNATION		MONTANT
30 à 37	Stock au 31 décembre 1952:		16.547.815.237
	Matières de fabrication et consommables	1.897.505.947	
	Produits finis	4.301.990	
	Produits ou travaux en cours	14.646.007.300	
70	Ventes de marchandises et produits finis:		21.776.686.783
	Complément de factures antérieures	961.070	
	Etudes aéronautiques B. E.	2.025.428.040	
	Produits et services aéronautiques prototypes	2.124.471.617	
	Produits et services aéronautiques série	14.670.461.643	
	Produits et services extra-aéronautiques	551.541.985	
	Ventes d'immobilisations	285.350	
	Ventes et prestations de services inter-établissements	2.101.272.320	
	Imputations aux établissements des frais communs	299.264.758	
72	Ventes de déchets		62.921.482
75	Travaux faits par l'entreprise pour elle-même		155.981.282
76	Produits accessoires		36.813.712
77	Produits financiers		3.928.918
	Escomptes obtenus	1.865.527	
	Produits financiers divers	2.063.421	
78	Ristournes, rabais et remises obtenus. Primes et dédits sur ventes		1.509.835
	Ristournes, rabais et remises obtenus des fournisseurs	1.509.832	
	Ristournes ou bonifications obtenues des clients	3	
685	Reprise de dotations de l'exercice aux comptes de provisions		20.169.316
			38.606.126.595

ASSOCIATIONS

ASSOCIATIONS FRANÇAISES

DECLARATIONS

(Décret du 16 août 1901.)

16 juin 1953. Déclaration à la préfecture de la Haute-Garonne. **La Commune libre de Croix-de-Pierre.** But: humoristique, philantropique et assistance aux vieillards. Siège social: 15, avenue de Muret, Toulouse.

11 juin 1953. Déclaration à la préfecture de Lille. **Association amicale des Champenois et Ardennais du Nord.** But: créer entre les originaires des départements susnommés des relations d'amitié; maintenir les traditions et le folklore de la Champagne et, en général, poursuivre en ce sens tout but culturel. Siège social: café Au Tigre, place de la Gare, Lille.

11 juin 1953. Déclaration à la sous-préfecture de Péronne. **Société de chasse de la Petite-Soie.** But: exploitation de la chasse, repeuplement du gibier, destruction des nuisibles. Siège social: chez le président, M. G. Richebé, Méricourt-l'Abbé.

11 juin 1953. Déclaration à la sous-préfecture de Lodève. **Groupement d'entr'aide des commerçants, artisans et patentés du Pouget-Hérault et ses environs.** But: défense fiscale des commerçants patentés. Siège social: chez M. G. Barthelemy, le Pouget.

12 juin 1953. Déclaration à la préfecture de la Haute-Savoie. **Association des anciens élèves des cours saisonniers d'agriculture.** But: compléter la formation générale et agricole de ses membres. Siège social: direction des services agricoles, 1, avenue Chevesnes, Annecy.

12 juin 1953. Déclaration à la préfecture de Carcassonne. **L'Aurore bouliste.** But: jeu de pétanque. Siège social: mairie de Villegly.

13 juin 1953. Déclaration à la sous-préfecture de Lunéville. **Les Amis de Pierre-Percée.** But: renaissance du village de Pierre-Percée et création d'une communauté internationale d'enfants. Siège social: 52, rue Guibal, Lunéville.

13 juin 1953. Déclaration à la préfecture de police. **Association amicale du personnel des cadres administratifs des établissements hospitaliers de l'assistance publique à Paris.** But: créer et développer les liens de cordialité entre ses adhérents et défendre les intérêts professionnels de ses membres. Siège social: 47, boulevard de l'Hôpital, Paris.

13 juin 1953. Déclaration à la préfecture du Rhône. **Groupement des anciens du personnel Adolphe Lafont.** But: attribuer aux membres ou anciens membres du personnel des établissements Adolphe Lafont, ayant une longue ancienneté dans l'entreprise, des avantages financiers à l'aide des revenus dont elle dispose. Siège social: 25, grande-rue de la Guillotière, Lyon.

15 juin 1953. Déclaration à la sous-préfecture de Saumur. **Société des Amis.** But: procurer à ses membres des jeux d'agréments populaires, des sports éducatifs et des délassements honnêtes. Siège social: 13, rue Devalle, Montreuil-Bellay.

15 juin 1953. Déclaration à la sous-préfecture de Médéa. **Foyer rural de Boghar.** But: distraire, instruire et éduquer, informer techniquement, émanciper intellectuellement et socialement et organiser les loisirs de la collectivité. Siège social: salle des fêtes, mairie de Boghar.

15 juin 1953. Déclaration à la préfecture de la Gironde. **Amicale des anciens Charentais et Poitevins en résidence dans le canton d'Arcachon.** But: resserrer les liens d'amitié existant entre les membres; conserver les traditions, les usages locaux, le langage, la bonne humeur du pays des Charentes et du Poitou. Siège social: mairie, Arcachon.

16 juin 1953. Déclaration à la préfecture du Finistère. **Association des parents d'élèves du lycée de Pont-l'Abbé.** But: discuter en commun tout ce qui pourra concerner l'intérêt des enfants; former des vœux à ce sujet, en poursuivre la réalisation; contribuer à la prospérité morale et matérielle de l'établissement; faciliter les rapports entre les parents et les autorités supérieures dont relève le lycée. Siège social: lycée de Pont-l'Abbé.

16 juin 1953. Déclaration à la sous-préfecture de Tizi-Ouzou. **Association sportive de l'A. S. P. T. T. de Tizi-Ouzou.** But: pratique de tous les sports. Siège social: centre d'accueil bureau de poste à Tizi-Ouzou.

16 juin 1953. Déclaration à la sous-préfecture de Vervins. **Groupement artistique d'Origny-en-Thiérache.** But: étude de tout ce qui se rapporte au théâtre et présentation d'œuvres théâtrales au profit de toutes les sociétés locales ou au profit d'œuvres de bienfaisance. Siège social: mairie d'Origny-en-Thiérache.

16 juin 1953. Déclaration à la sous-préfecture de Sedan. **Société de chasse banale de Pouru-Saint-Rémy.** But: faire respecter les lois et arrêtés préfectoraux. Siège social: mairie de Pouru-Saint-Rémy.

16 juin 1953. Déclaration à la sous-préfecture de Sedan. **Comité d'assistance aux vieux travailleurs de Pouru-Saint-Rémy.** But: aide aux personnes âgées de plus de soixante-cinq ans. Siège social: mairie de Pouru-Saint-Rémy.

17 juin 1953. Déclaration à la sous-préfecture de Béthune. **La Plume d'or.** But: pratique du javelot. Siège social: café Boddaert, rue Desuert, Labourse.

17 juin 1953. Déclaration à la sous-préfecture de Reims. **Coopérative scolaire de Basileux-sous-Châtillon.** But: faire connaître et aimer l'école. Siège social: école de Basileux-sous-Châtillon.

17 juin 1953. Déclaration à la sous-préfecture de Langon. **Saint-Michel-Sport boules.** But: pratique et vulgarisation du jeu de pétanque. Siège social: café Darroman, Saint-Michel-de-Castelnau.

17 juin 1953. Déclaration à la préfecture de Tarn-et-Garonne. **Amicale laïque du Petit-Versailles,** Montauban. But: prolonger l'œuvre scolaire en promouvant l'éducation populaire. Siège social: école publique du Petit-Versailles, Montauban.

18 juin 1953. Déclaration à la préfecture du Cher. **Œuvres sociales des employés et ouvriers municipaux de la ville de Bourges.** But: resserrer les liens d'amitié qui unissent les membres du personnel; organiser tous spectacles, fêtes diverses à l'intention des membres de l'association. Siège social: hôtel de ville, Bourges.

18 juin 1953. Déclaration à la sous-préfecture de Béthune. **Société locale des mutilés et invalides du travail.** But: obtenir l'amélioration du sort des victimes et invalides du travail et de leurs ayants droit. Siège social: café Veuve Danvoune, rue J.-Guesde, Meurchin.

18 juin 1953. Déclaration à la sous-préfecture de Sens. **Sporting-Club de Malay-le-Grand.** But: préparer physiquement la jeunesse à la pratique des sports et des jeux de plein air, organiser des activités pour occuper sainement les loisirs des jeunes. Siège social: mairie de Malay-le-Grand.

18 juin 1953. Déclaration à la sous-préfecture de Briey. **Espérance sportive mulsumane,** Villerupt. But: formation d'une jeunesse saine par l'encouragement et la pratique des sports en général et du football en particulier. Siège social: hôtel de la Gare, Villerupt.

19 juin 1953. Déclaration à la préfecture de Pau. **Amicale des constructions paloises Le Chalet pyrénéen.** But: grouper et aider les personnes aux ressources modestes, désirant construire leur habitation en profitant des avantages prévus par la loi. Siège social: 29 *bis*, rue Monpezat, Pau.

19 juin 1953. Déclaration à la préfecture de police. **Association de prévoyance du personnel de la Régie des usines Renault (A. P. P. R. U. R.).** But: grouper des adhérents en vue d'étudier et de mettre en œuvre un régime de prévoyance. Siège social: 67, rue de Richelieu, Paris.

19 juin 1953. Déclaration à la préfecture de Caen. **Comité interprofessionnel du logement du Calvados.** But: aide à la construction de logements en vue: soit de l'accession à la propriété, soit de la location. Siège social: baraquement 23, cité Administrative, Caen.

20 juin 1953. Déclaration à la sous-préfecture de Morlaix. **Association locale des fêtes publiques et concours publics de Plouescat.** But: aider les différents comités de quartier à organiser les fêtes publiques; mettre sur pied fêtes et concours de toutes natures ayant un caractère de fête communale; développer par l'intermédiaire de ces fêtes le tourisme et le commerce local. Siège social: mairie, Plouescat.

22 juin 1953. Déclaration à la sous-préfecture de Saumur. **Les Troubadours du roi René.** But: développement de l'art théâtral et lyrique. Siège social: association théâtrale, rue René-Bérault, Baugé.

22 juin 1953. Déclaration à la sous-préfecture de Chinon. **Société hippique rurale de Richelieu.** But: développer le goût et l'usage du cheval dans les communes rurales. Siège social: chez Me Trayer, notaire, 2, rue du Cygne, Richelieu.

22 juin 1953. Déclaration à la préfecture de Constantine. **Comité des fêtes de Constantine.** But: organiser des manifestations diverses. Siège social: chez le président, 32, rue Rohault-de-Fleury, Constantine.

22 juin 1953. Déclaration à la préfecture d'Orléans. **Amicale Pasteur.** But: répandre les notions fondamentales pour la lutte contre les fléaux sociaux. Siège social: 39, rue Maurice-Dubois, Orléans.

22 juin 1953. Déclaration à la sous-préfecture de Prades. **Foyer laïque de Fillols.** But: défense des institutions laïques; organisation des loisirs. Siège social: salle des fêtes, Fillols.

22 juin 1953. Déclaration à la sous-préfecture de Thiers. **Pétanque du Moutier.** But: développement du jeu de boule. Siège social: chez Mme Duttetier, 1, rue Abbé-Quesne, Thiers.

23 juin 1953. Déclaration à la préfecture de la Dordogne. **Vélo-Club Saint-Aulaye.** But: pratique du sport cycliste sous toutes ses formes. Siège social: salle de l'Horloge, Sainte-Aulaye.

24 juin 1953. Déclaration à la préfecture de police. **Mouvement national en faveur de l'équipement agricole et de l'habitat rural.** But: propagande pour la rationalisation et la modernisation de la vie agricole. Siège social: 7, rue de la Michodière, Paris.

24 juin 1953. Déclaration à la préfecture de Lille. **Club pugilistique armentiérois.** But: encourager la boxe et l'éducation physique sous toutes les formes, en vulgariser la pratique et établir entre les membres des relations amicales. Siège social: 78, rue des Fusillés, Armentières.

25 juin 1953. Déclaration à la préfecture des Pyrénées-Orientales. **Bouling-Club de Cases-de-Pene.** But: pratique du sport boules dit « pétanque ». Siège social, café du Progrès, Cases-de-Pene.

25 juin 1953. Déclaration à la préfecture de police. **Collège de médecine des hôpitaux de Paris.** But: développement de la recherche médicale et scientifique dans les services hospitaliers; contribution à l'instruction des médecins et des élèves qui fréquentent ces services et établissement de relations avec des centres hospitaliers ou scientifiques français et étrangers. Siège social: 17, rue du Fer-à-Moulin, Paris.

26 juin 1953. Déclaration à la préfecture de police. **Association interprofessionnelle des commerçants, industriels et travailleurs indépendants corréziens (A. I. C.).** But: protection, encouragement et défense des intérêts professionnels de ses membres. Siège social: 19, place de la République, Paris.

26 juin 1953. Déclaration à la préfecture de l'Indre. **Association des parents d'élèves, école libre de Saint-Genou.** But: soutien de l'école libre et œuvres postscolaires existantes. Siège social: école libre, Saint-Genou.

26 juin 1953. Déclaration à la préfecture de la Haute-Garonne. **Pétanque-Club Fontaine Bayonne.** But: jeu de pétanque. Siège social: 1 *bis*, rue des Potiers, Toulouse.

27 juin 1953. Déclaration à la préfecture de la Drôme. **Fédération des producteurs de lait du département de la Drôme.** But: assurer la coordination de l'activité des sections laitières locales ainsi que l'étude, l'organisation, la défense et la représentation de tous les intérêts laitiers des producteurs du département de la Drôme. Siège social: maison de l'agriculture, 2, rue Chevandier, Valence.

27 juin 1953. Déclaration à la préfecture du Rhône. **Association paritaire interentreprises de Mornant et de sa région.** But: créer, organiser, développer et gérer un service interenprepriscs de médecine du travail. Siège social: hôtel de ville, Mornant.

27 juin 1953. Déclaration à la préfecture de l'Eure. **Société amicale des sapeurs-pompiers de Sacquenville.** But: allocation pour le perfectionnement du corps. Siège social: mairie de Sacquenville.

28 juin 1953. Déclaration à la préfecture de la Nièvre. **Société des fêtes d'Azy-le-Vif.** But: suggérer, organiser et arrêter les dates des diverses fêtes qui pourraient être organisées dans la commune. Siège social: mairie, Azy-le-Vif.

29 juin 1953. Déclaration à la préfecture de Police. **Maison des jeunes et de la culture de la boucle de la Seine, Neuilly.** But: met à la disposition de tous les jeunes un centre d'accueil et des activités récréatives et éducatives. Siège social: quai Général-Kœnig, Neuilly-sur-Seine.

29 juin 1953. Déclaration à la sous-préfecture de Valenciennes. **Association charitable protestante de Valenciennes.** But: assistance et bienfaisance aux familles nécessiteuses par des secours en argent ou en nature. Siège social: 5 *bis*, rue Ferrand, Valenciennes.

29 juin 1953. Déclaration à la préfecture de Lille. **Union sportive wattrelosienne.** But: pratique des sports et, en particulier, du football association. Siège social: 41, rue Saint-Joseph, Wattrelos.

29 juin 1953. Déclaration à la sous-préfecture de Montluçon. **Association montluçonnaise pour l'hébergement des travailleurs nord-africains.** But: hébergement des travailleurs nord-africains. Siège social: inspection du travail, rue Arago, Montluçon.

30 juin 1953. Déclaration à la sous-préfecture de Bougie. **Ciné-Club de Bougie.** But: expansion de la culture cinématographique par l'organisation de projections et conférences. Siège social: 27, rue du Vieillard, Bougie.

30 juin 1953. Déclaration à la préfecture de Pau. **Les Amis du foyer Guynemer.** But: accueillir les militaires de la garnison de Pau, ou de passage, mettre à leur disposition des salles de loisirs et de lecture. Siège social: 2, rue de l'Edit-de-Nantes, Pau.

30 juin 1953. Déclaration à la préfecture de l'Allier. **Groupement de productivité de la zone de Besson.** But: recherches, diffusion et éventuellement mise en œuvre par le groupement de procédés techniques de nature à accroître la productivité des exploitations agricoles et forestières de ses membres. Siège social: mairie de Besson.

30 juin 1953. Déclaration à la préfecture de Montauban. **Association du centre familial ménager de Saint-Antonin.** But: enseignement ménager. Siège social: école Notre-Dame, Saint-Antonin.

30 juin 1953. Déclaration à la préfecture de Carcassonne. **Association Pétanque-Club.** But: pratique du jeu de boules. Siège social: café Hours, Raissac-sur-Lampy.

30 juin 1953. Déclaration à la préfecture des Deux-Sèvres. **Gayan-Club.** But: pratique du sport de la boule en bois. Siège social: 76, rue d'Echiré, Niort.

30 juin 1953. Déclaration à la préfecture d'Angers. **Comité des loisirs du centre hospitalier régional d'Angers.** But: organisation de fêtes et sorties pour le personnel. Siège social: 1, avenue de l'Hôtel-Dieu, Angers.

1er juillet 1953. Déclaration à la préfecture de Lille. **Jeune chambre économique du Nord.** But: promouvoir l'étude, favoriser la compréhension et susciter la solution de problèmes d'intérêt général ayant trait à la vie locale, nationale ou européenne, parmi les jeunes chefs d'entreprise et cadres assumant des responsabilités professionnelles ou sociales. Siège social: 33, rue de l'Hôpital-Militaire, Lille.

1er juillet 1953. Déclaration à la préfecture des Pyrénées-Orientales. **Association amicale des anciens élèves de l'école d'agriculture d'hiver de Rivesaltes.** But: s'intéresser à toutes les questions matérielles et morales concernant cette école, ses élèves et anciens élèves. Siège social: école d'agriculture d'hiver de Rivesaltes.

1er juillet 1953. Déclaration à la préfecture du Rhône. **Union des aveugles du Sud-Est.** But: entr'aide aux aveugles, représentation de leurs intérêts moraux et matériels auprès des administrations publiques ou privées. Siège social: 6, rue Coustou, Lyon.

2 juillet 1953. Déclaration à la préfecture de Besançon. **Cercle Saint-André.** But: éducation populaire sous toutes ses formes. Siège social: presbytère de Cussey-sur-l'Ognon.

3 juillet 1953. Déclaration à la préfecture du Calvados. **Comité des loisirs et fête du Fresne-Camilly.** But: organisation des fêtes. Siège social: mairie du Fresne-Camilly.

3 juillet 1953. Déclaration à la préfecture d'Orléans. **Vespa-Club de l'Orléanais.** But: soutien et groupement des propriétaires de Vespa. Siège social: garage Bellier, 15, rue de la Gare, Orléans.

MODIFICATIONS

24 février 1953. Déclaration à la préfecture de Seine-et-Oise. L'**Association sportive du Yacht-Moteur-Club de France** transfère son siège social du 59, rue Galilée, Paris, au 28, quai Carnot, Saint-Cloud.

Paris. — Imprimerie des Journaux officiels, 31, quai Voltaire.